



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

3

Compte d'Etat

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2014

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.14f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Aperçu des chiffres et résumé
Commentaire sur le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d’engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d’engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d’infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l’état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L’annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l’appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l’imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, investissements, technologies de l’information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale, GMEB et imputation des prestations). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

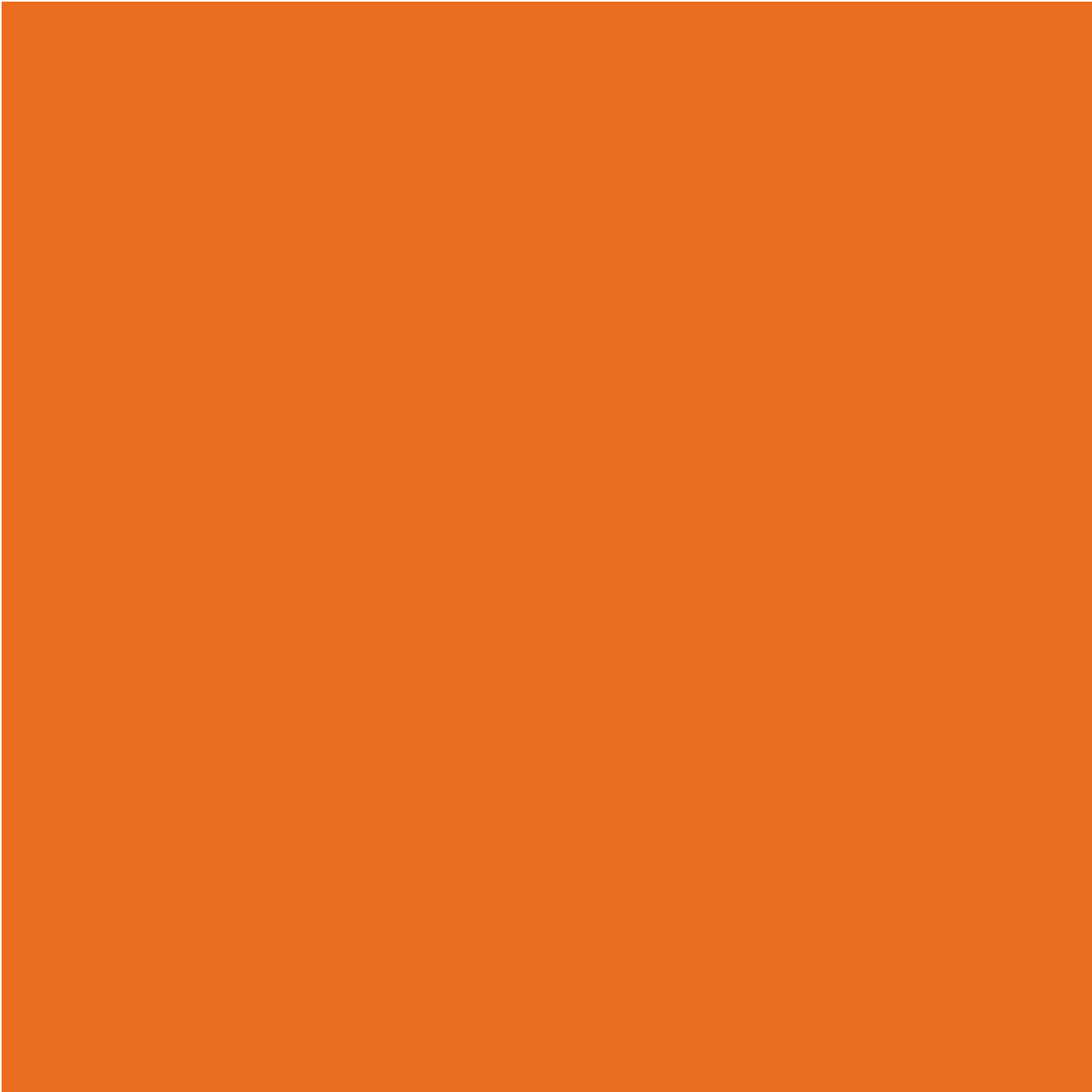
Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Explications complémentaires et tableaux statistiques

Page

Explications complémentaires	7
1 Explications complémentaires concernant certaines recettes	9
11 Impôt fédéral direct	11
12 Impôt anticipé	13
13 Droits de timbre	15
14 Taxe sur la valeur ajoutée	17
15 Impôt sur les huiles minérales	19
16 Redevance sur le trafic des poids lourds	21
17 Qualité des estimations de recettes	22
2 Evolution des dépenses par groupe de tâches	25
21 Prévoyance sociale	27
22 Finances et impôts	29
23 Trafic	31
24 Formation et recherche	33
25 Défense nationale	35
26 Agriculture et alimentation	36
27 Relations avec l'étranger – coopération internationale	37
28 Autres groupes de tâches	38
3 Fonctions transversales	39
31 Personnel	39
32 Investissements	41
33 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	44
34 Charges de conseil	46
35 Relations publiques	47
36 Trésorerie fédérale	50
37 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	54
38 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	58
39 Imputation des prestations entre unités administratives	61
4 Etat du réexamen des tâches	63
5 Subventions du DFAE examinées	67
Tableaux statistiques	75
A Aperçu	77
A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	77
A02 Budget extraordinaire (compte de financement)	78
A03 Exigences du frein à l'endettement	79
B Compte de financement	81
Recettes par groupe de comptes	
B11 Recettes par groupe de comptes	81
B12 Evolution des recettes par groupe de comptes	82
B13 Structure des recettes par groupe de comptes	83
Dépenses par groupe de comptes	
B21 Dépenses par groupe de comptes	84
B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes	86
B23 Structure des dépenses par groupe de comptes	87

	Page
Dépenses par groupe de tâches	
B31 Dépenses par groupe de tâches	88
B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches	90
B33 Structure des dépenses par groupe de tâches	91
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2014	92
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2013	93
Dépenses et recettes de fonds affectés	
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	94
B42 Fonds affectés enregistrés sous les capital propre	96
B43 Financement spécial pour la circulation routière	97
C Compte de résultats	99
C01 Revenus par groupe de comptes	99
C02 Charges par groupe de comptes	100
C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes	102
C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes	103
C05 Revenus et charges par département 2014	104
C05 Revenus et charges par département 2013	105
D Bilan	107
D01 Détail du bilan	107
D02 Prêts par unité administrative	110
D03 Participations par unité administrative	113
D04 Dette à court et à long terme	116
E Trésorerie fédérale	117
E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette	117
E02 Publication de la dette sur le marché monétaire	118
E03 Publication des emprunts	119
E04 Charge d'intérêts nette	120
E05 Instruments financiers dérivés	120
F Personnel	121
F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs	121
F02 Détails relatifs aux charges de personnel	122
F03 Rétribution maximale en 2014 par classe de salaire	123



En 2014, la grande majorité des catégories de recettes ayant évolué à la baisse, les recettes ordinaires totales ont enregistré un recul de 1,8 % (- 1,2 mrd). En ce qui concerne les deux impôts les plus importants, l'impôt fédéral direct a connu une baisse de 2,1 % et les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée n'ont augmenté que de 0,2 %. La part de cette dernière dans les recettes totales a toutefois augmenté de 0,7 point de pourcentage.

Evolution des recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Recettes ordinaires	65 032	66 245	63 876	-1 156	-1,8
Recettes fiscales	60 838	62 270	60 197	-641	-1,1
Impôt fédéral direct	18 353	20 113	17 975	-378	-2,1
Impôt anticipé	5 942	4 837	5 631	-311	-5,2
Droits de timbre	2 143	2 300	2 148	5	0,2
Taxe sur la valeur ajoutée	22 561	22 960	22 614	53	0,2
Autres impôts à la consommation	7 414	7 480	7 342	-72	-1,0
Impôt sur les huiles minérales	5 005	4 980	4 972	-34	-0,7
Impôt sur le tabac	2 295	2 387	2 257	-38	-1,7
Impôt sur la bière	113	113	113	0	-0,2
Redevances sur la circulation	2 242	2 273	2 212	-30	-1,3
Impôt sur les véhicules automobiles	369	410	354	-15	-4,0
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	356	363	364	8	2,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 517	1 500	1 493	-24	-1,6
Droits de douane	1 059	990	1 068	9	0,9
Impôt sur les maisons de jeu	308	350	285	-22	-7,3
Taxes d'incitation	816	964	919	103	12,6
Autres recettes fiscales	-	3	3	3	-
Patentes et concessions	922	899	591	-331	-35,9
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	242	244	236	-5	-2,2
Distribution du bénéfice de la BNS	333	333	-	-333	-100,0
Accroissement de la circulation monétaire	93	92	89	-4	-4,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	220	209	239	19	8,8
Autres patentes et concessions	34	21	26	-8	-24,4
Recettes financières	1 179	1 115	1 068	-110	-9,4
Recettes d'intérêts	237	251	230	-8	-3,2
Recettes de participations	853	864	781	-72	-8,5
Autres recettes financières	88	1	57	-31	-35,0
Autres recettes courantes	1 806	1 772	1 747	-59	-3,3
Compensations	1 331	1 326	1 290	-41	-3,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	163	165	174	11	6,5
Emoluments	252	248	247	-5	-2,0
Remboursements	134	124	113	-21	-15,3
Fiscalité de l'épargne UE	139	141	115	-24	-17,0
Autres compensations	643	650	641	-2	-0,3
Recettes diverses	475	446	457	-19	-3,9
Recettes d'investissement	286	189	272	-14	-4,9

La *taxe sur la valeur ajoutée* (part: 35,4 %) et l'*impôt fédéral direct* (part: 28,1 %) sont les principales sources de revenus de la Confédération. En effet, ces deux impôts fournissent à eux seuls presque deux tiers des recettes fédérales (63,5 %; voir le graphique ci-dessous). En ce qui concerne les recettes de la TVA, bien qu'elles soient fortement influencées par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) nominal (+ 2,0 %), elles n'ont augmenté que de 0,2 % en 2014. Ceci s'explique notamment par le

recul de 4,2 % du produit provenant de l'impôt à l'importation. La part de la TVA dans les recettes totales est toutefois plus élevée de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2013. Quant à l'impôt fédéral direct, son produit a reculé de 2,1 % par rapport à l'année précédente et sa part a diminué de 0,1 point de pourcentage. Tant le bénéfice net des personnes morales que l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont évolué à la baisse.

Par rapport à 2013, le produit de l'*impôt anticipé* (part: 8,8 %) a diminué de 5,2 %. En effet, l'augmentation des entrées de 2,1 milliards (+ 9,2 %), due principalement aux impôts sur les dividendes et aux participations aux bénéfices, n'a pas suffi à compenser les remboursements qui ont enregistré une hausse de 2,4 milliards (+ 14,3 %). Les recettes de l'*impôt sur les huiles minérales* (part: 7,8 %) continuent d'évoluer à la baisse (- 0,7 %), ce qui s'explique en grande partie par l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (RS 641.71).

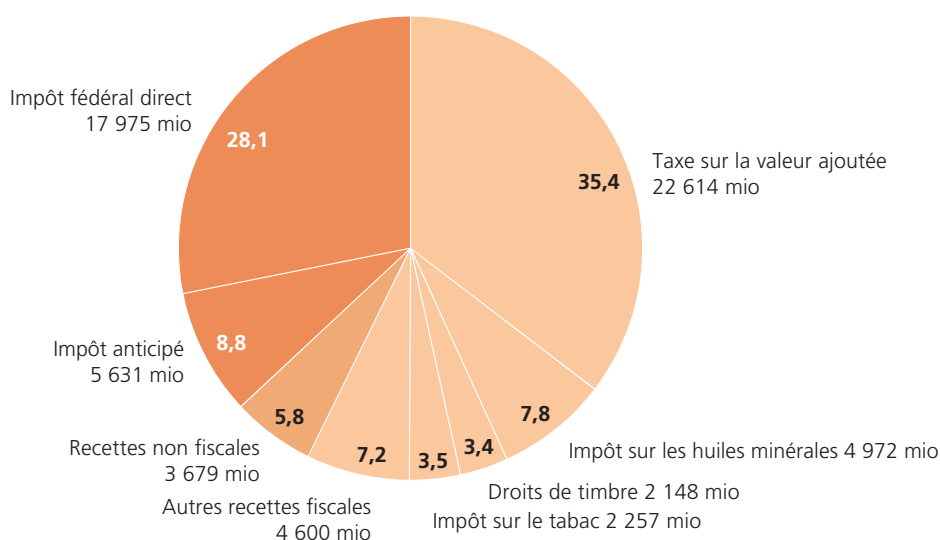
En ce qui concerne l'*impôt sur le tabac* (part: 3,5 %), son produit a diminué de 1,7 % en 2014. Cette évolution est principalement due à la hausse du tourisme d'achat dans les pays limitrophes étant donné le fait que le prix des cigarettes est plus élevé en Suisse et à la persistance de la force du franc durant cet exercice. En 2014, les recettes des *droits de timbre* (part: 3,4 %) ont pratiquement stagné (+ 0,2 %). Seules les recettes du droit de négociation sur les titres suisses et celles du droit sur les primes d'assurance

ont connu une hausse (de 5,5 % et 1,6 % respectivement). Du côté du droit d'émission, ses recettes poursuivent leur évolution à la baisse (- 2,4 %). Le droit de négociation sur les titres étrangers a également enregistré un recul (- 1,0 %) malgré une situation favorable sur les marchés financiers en 2014.

Relativement négligeables quand elles sont considérées individuellement, les autres recettes n'en sont pas moins importantes si on les additionne, à savoir les *autres recettes fiscales* (part: 7,2 %) et les *recettes non fiscales* (part: 5,8 %). Par rapport à 2013, le poids des premières a légèrement augmenté (+ 0,2 point de pourcentage) alors que celui des dernières a connu un recul de 0,6 point de pourcentage, dû en grande partie à la diminution de la part des recettes financières et à la non distribution du bénéfice de la BNS.

Un commentaire détaillé de l'évolution de différentes composantes des recettes fédérales ordinaires et une analyse de la qualité de l'estimation des recettes sont présentés ci-après.

Recettes 2014 parts en %
Recettes ordinaires



On constate en particulier qu'en 2014, la part dans les recettes totales de la TVA a augmenté de 0,7 point de pourcentage et celle des recettes non fiscales a baissé de 0,6 point de pourcentage. La TVA et l'IFD restent les deux impôts les plus importants (63,5 % des recettes ordinaires totales).

11 Impôt fédéral direct

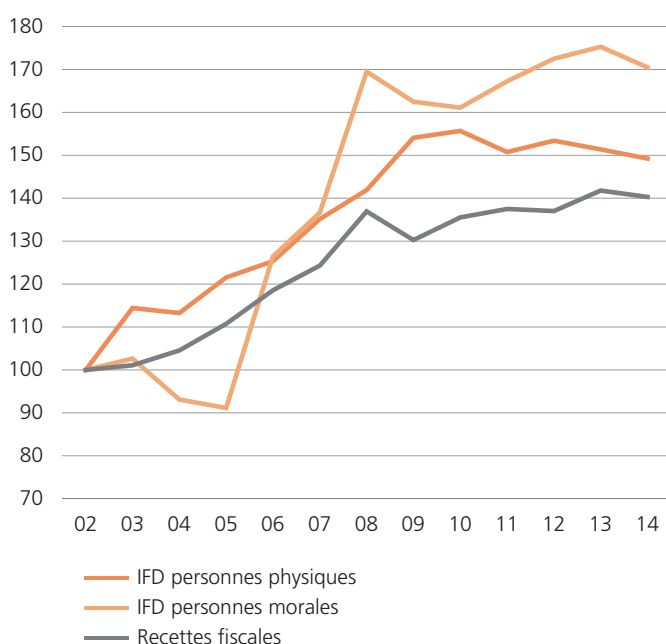
mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs.	%
Impôt fédéral direct	18 353	20 113	17 975	-378	-2,1
Part en % des recettes ordinaires	28,2	30,4	28,1		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 769	9 530	8 559	-211	-2,4
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 734	10 763	9 567	-168	-1,7
Imputation forfaitaire d'impôt	-151	-180	-150	1	0,5

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les revenus des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. L'encaissement de l'impôt d'une période fiscale donnée peut s'étendre sur plusieurs années, en raison de la procédure de taxation et de versement. En général, un à deux ans s'écoulent entre l'établissement de la première facture provisoire fondée sur la dernière déclaration d'impôt et la taxation définitive ou la perception ultérieure de l'impôt fédéral direct par les cantons (voir le schéma à la fin du chapitre). L'année comptable 2014 était l'année d'échéance principale pour la période fiscale 2013. Environ 75 % des recettes de l'année d'échéance principale proviennent de la période fiscale précédente. Le solde provient de périodes fiscales antérieures et, dans une plus faible mesure, d'autres échéances (par ex. impôts à la source, versements anticipés par acomptes). Des hypothèses de répartition établies sur la base de ces valeurs

empiriques jouent, conjointement avec les revenus prévus, un rôle important dans l'estimation des recettes de l'impôt fédéral direct.

Ayant atteint un montant de 17 975 millions en 2014, les recettes de l'impôt fédéral direct ont été inférieures de 2,1 milliards, soit de 10,6 %, au montant inscrit au budget. Cet écart constitue l'erreur d'estimation la plus importante depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2003. Les rentrées effectives de toutes les périodes fiscales ont été surestimées tant pour le produit de l'impôt sur le bénéfice que pour celui de l'impôt sur le revenu. En chiffres absolus, l'erreur d'estimation la plus importante s'est produite pour les recettes de la période fiscale 2013: les recettes effectives ont ainsi été inférieures de 1,1 milliard (- 7,4 %) au montant prévu au budget. Le produit de l'impôt sur le revenu a

Impôt fédéral direct
Indexé; 2002=100



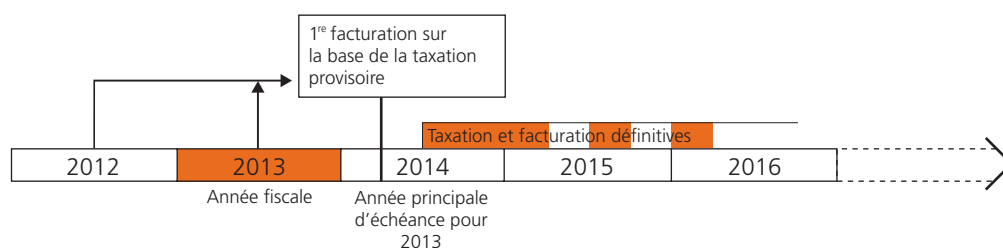
Depuis la dernière récession en 2009, les recettes de l'impôt fédéral direct n'ont, dans l'ensemble, connu aucune évolution. Alors que le produit de l'impôt sur le revenu enregistre plus ou moins une stagnation depuis déjà cinq ans, celui de l'impôt sur le bénéfice subit depuis peu une régression.

été davantage surestimé (- 9,7 %) que celui de l'impôt sur le bénéfice (- 4,7 %). Les recettes des périodes fiscales antérieures sont, elles aussi, restées nettement en-deçà des prévisions (- 0,8 mrd ; - 25,2 %). Comme pour les autres périodes, l'erreur d'estimation a été plus marquée pour l'impôt sur le bénéfice (- 33,5 %) que pour l'impôt sur le revenu (- 18,1 %). Pour la première fois depuis la période fiscale 2004, les montants versés avant l'échéance ont diminué par rapport à l'année précédente. En conséquence, les recettes ont enregistré une baisse de 263 millions (- 12,7 %) par rapport au budget, qui prévoyait une augmentation à ce titre. La

tendance selon laquelle une part croissante de l'impôt est versée de manière anticipée au cours de la même année civile semble donc être momentanément interrompue.

Les recettes de l'impôt fédéral direct ne sont pas entièrement à la disposition de la Confédération. En effet, sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales avant déduction de l'imputation forfaitaire (150 mio), une part de 17 %, soit environ 3,1 milliards, revient aux cantons.

Impôt fédéral direct: procédure de taxation



La taxation provisoire se fonde encore, en grande partie, sur les indications concernant les revenus de 2012. La déclaration fiscale relative aux revenus réalisés en 2013 n'a été traitée qu'au cours du second semestre de 2014 (ou ne le sera qu'en 2015).

12 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs.	%
Impôt anticipé	5 942	4 837	5 631	-311	-5,2
Part en % des recettes ordinaires	9,1	7,3	8,8		
Impôt anticipé (Suisse)	5 920	4 825	5 608	-312	-5,3
Retenue d'impôt, Etats-Unis	22	12	23	1	3,9

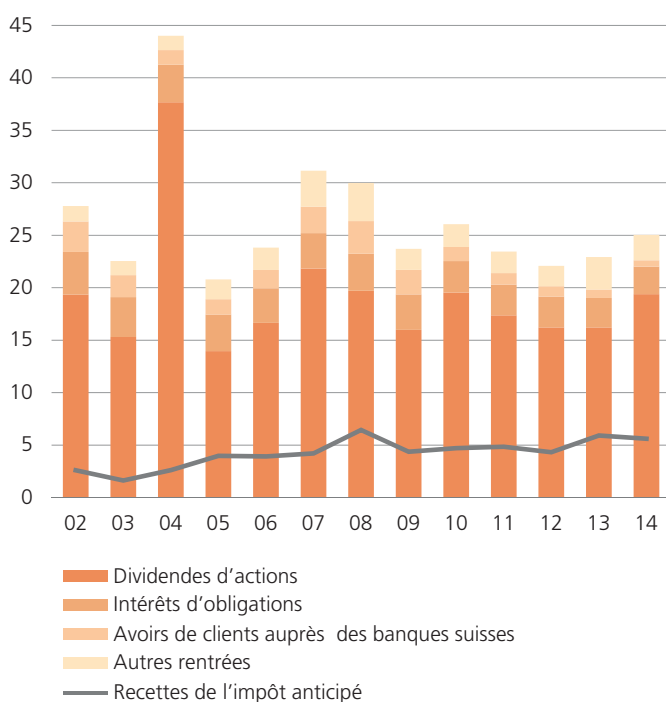
Les recettes avec incidences sur le compte réalisées en 2014 au titre de l'impôt anticipé ont atteint 5,6 milliards. Bien qu'inférieures à leur niveau de l'année précédente (5,9 mrd), elles restent nettement supérieures au montant de 4,8 milliards prévu au budget.

Les recettes réalisées au titre de l'impôt anticipé résultent de la différence entre les rentrées effectives et les remboursements. En 2014, elles ont à nouveau nettement dépassé le niveau de l'année précédente. Cette augmentation, qui atteint 9,2 % (2013: + 3,8%), soit 25 milliards, est la plus importante depuis 2010. Le principal vecteur de cette progression est l'évolution économique favorable entre la deuxième moitié de 2013 et la première moitié de 2014.

Relativement forte, la croissance économique s'est répercutée, en particulier, sur les revenus de dividendes (+ 2,8 mrd), tandis que les rentrées provenant des obligations et des avoirs auprès des banques suisses ont à nouveau reculé (- 0,2 mrd chacune).

Actuellement très bas, les taux d'intérêt constituent une forte incitation, pour la Confédération, à s'endetter au moyen d'obligations. La baisse de recettes fiscales résultant de la réduction des taux devrait, en principe, pouvoir être compensée par une hausse du volume des obligations émises. En diminution continue depuis 2008, le niveau des recettes réalisées au titre de l'impôt anticipé sur le rendement des obligations montre toutefois que ce principe ne se vérifie pas. En 2010, une franchise de 200 francs a été introduite pour les revenus des intérêts sur les avoirs auprès des banques. Depuis lors, toute baisse des intérêts se répercute de façon disproportionnée sur les recettes.

Impôt anticipé en mrd
Recettes et structure des rentrées



Les recettes fiscales considérées avant déduction des remboursements ont augmenté, en 2014, essentiellement grâce au niveau très élevé des dividendes distribués. Les recettes issues de placements porteurs d'intérêts tels que les obligations et les créances comptables à court terme ainsi que les comptes de virement ont moins contribué que l'année précédente à la progression totale des recettes, en raison de la baisse des taux d'intérêt.

La nette hausse des rentrées fiscales de 2014 s'est accompagnée d'une hausse encore plus marquée des remboursements. Les remboursements peuvent être sollicités jusqu'à trois ans après le versement de la prestation, mais parfois seulement à la fin de l'année pendant laquelle la prestation imposable a été versée. Le montant des remboursements ne dépend donc pas uniquement du montant des prestations imposées, mais aussi du moment où les demandes de remboursement ont été déposées et de la durée de traitement des demandes.

En 2014, les remboursements ont été supérieurs de 14,3 % à ceux de l'année précédente. Les chiffres disponibles permettent d'établir une statistique des destinataires des remboursements. Sur la base de ces indications, les virements à l'étranger, notamment, affichent une hausse de 1 milliard. Les restitutions en faveur de personnes physiques en Suisse ont augmenté dans les mêmes proportions, tandis que celles en faveur de personnes morales en Suisse ont augmenté de 0,4 milliard.

Le rapport entre les rentrées totales et les remboursements est appelé taux de remboursement. En 2014, ce taux a atteint 77,6 %, retrouvant ainsi un niveau correspondant à sa moyenne pluriannuelle, après avoir enregistré un plancher historique (74,2 %) en 2013.

Contrairement à l'année précédente, il n'est pas apparu nécessaire, en 2014, d'accroître les provisions en vue d'assurer de futurs remboursements. C'est pourquoi les recettes avec incidences financières réalisées en 2014 au titre de l'impôt anticipé correspondent aux revenus de l'impôt anticipé obtenus au compte de résultats. En 2013, l'augmentation des provisions de 0,5 milliard avait réduit d'un montant correspondant les revenus à ce titre.

Le produit de l'impôt anticipé présente une évolution compliquée et difficile à cerner, qui résulte en partie de la systématique fiscale et des règles relatives au remboursement. A une phase de fortes fluctuations peut succéder une phase d'évolution constante. Pour tenir compte de telles fluctuations dans les prévisions, on utilise une procédure de lissage complétée d'un filtre.

Les résultats des derniers exercices montrent que les recettes de l'impôt sont actuellement supérieures à leur niveau tendanciel. Cet écart à la hausse a toutefois légèrement fléchi depuis l'an dernier. La tendance sur laquelle se basent notamment les prévisions du budget reste orientée à la hausse.

Impôt anticipé - composantes et quote-part de remboursements

mio CHF	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Entrées	23 818	31 152	29 980	23 702	26 056	23 449	22 081	22 923	25 037
Variation en %	14,6	30,8	-3,8	-20,9	9,9	-10,0	-5,8	3,8	9,2
Remboursements	19 891	26 941	23 534	19 329	21 342	18 600	17 757	17 004	19 429
Variation en %	18,3	35,4	-12,6	-17,9	10,4	-12,8	-4,5	-4,2	14,3
Confédération	13 713	19 690	16 140	11 249	12 211	9 809	8 052	8 552	8 987
Cantons	3 374	3 277	4 042	4 683	5 693	5 271	5 349	5 570	6 539
CDI	2 804	3 974	3 351	3 397	3 439	3 521	4 356	2 881	3 903
Impôt anticipé (Suisse)	3 927	4 211	6 446	4 373	4 714	4 849	4 324	5 920	5 608
Variation en %	-1,3	7,2	53,1	-32,2	7,8	2,9	-10,8	36,9	-5,3
Quote-part de remboursements en %	83,5	86,5	78,5	81,6	81,9	79,3	80,4	74,2	77,6

13 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs.	%
Droits de timbre	2 143	2 300	2 148	5	0,2
Part en % des recettes ordinaires	3,3	3,5	3,4		
Droit de timbre d'émission	182	220	177	-4	-2,4
Droit de timbre de négociation	1 262	1 390	1 260	-2	-0,1
Titres suisses	174	210	183	9	5,5
Titres étrangers	1 088	1 180	1 077	-11	-1,0
Droit sur les quittances de primes et autres	700	690	711	11	1,6

En 2014, le produit des droits de timbre a pratiquement stagné par rapport à l'exercice précédent (+ 5 mio) et n'a de loin pas atteint la valeur inscrite au budget (- 152 mio). Seules les recettes du droit de négociation sur les titres suisses et celles du droit sur les primes d'assurance ont connu hausse.

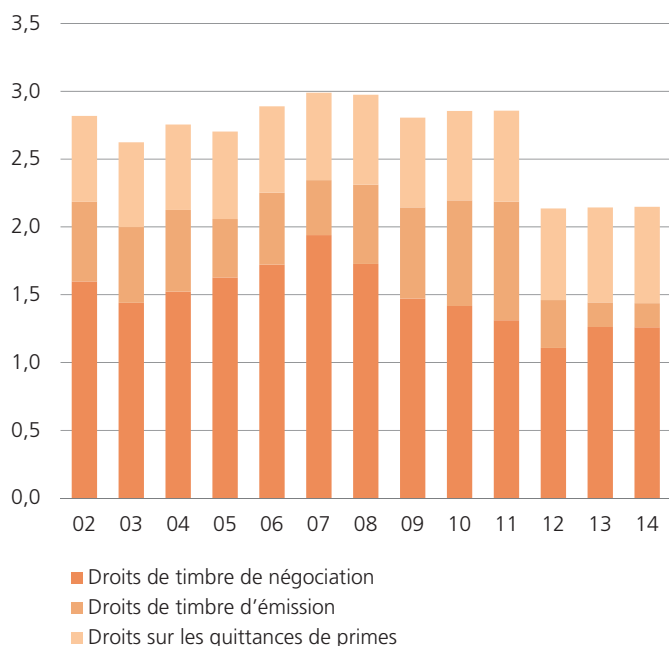
Droit d'émission

Rappelons que le droit d'émission frappant les capitaux de tiers (emprunts obligataires, obligations de caisse et papiers monétaires) a été aboli au 1^{er} mars 2012 dans le cadre de la réglementation des grandes banques dites «too big to fail». Ainsi, depuis

2013, les revenus du droit d'émission ne proviennent que de la création de capital propre (droits de participation), pour l'essentiel l'émission de capital-actions. Or, ce droit devrait également être supprimé dans un proche avenir dans le cadre de la réforme fiscale des entreprises III. Ceci, tout comme un manque de nouvelles créations de capital ou encore un besoin de financement moins important de la part des entreprises, peut expliquer en partie pourquoi les recettes provenant de cette catégorie continuent de diminuer (- 2,4 %) en 2014.

Notons aussi que lors de l'élaboration du budget, des recettes d'un montant de 220 millions étaient attendues.

Droits de timbre en mrd



L'évolution des droits de timbre est fortement marquée par le droit de négociation qui représente plus de 50 % du total. Dans le sillage de la crise financière qui a éclaté en 2007, son produit a diminué durant plusieurs années consécutives avant de repartir à la hausse en 2013. Ce revirement de tendance n'a cependant pas été confirmé en 2014 puisque les recettes du droit de négociation ont connu une stagnation durant cette année.

Droit de négociation

Le droit de négociation représente plus de 50 % des droits de timbre total et influence donc fortement leur évolution. Après avoir diminué durant 5 années consécutives à la suite de la crise financière, le produit de ce droit a enregistré une hausse en 2013. Ce revirement de tendance n'a cependant pas été confirmé en 2014 puisque durant cette année, malgré une évolution favorable des marchés boursiers, les recettes de cette catégorie d'impôt ont reculé de 2 millions par rapport à l'année précédente. En effet, la hausse du produit du droit de négociation sur les titres suisses (+ 9 mio) a été plus que compensée par la baisse des recettes provenant des transactions sur titres étrangers (- 11 mio), lesquelles fournissent plus de 80 % du produit total du droit de négociation.

Le montant des recettes du droit de négociation est également inférieur à celui inscrit au budget (- 130 mio) dans le cadre duquel l'impact sur les recettes de la progression des principaux indices boursiers et des volumes traités en bourse avait été surestimé.

Droit sur les primes d'assurance

Prolongeant leur tendance à la hausse, les revenus du droit sur les primes d'assurance ont connu une progression de 11 millions par rapport à l'année précédente. Ils sont également supérieurs de 21 millions à leur montant inscrit au budget.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs.	%
Taxe sur la valeur ajoutée	22 561	22 960	22 614	53	0,2
Part en % des recettes ordinaires	34,7	34,7	35,4		
Ressources générales de la Confédération	17 389	17 690	17 430	41	0,2
Fonds affectés	5 172	5 270	5 184	12	0,2
5 % en faveur de l'assurance-maladie	915	930	917	2	0,2
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 337	2 380	2 342	5	0,2
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	479	490	480	1	0,2
Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'AI	1 126	1 150	1 128	3	0,2
Financement de l'infrastructure ferroviaire	315	320	316	1	0,2

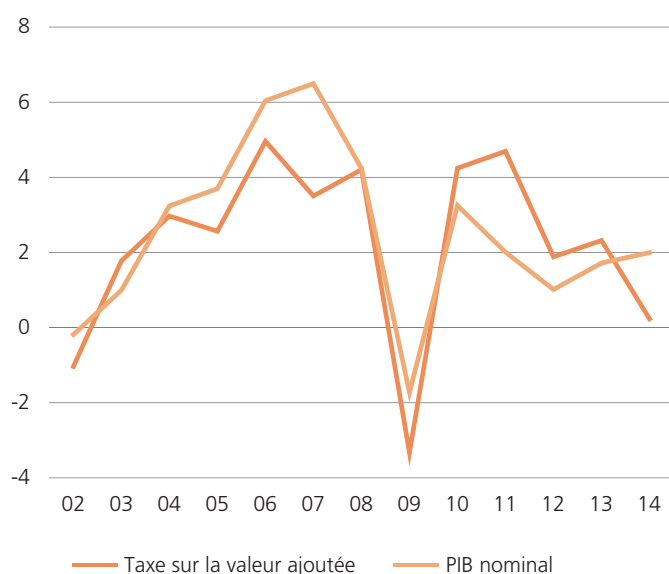
Légèrement supérieures au résultat obtenu l'année précédente, les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée ont atteint 22,6 milliards. Au total, la progression par rapport à l'année précédente se monte à 0,2 %. La croissance des recettes de la TVA est donc nettement inférieure à la croissance nominale du PIB (+ 2,0 %) au cours de la même période.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la progression des recettes de la TVA va généralement de pair avec celle de l'économie. C'est pourquoi les prévisions relatives au PIB nominal servent de base à l'estimation du produit de la TVA. Ces dernières ne suivent toutefois jamais parfaitement l'évolution de la croissance économique et ce, pour diverses raisons.

D'une part, le PIB ne reflète que partiellement l'assiette de la TVA. La TVA est, par exemple, perçue sur la création de valeur sur le marché intérieur et sur les importations, mais ces dernières ne sont pas prises en compte dans le PIB. Par contre, aucune TVA n'est perçue sur les exportations, dont le PIB tient compte.

D'autre part, la période d'assujettissement ne correspond pas exactement à l'année civile. L'impôt est généralement dû 60 jours après la fin de la période de décompte. C'est pourquoi les recettes de la TVA pour une année civile proviennent en grande partie des trois premiers trimestres de cette même année, ainsi que du dernier trimestre de l'année civile précédente et non, comme le PIB annuel, de l'exercice comptable.

Evolution de la taxe sur la valeur ajoutée et du PIB nominal
en %



L'évolution de la TVA est étroitement liée à la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal, même si les modifications du taux d'imposition et les écarts entre la base de calcul de la TVA et le PIB nominal sont susceptibles d'engendrer des variations.

Pour l'exercice 2014, ces deux facteurs ont eu un effet déterminant pour l'écart entre la croissance du PIB et la croissance des recettes de la TVA. L'impôt sur les importations pour les mois de novembre et décembre, notamment, est resté nettement en-deçà des prévisions, ce qui explique, en grande partie, le faible niveau de croissance des recettes. Par ailleurs, en raison du décalage qui caractérise le décompte de la TVA, la baisse de l'impôt sur les importations et, avec elle, la diminution des déductions correspondantes de

l'impôt préalable n'a pas encore déployé tous ses effets sur la TVA prélevée en Suisse. En effet, l'impôt sur les importations versé par les assujettis est, en grande partie, déduit au titre de l'impôt préalable dans le décompte de la TVA. Un recul de l'impôt sur les importations se traduit également par une baisse des déductions de l'impôt préalable correspondant, ce qui a tendanciellement pour effet d'accroître, avec un décalage dans le temps, les recettes de la TVA perçue en Suisse.

15 Impôt sur les huiles minérales

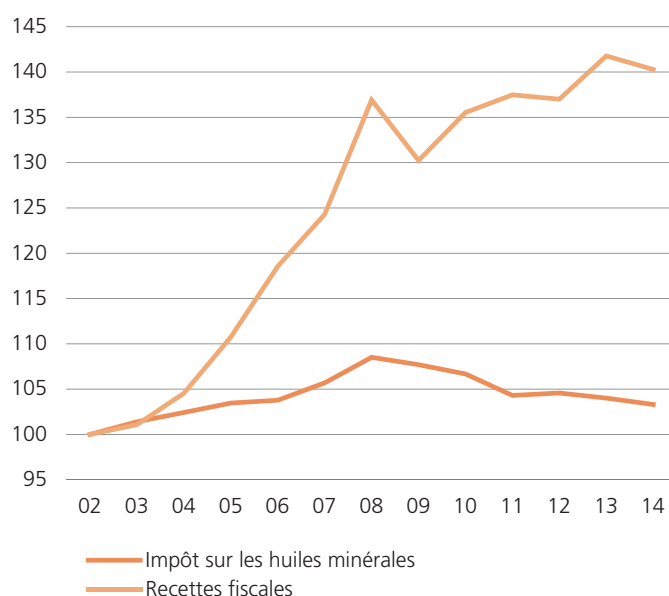
mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Impôts sur les huiles minérales	5 005	4 980	4 972	-34	-0,7
Part en % des recettes ordinaires	7,7	7,5	7,8		
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	2 988	2 975	2 971	-17	-0,6
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	1 994	1 985	1 983	-11	-0,6
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	23	20	17	-5	-23,8

Les recettes de l'impôt sur les huiles minérales ont enregistré un léger recul de 0,7% par rapport à l'année précédente. La croissance économique et l'augmentation du nombre de véhicules routiers à moteur immatriculés ont certes favorisé la progression de ces recettes, mais celle-ci a sans doute été freinée par la nouvelle législation sur le CO₂. Le produit de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants dépend de différents facteurs d'influence, dont les principaux sont l'évolution du parc des véhicules automobiles, le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année, la consommation moyenne de carburant par kilomètre et l'évolution économique. L'influence du cours du franc par rapport à l'euro en 2014 n'est pas clairement établie.

- En 2014, près de 5,8 millions de véhicules routiers à moteur étaient immatriculés en Suisse. Le parc de véhicules a ainsi augmenté de 1,6 % l'an dernier. 396 588 voitures neuves au total ont été vendues (- 1,4 % par rapport à 2013).
- L'accroissement du parc de véhicules s'accompagne généralement d'une hausse correspondante du nombre de kilomètres parcourus. La moyenne par véhicule était toutefois en légère baisse au cours des dernières années en ce qui concerne les voitures de tourisme.

Impôt sur les huiles minérales et recettes fiscales

Indexés; 2002=100



Les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales ont atteint leur niveau maximal en 2008. Depuis lors, elles ont tendance à fléchir. La principale raison de ce recul réside dans la consommation moyenne de carburant des véhicules. C'est pourquoi la part du produit de l'impôt sur les huiles minérales au sein des recettes fiscales diminue continuellement.

- La consommation moyenne des automobiles neuves est d'ordinaire plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. En outre, la consommation moyenne de carburant, considérée pour l'ensemble du parc de véhicules, fléchit continuellement depuis longtemps. En 2013, elle était encore de 6,24 l/100 km (pour des émissions moyennes de CO₂ de 145 g/km). Ces prochaines années, la baisse de la consommation moyenne aura une influence croissante sur les recettes de l'impôt sur les huiles minérales. Les prescriptions concernant les émissions de CO₂ des voitures de tourisme nouvellement immatriculées en Suisse ont été adaptées aux normes européennes par la modification, en vigueur depuis le 1^{er} juillet

2012, de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (RS 641.71). Ainsi, ces émissions devaient être ramenées à 130 g/km avant 2015. Dans le cadre du premier train de mesures de la stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral entend durcir les prescriptions sur les émissions de CO₂ applicables aux véhicules à moteur, en abaissant les émissions de CO₂ des voitures de tourisme neuves à 95 g/km d'ici à 2020. Des valeurs-cibles en matière d'émission de CO₂ applicables aux voitures de livraison et aux tracteurs à sellette légers devraient également être introduites (175 g CO₂/km d'ici 2017 et 147 g CO₂/km d'ici 2020). A moyen terme, le produit de l'impôt sur les huiles minérales pourrait donc continuer de baisser.

16 Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 517	1 500	1 493	-24	-1,6
Part en % des recettes ordinaires	2,3	2,3	2,3		
Apport au fonds pour grands projets ferroviaires	897	829	830	-67	-7,4
Coûts non couverts du trafic des poids lourds	90	140	140	50	55,6
Parts des cantons	493	484	485	-8	-1,7
Autres	37	47	38	1	2,8

Les recettes issues de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) sont inférieures de 24 millions, soit de 1,6 %, à celles de l'année précédente, bien que la prestation de transport soumise à la redevance ait connu une légère augmentation. Cette évolution est principalement due au manque à gagner qui résulte du renouvellement du parc de véhicules. Le recul est légèrement plus marqué pour les véhicules immatriculés en Suisse (- 1,3 %) que pour les véhicules immatriculés à l'étranger (- 1,0 %).

Le renouvellement du parc de véhicules en faveur de véhicules moins polluants et, partant, soumis à une redevance moins élevée, a continué à progresser au cours de l'année passée. En 2014, la part, dans le total de la prestation de transport (mesurée en tonnes brutes-kilomètres), des véhicules soumis à une redevance plus élevée (catégories Euro 0 à 3) a fléchi à presque 12 %, ce qui correspond environ à la moitié de celle d'il y a deux ans. La classe d'émission la plus fréquente, les véhicules EURO 5, représente un peu plus des deux tiers des tonnes-kilomètres. La part de la prestation de transport des véhicules Euro 6, qui bénéficient d'une baisse de 10 % de la redevance depuis le 1^{er} juillet 2012, a progressé en 2014, passant de 4 % à 14 %. Le taux de la redevance moyenne payée par les détenteurs de véhicules pour les tonnes-kilomètres parcourus en 2014 a, par conséquent, baissé de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Au total, la diminution des recettes liée à la hausse du nombre de véhicules moins polluants s'élève à environ 25 millions.

Cette diminution des recettes, qui résulte de la baisse du taux moyen de la redevance, n'est compensée que partiellement par les recettes supplémentaires provenant de la légère augmentation de la prestation de transport. En effet, la prestation de transport soumise à la redevance n'a augmenté que de 0,1 %. Cette hausse est nettement inférieure à l'estimation actuelle de la croissance du PIB réel (+ 2,0 %), utilisée pour estimer le montant des recettes de la RPLP. La conjoncture qui demeure défavorable en Europe et la faible croissance du commerce international qui en résulte jouent un certain rôle dans cette évolution. En outre, la hausse ou la baisse de la prestation de transport n'est pas proportionnelle à celle de la quantité transportée, car la RPLP est calculée sur la base du poids total autorisé, indépendamment du chargement effectif.

Les recettes de la RPLP sont affectées. Après déduction des pertes sur débiteurs et des indemnités versées aux cantons pour l'exécution de la RPLP et des contrôles de police, un tiers est attribué aux cantons et deux tiers à la Confédération. Jusqu'en 2010, la part de la Confédération était entièrement versée au fonds pour les grands projets ferroviaires. Depuis 2011, une partie de ces recettes alimente le budget général. En vertu de l'art. 85, al. 2, Cst., ces ressources sont utilisées pour financer les coûts (externes) liés au trafic routier et les besoins financiers requis au titre de la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes. La marge de manœuvre ainsi dégagée permet d'augmenter, dans le budget ordinaire, les ressources financières qui sont consacrées au maintien de la qualité et à l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire.

17 Qualité des estimations de recettes

En dépit de l'écart important par rapport au budget observé du côté des recettes de l'impôt fédéral direct, les estimations établies dans le cadre du budget 2014 sont plutôt bonnes dans l'ensemble, même si les recettes ont accusé une baisse. Avec un taux d'erreur de 3,4 % *en termes absolus*, les estimations pour l'exercice 2014 s'avèrent plus précises que pour la moyenne des années 2003 à 2014 (4,0 %).

Evolution dans le temps des erreurs d'estimation

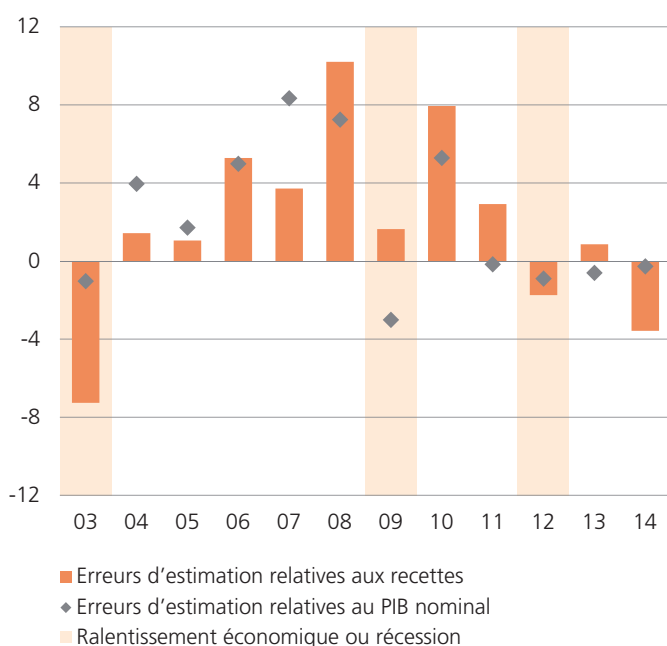
Le graphique qui suit montre les erreurs d'estimation concernant les recettes ordinaires de la Confédération depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2003. Ces erreurs sont exprimées en pour-cent des valeurs budgétaires de manière à ne pas fausser la comparaison d'une année à l'autre. Une erreur positive d'estimation signifie que les recettes ont été sous-estimées ou que les recettes effectives ont dépassé les valeurs inscrites au budget. Une erreur négative d'estimation signifie que les recettes ont été surestimées. Avec une erreur d'estimation négative de 7,3 %, l'année 2003 affiche le taux de surestimation des recettes ordinaires le plus élevé de toute la période considérée. En revanche, les recettes de l'année 2008 ont été les plus sous-estimées avec une erreur positive de 10,2 %.

Les fortes fluctuations des erreurs d'estimation témoignent notamment des nombreuses difficultés et incertitudes que l'on rencontre dans l'estimation des recettes ordinaires de la Confédération. Ainsi, outre les prévisions concernant le développement de l'économie et son influence sur les recettes fiscales de la Confédération, il faut prendre en compte les modifications des conditions-cadres légales, dont les répercussions financières sont fréquemment imprévisibles. Les estimations de recettes sont encore plus difficiles en raison de l'horizon relativement lointain des prévisions: jusqu'à 20 mois avant la clôture de l'année comptable concernée. La qualité des estimations de recettes est réexaminée à l'occasion de la publication de chaque résultat du compte. Ce réexamen porte sur la qualité d'estimation tant du total des recettes que de chaque catégorie de recettes. L'objectif visé est de s'assurer que les recettes de la Confédération ne soient ni surestimées, ni sous-estimées systématiquement.

Erreurs d'estimation par type de recettes

Pour examiner la qualité de l'estimation des recettes sur une longue période, l'erreur d'estimation moyenne absolue est l'étalon de mesure qui convient. Pour ce qui est des recettes ordinaires, cet étalon est de 4,0 % depuis l'introduction du frein à

Erreurs d'estimation relatives aux recettes ordinaires en %
des recettes resp. du PIB nominal selon le budget



Les erreurs relatives à l'estimation des recettes et aux prévisions économiques sont étroitement liées. Dans les deux cas, elles sont induites par l'évolution conjoncturelle: l'évolution du PIB et des recettes est sous-estimée en particulier en période de ralentissement économique. Lorsque la conjoncture est plus favorable, les erreurs de prévision sont, en revanche, presque toujours positives.

l'endettement. Ainsi, les recettes sont surestimées ou sous-estimées, en moyenne annuelle, de 4,0 % par rapport aux valeurs budgétaires. Ce chiffre cache pourtant d'importantes disparités entre les diverses catégories de recettes. Parmi les recettes fiscales importantes, celles de l'impôt sur les huiles minérales ont bénéficié des estimations les plus précises au cours de la période considérée: ces recettes n'ont été, en moyenne, surestimées ou sous-estimées que de 1,4 % par rapport au budget. Elles sont suivies de près par les estimations des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée, qui affichent une erreur d'estimation moyenne absolue de 1,7 %. Alors que la précision des estimations de recettes de l'impôt fédéral direct (4,4 %) est légèrement inférieure à celle des estimations de la totalité des recettes, on observe des écarts considérables pour les droits de timbre et surtout pour l'impôt anticipé: l'erreur d'estimation moyenne absolue s'élève, pour ces recettes, à 8,3 %, respectivement 37,9 %. Ces écarts reflètent la grande volatilité de ces recettes.

Modèle conjoncturel des erreurs d'estimation

Les surfaces de couleur orange du graphique correspondent aux années durant lesquelles l'économie suisse a connu une faible croissance ou une récession, c'est-à-dire une phase durant laquelle la Suisse a sous-utilisé ses capacités de production, alors que le taux de croissance de son produit intérieur brut réel se situait en-deçà de son potentiel à long terme ou était négatif dans le cas d'une récession. Cette analyse fait apparaître une tendance dans l'évolution des erreurs d'estimation: les recettes fédérales tendent ainsi à être surestimées en période de ralentissement économique (erreur d'estimation négative) et à être sous-estimées durant les périodes de reprise qui suivent (erreur d'estimation positive). Les

erreurs de prévision pourraient donc se compenser mutuellement sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel. Tel a quasiment été le cas depuis l'introduction du frein à l'endettement. Une fois additionnées, les erreurs positives et négatives dans l'estimation des recettes ordinaires atteignent un montant de quelque 12,8 milliards. Cette somme, rapportée aux recettes ordinaires perçues par la Confédération durant la période en question (quelque 700 mrd), correspond à une erreur d'estimation moyenne de 1,9 % environ. En d'autres termes, depuis 2003, les recettes ordinaires de la Confédération ont été sous-estimées en moyenne de 1,9 %. D'un point de vue statistique, cette valeur moyenne ne diffère guère de 0, ce qui signifie que les recettes n'ont été ni surestimées, ni sous-estimées systématiquement.

Incidence des prévisions économiques

Le graphique présente également les erreurs d'estimation du produit intérieur brut en termes nominaux (losanges gris). Elles constituent la différence, en pourcentage, entre le produit intérieur brut en termes nominaux attendu au moment de la budgétisation (niveau en mrd de fr.) et le produit intérieur brut en termes nominaux effectivement atteint selon l'estimation provisoire du SECO (2014) ou les comptes nationaux établis par l'Office fédéral de la statistique. On constate que l'exactitude des estimations de recettes dépend fortement des prévisions économiques. Sur le plan statistique, cela se traduit par un coefficient de corrélation entre les deux séries de 0,71. Le coefficient de détermination (carré du coefficient) que l'on peut en déduire montre que, durant les dix dernières années, la moitié environ des erreurs d'estimation de recettes sont liées à des erreurs dans les prévisions économiques.

En 2014, les dépenses de la Confédération se sont élevées à 64 milliards, soit 300 millions de plus que l'année précédente (+ 0,5 %). Ce montant est inférieur de 2,1 milliards (3,2 %) au montant prévu au budget, écart qui s'explique, notamment, par les résultats des votations sur l'initiative contre l'immigration de masse et sur le Gripen, par le bas niveau des taux d'intérêt et par la diminution des recettes.

Evolution des dépenses par groupe de tâches

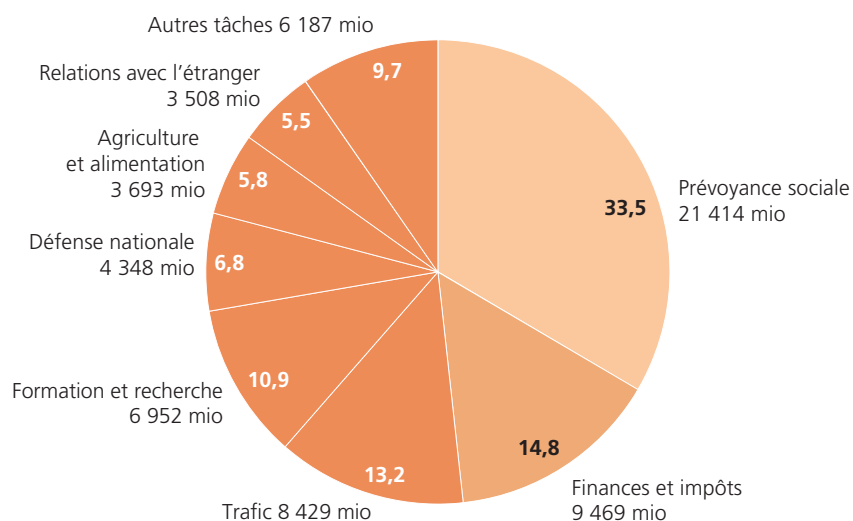
mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	63 700	66 124	64 000	300	0,5
Δ en % par rapport à l'année précédente	3,2	3,8	0,5		
Conditions institutionnelles et financières	2 489	2 682	2 605	116	4,7
Ordre et sécurité publique	1 053	1 109	1 023	-30	-2,8
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 292	3 569	3 508	216	6,6
Défense nationale	4 789	4 856	4 348	-441	-9,2
Formation et recherche	6 894	7 201	6 952	58	0,8
Culture et loisirs	502	500	490	-12	-2,4
Santé	219	229	226	7	3,4
Prévoyance sociale	21 106	21 763	21 414	309	1,5
Trafic	8 224	8 549	8 429	206	2,5
Environnement et aménagement du territoire	1 007	1 329	1 210	203	20,2
Agriculture et alimentation	3 706	3 719	3 693	-13	-0,4
Economie	505	655	634	128	25,4
Finances et impôts	9 916	9 963	9 469	-446	-4,5

En 2014, les dépenses totales de la Confédération ont été supérieures de 300 millions à celles du compte 2013 (+ 0,5 %). Les principaux vecteurs de cette croissance sont les groupes de tâches «Prévoyance sociale» (+ 309 mio) et «Relations avec l'étranger» (+ 216 mio). Les dépenses consacrées au trafic (+ 2,5 %), aux conditions institutionnelles et financières (+ 4,7 %), à l'environnement et à l'aménagement du territoire (+ 20,2 %) ainsi qu'à l'économie (+ 25,4 %) se sont, elles aussi, accrues de plus de 100 millions. Pour ces deux derniers groupes de

tâches, la cause de la forte progression réside dans le relèvement de la taxe sur le CO₂ au début de 2014, qui a généré des dépenses supplémentaires au titre de la redistribution du produit de la taxe et du programme d'assainissement de bâtiments. En revanche, les dépenses ont fléchi, en particulier dans les groupes de tâches «Défense» (- 9,2 %, suite au rejet de l'achat du Gripen et en raison d'un facteur spécial lié à l'exercice 2013) ainsi que «Finances et impôts» (- 4,5 %).

Dépenses par groupe de tâches 2014 parts en %

Dépenses ordinaires



Les dépenses liées aux deux groupes de tâches pour lesquels la marge de manœuvre à court terme est la plus mince, à savoir la prévoyance sociale et les finances et impôts, représentent près de la moitié des dépenses de la Confédération. La hausse la plus forte est observée du côté des «autres groupes de tâches» (+ 0,6 point de pourcentage) et de la prévoyance sociale (+ 0,4 point de pourcentage), tandis que la diminution la plus marquée concerne les finances et impôt (- 0,8 point de pourcentage) et la défense nationale (- 0,7 point de pourcentage).

Structure des dépenses par groupe de tâches

Considérée sur le long terme, la structure des dépenses ordinaires de la Confédération s'avère relativement stable. Ainsi, les deux groupes de tâches «Prévoyance sociale» et «Finances et impôts», dont les dépenses sont considérées comme étant fortement liées, sollicitent depuis plusieurs années près de la moitié du budget, la part de la prévoyance sociale ayant tendance à s'accroître, tandis que celle des finances et impôts tend à diminuer. Depuis plusieurs années déjà, la formation et la recherche ainsi que les relations avec l'étranger sollicitent davantage de dépenses que l'année précédente.

21 Prévoyance sociale

Un tiers des dépenses ordinaires de la Confédération est consacré à la prévoyance sociale. La hausse a été plutôt modérée durant l'exercice sous revue, d'une part, parce que les rentes AVS et AI n'ont pas été adaptées et, d'autre part, parce que la stagnation des revenus provenant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'est traduite par une faible augmentation des parts de ces revenus revenant à l'AVS et à l'AI. Les dépenses consacrées aux prestations complémentaires et à l'assurance-maladie continuent de croître.

Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Prévoyance sociale	21 106	21 763	21 414	309	1,5
Part en % des dépenses ordinaires	33,1	32,9	33,5		
Assurance-vieillesse	10 621	10 856	10 748	127	1,2
Assurance-invalidité	4 873	5 015	4 920	47	1,0
Assurance-maladie	2 215	2 286	2 273	58	2,6
Prestations complémentaires	1 389	1 446	1 435	46	3,3
Assurance militaire	217	216	210	-7	-3,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	476	499	499	23	4,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	95	105	96	1	1,0
Migrations	1 159	1 276	1 174	16	1,3
Aide et assistance sociales	59	64	58	-1	-2,4

Les dépenses que la Confédération effectue au titre de la prévoyance sociale ont progressé de 1,5 % en 2014 pour s'établir à 21,4 milliards. La moitié de ce montant a été consacrée à l'*assurance-vieillesse*. Dans ce domaine, la Confédération verse trois contributions à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), à savoir:

- une contribution de 19,55 % destinée à couvrir les dépenses de l'assurance: suivant l'évolution du nombre de rentiers, cette contribution a augmenté de 2,1 % en 2014 pour atteindre 7,99 milliards;
- une part de 83 % des revenus tirés du pour-cent de TVA: cette contribution a stagné à 2,32 milliards (+ 5 mio, soit + 0,2 %) durant l'exercice sous revue; et
- les revenus de la redevance sur les maisons de jeu qui, en recul de 12,4 %, ne se sont élevés qu'à 329 millions en 2014.

L'*assurance-invalidité* (AI) est financée non seulement au moyen de la contribution ordinaire de la Confédération, mais également au moyen de versements opérés dans le cadre du financement additionnel de l'AI, qui est limité à la fin de 2017:

- Le système appliqué au calcul de la contribution de la Confédération à l'AI a été modifié en 2014. Selon le nouveau mécanisme de financement, cette contribution n'est plus fixée en pour-cent des dépenses de l'AI, mais augmente en fonction de l'évolution des revenus de la TVA (le taux de croissance correspond à la croissance des revenus de la TVA, actualisée en fonction des indices relatifs à l'évolution des rentes et des salaires). Avec ce nouveau système, la contribution de la Confédération a augmenté de 51 millions par rapport à l'année précédente et se monte à 3,58 milliards (+ 1,45 %).

- Dans le cadre du financement additionnel susmentionné, l'AI reçoit en outre les revenus issus du relèvement temporaire de 0,4 % de la TVA. Ces revenus se sont élevés à 1,12 milliard en 2014. Par ailleurs, la Confédération supporte la charge liée aux intérêts de la dette de l'AI. L'endettement de cette assurance ayant été réduit, la contribution spéciale destinée à couvrir les intérêts précités est descendue à 172 millions (- 7 mio).

La contribution de la Confédération aux *prestations complémentaires* (PC) s'élève à 5/8 des dépenses qui servent à couvrir les besoins vitaux des bénéficiaires. Les cantons assument les 3/8 restants et toutes les PC destinées à couvrir les coûts supplémentaires liés à un séjour en institution ainsi que les coûts de maladie et d'invalidité. La contribution de la Confédération se répartit pour moitié environ entre les PC à l'AI et les PC à l'AVS, ces dernières augmentant beaucoup plus nettement en raison de la hausse du nombre de rentiers. En outre, tant la contribution de la Confédération aux PC à l'AVS (+ 4,1 %) que celle aux PC à l'AI (+ 2,5 %) se sont accrues en 2014, étant donné que le montant moyen des prestations versées a augmenté.

Pour assurer le financement de ses contributions à l'AVS, à l'AI et aux PC fixées dans la loi, la Confédération utilise les recettes qu'elle tire des impôts sur l'alcool et sur le tabac, ainsi que la part de 17 % des revenus provenant du pour-cent de TVA en faveur de l'AVS. Se montant à 2969 millions au total, les recettes réalisées durant l'exercice sous revue sont inférieures à celles de l'année précédente. Les revenus découlant de l'impôt sur le tabac ont ainsi diminué de 38 millions pour s'établir à 2257 millions, et le bénéfice net de la régie des alcools a baissé de 6 millions, s'établissant à 236 millions. Enfin, la part du pour-cent de TVA destiné à l'AVS est restée à peu près au même niveau que l'année précédente (476 mio en 2014 contre 475 mio en 2013). Ces recettes

affectées ont permis de couvrir 22,5 % des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC (y c. les intérêts de la dette de l'AI). En 2013, cette part s'élevait encore à 23,6 %.

Les dépenses de la Confédération consacrées à l'*assurance-maladie* concernent essentiellement la réduction individuelle des primes. Leur augmentation d'environ 58 millions (+ 2,6 %) par rapport à 2013 est due notamment à une hausse des coûts de la santé et de la prime moyenne de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ainsi qu'à l'accroissement de la population. Conformément à l'art. 66, al. 2, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, les subsides de la Confédération correspondent à 7,5 % des coûts bruts de l'AOS. Ils sont en partie financés par des recettes affectées. Ainsi, 5 % des revenus de la TVA (déduction faite des parts de l'AVS, de l'AI et du fonds FTP) ont été utilisés à cette fin, ce qui représente en 2014 un montant de quelque 917 millions. En outre, les recettes destinées à supporter les coûts non couverts de la circulation routière ont permis, à raison de 140 millions environ, de financer la réduction individuelle des primes. C'est ainsi qu'environ 47 % des dépenses de la Confédération consacrées à la réduction individuelle des primes sont couvertes par des revenus affectés.

La Confédération finance la totalité des coûts de l'*assurance militaire*. Par rapport à l'année précédente, les dépenses effectuées à ce titre ont diminué d'environ 7 millions, soit de 3,4 %. Cette évolution est due notamment à la baisse des rentes (- 5,9 mio) et des prestations en espèces (- 1,2 mio) qui ont été versées. En revanche, les frais médicaux sont restés à peu près stables. Dans le budget 2014, les dépenses consacrées à l'assurance militaires ont été surestimées d'environ 6 millions, soit de 2,6 %.

Dans le domaine de l'*assurance-chômage et du service de l'emploi*, la contribution que la Confédération est tenue de verser à l'assurance-chômage (AC) en vertu de la loi représente près de 90 % des dépenses (env. 460 mio). Elle s'est maintenue pratiquement au même niveau (+ 3 mio) que l'année précédente. S'élevant à quelque 20 millions, le reste des dépenses supplémentaires est dû à une modification de la contribution de la Confédération au système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail (PLASTA). La Confédération verse une contribution annuelle de quelque 20 millions aux coûts de PLASTA afin de garantir la fourniture des données permettant d'établir la statistique du marché du travail. Jusqu'en 2013, la Confédération passait ses commandes en la matière directement à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et s'acquittait du montant correspondant par le biais d'une imputation des prestations. Par conséquent, ces fonds n'apparaissaient pas dans la liste des tâches, celle-ci comprenant uniquement les dépenses ayant une incidence financière. Depuis 2014, l'AC commande

l'ensemble des services informatiques dont elle a besoin, et la Confédération lui verse une contribution avec incidences financières correspondant au montant des prestations que l'assurance utilise. Visant à améliorer le pilotage informatique, ce changement n'a pas d'incidence sur les finances de la Confédération, car l'OFIT, en tant que fournisseur de prestations, comptabilise des revenus avec incidences financières d'un montant identique.

Augmentant d'environ un million, soit de 1,0 % par rapport à 2013, la plupart des dépenses effectuées au titre de la *construction de logements à caractère social* résultent des abaissements supplémentaires de loyers (60 %) et des prêts d'encouragement accordés aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (31 %). Leur hausse s'explique principalement par une augmentation d'environ 2 millions des dépenses en faveur des associations faitières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, cette augmentation ayant été décidée par la voie du second supplément au budget 2014 et financée par des revenus supplémentaires sans incidences financières. Appliquée pour la première fois dans le compte 2014, cette nouvelle manière d'indiquer les dépenses respecte le principe budgétaire du produit brut.

Les dépenses consacrées au domaine des *migrations* ont augmenté de 16 millions (+ 1,3 %) par rapport à l'année précédente à cause de deux phénomènes contradictoires. D'une part, les dépenses relatives au domaine de l'asile et des réfugiés ont baissé de 44 millions. Bien qu'elles aient augmenté en raison de la hausse du nombre de requérants d'asile et de personnes admises à titre provisoire, les dépenses destinées à financer les forfaits globaux accordés à titre d'aide sociale ont été plus que compensées par une baisse des dépenses visant à indemniser les prestations d'aide d'urgence et d'aide sociale aux réfugiés. D'autre part, les dépenses destinées aux étrangers et en particulier à l'intégration de ces derniers sont supérieures de 60 millions à celles de l'année précédente. Cet accroissement est dû au fait que les fonds servant à financer des programmes cantonaux d'intégration ont été augmentés et que les forfaits d'intégration accordés aux requérants d'asile et aux réfugiés sont, depuis 2014, inscrits dans le crédit d'intégration.

En matière d'*aide et d'assistance sociales*, les dépenses de la Confédération ont reculé de 1,4 million pour s'établir à 57,6 millions. Cette baisse est due essentiellement au fait que les fonds accordés par la voie du budget à l'accueil extrafamilial des enfants n'ont pas été entièrement utilisés. En effet, certaines demandes ont dû être placées provisoirement sur une liste d'attente en raison du nouvel ordre de priorité qui a été fixé pour l'attribution des aides financières, et le temps consacré à l'examen des demandes a augmenté.

22 Finances et impôts

En 2014, les dépenses dans ce domaine ont représenté 14,8 % des dépenses ordinaires totales, contre 15,6 % l'année précédente. Cette diminution de la part des dépenses est le résultat, presque à parts égales, d'une évolution défavorable, notamment du côté des recettes issues de l'impôt fédéral direct, accentuée par un net recul des pertes sur débiteurs attribuées aux parts de tiers sur les recettes et, d'autre part, des bons résultats financiers des années précédentes combinée à des taux d'intérêts en continuuel repli, synonyme d'allègement de la charge d'intérêts.

Finances et impôts

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Finances et impôts	9 916	9 963	9 469	-446	-4,5
Part en % des dépenses ordinaires	15,6	15,1	14,8		
Parts aux recettes de la Confédération	4 574	4 606	4 335	-238	-5,2
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 164	2 172	1 949	-216	-10,0
Péréquation financière	3 178	3 185	3 185	8	0,2

Diminution des parts de tiers aux recettes de la Confédération due notamment au recul des pertes sur débiteurs

La diminution des parts de tiers aux recettes de la Confédération (- 238 mio ou - 5,2 %) s'explique pour l'essentiel par les pertes sur débiteurs concernant l'impôt anticipé. Celles-ci sont passées de 181 millions en 2013 à quasiment rien en 2014 (- 99,6 %) du fait qu'aucune perte extraordinaire n'a été subie en cours d'exercice. Le recul dans ce domaine de tâches est également à mettre au compte de la baisse des parts aux recettes de l'impôt fédéral direct (- 64,3 mio ou - 2,0 %) suivie par celle de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) qui régresse de 8 millions (- 1,7 %). Pour des raisons liées au mode de comptabilisation (voir ch. 12), la part de tiers aux recettes de l'impôt anticipé enregistre, quant à elle, une hausse de 12 millions (+ 2,3 %) par rapport à l'année précédente, contribuant ainsi à amoindrir le recul des parts de tiers aux recettes de la Confédération.

Allègement de la charge de la dette en raison du recul de la charge globale des emprunts

La diminution des charges d'intérêts liées à la fortune et à la dette traduit de manière générale un besoin de financement moindre induit par les bons résultats financiers des années précédentes, mais reflète également le repli continu des taux d'intérêts. Ainsi, on enregistre un recul marqué des intérêts passifs, dont deux facteurs principaux sont à l'origine: d'une part, la baisse de la charge des emprunts (- 161,9 mio) qui fait suite à la diminution de la charge financière de base (en raison notamment de remboursements pour un volume de 6,3 mrd d'obligations nanties d'un coupon plus élevé en moyenne); d'autre part, les agios élevés (525 mio), synonymes d'allègement de la charge des intérêts, qui se sont accrus de 56 millions par rapport à 2013.

A signaler que le montant des agios enregistré en 2014 n'a rien d'extraordinaire au vu de la baisse persistante des taux d'intérêts, et qu'il se situe dans la moyenne des dernières années (env. 500 mio). A ces deux principaux facteurs, s'ajoute le fait que la charge des swaps de taux d'intérêts s'est réduite de 14 millions dans l'exercice sous revue, principalement sous l'effet de la baisse des volumes. Le recul des intérêts passifs est toutefois contrecarré par la progression des dépenses au titre des pertes de change (+ 18,2 mio) en raison de la volatilité des cours des devises. A noter que les pertes de change concernent des comptes en devises étrangères. Les recettes ou pertes provenant de ces comptes sont inscrites en cours d'exercice (LFC, art. 35). Quant aux dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale, qui constituent la seconde composante de ce domaine de tâches, elles enregistrent une légère baisse (- 5,1 mio) en raison des commissions de remboursement sur les emprunts plus faibles. Pour rappel, les dépenses au titre de commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale deviennent effectives au moment de l'émission.

Légère progression des paiements compensatoires versés aux cantons

L'année 2014 a constitué le troisième exercice de la seconde période quadriennale de la nouvelle péréquation financière (RPT). Les transferts de la Confédération effectués au titre des divers instruments de la péréquation se sont élevés au total à 3185 millions, en progression de 7,5 millions (+ 0,2 %) par rapport à 2013. En matière de péréquation verticale des ressources (2220 mio), la contribution de la Confédération a enregistré un léger accroissement (+ 11,9 mio ou + 0,5 %). Cet accroissement se monte à 23,5 millions (+ 1,1 %) si l'on exclut la correction des chiffres de 2012 (effectuée en 2103) suite à l'erreur concernant la fixation du facteur alpha

pour la période 2012–2015. Cette correction avait entraîné un relèvement de 11,7 millions du volume des paiements compensatoires. La contribution de la Confédération à la compensation des charges s'est élevée à 726 millions (363 mio pour la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et 363 mio pour celle des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques), diminuant ainsi de 4 millions au total par rapport à 2013. Ce recul résulte de l'adaptation au renchérissement

du montant de la compensation de l'année précédente (d'avril 2012 à avril 2013: - 0,6%). Enfin, en ce qui concerne la compensation des cas de rigueur, le montant comptabilisé en 2014 (240 mio) est resté inchangé par rapport à 2013, du fait qu'aucun canton à faible potentiel de ressources bénéficiant de la compensation des cas de rigueur n'a basculé dans le camp des cantons à fort potentiel de ressources en 2014.

Caractère affecté des dépenses «Finances et impôts»

Le groupe de tâches «Finances et impôts» est le deuxième plus important en termes de volume financier. Il a notamment comme caractéristiques d'être exclu des priorités en matière de politique budgétaire (par exemple, la part aux recettes de la Confédération est réglée par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (marchés financiers, taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

Les parts aux recettes de la Confédération correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée, d'impôt anticipé et autres (douane, RPLP).

Les dépenses au titre de la recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette comprennent pour l'essentiel les intérêts passifs (charges d'intérêts des emprunts à long et à court terme, des comptes de dépôts, etc.) ainsi que les commissions, taxes et frais de la Trésorerie.

La nouvelle péréquation financière (RPT), entrée en vigueur en 2008, comporte trois instruments, dont deux, à savoir la péréquation des ressources et la compensation des charges (charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et à des facteurs socio-démographiques), en sont les éléments essentiels. Le troisième instrument, la compensation des cas de rigueur, permet d'éviter que le passage de l'ancien système de péréquation financière au nouveau n'occasionne des cas de rigueur entre les cantons; celle-ci restera en vigueur jusqu'en 2036 au plus tard. Le montant de la compensation des cas de rigueur est fixe jusqu'en 2015, après quoi la somme en question se réduira de 5 % par an. Les contributions de la Confédération au titre de ces instruments sont adaptées chaque année à l'évolution de la situation économique. Les montants pour l'année 2014 ont été adaptés à l'évolution du potentiel de ressources (péréquation des ressources) et du renchérissement (compensation des charges).

23 Trafic

Atteignant 2,5 % en 2014, la croissance des dépenses en matière de trafic est supérieure à la moyenne des autres dépenses de la Confédération (+ 0,5 %). Alors que la circulation routière affiche une hausse de dépenses importante de 11,1 %, notamment en raison de l'augmentation de l'apport au fonds d'infrastructure, la baisse de l'apport au fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) a entraîné une diminution de 2 % des dépenses consacrées aux transports publics.

Trafic

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Trafic	8 224	8 549	8 429	206	2,5
Part en % des dépenses ordinaires	12,9	12,9	13,2		
Circulation routière	2 806	3 063	3 117	311	11,1
Transports publics	5 262	5 299	5 158	-104	-2,0
Aviation	156	188	155	-1	-0,6

Circulation routière

Les dépenses au titre de la circulation routière ont augmenté de 311 millions, soit de 11,1 %, par rapport à 2013.

- Les dépenses consacrées aux routes nationales ont progressé de 303 millions, soit de 14,1 %. A la différence de l'année précédente, il n'y a guère eu de retards dans les projets, de sorte que les dépenses à la charge de la Confédération au titre des routes nationales ont augmenté de 196 millions. Les ressources prévues ont ainsi été entièrement utilisées. La part de l'apport annuel au fonds d'infrastructure prélevée pour financer les dépenses consacrées aux routes nationales a également connu une forte hausse (+ 111 mio). En revanche, les charges d'exploitation des routes nationales ont légèrement diminué (- 5 mio).
- Les contributions de la Confédération aux routes principales et aux projets routiers du trafic d'agglomération ont également crû en 2014 (+ 2 mio et + 7 mio).
- Tributaires des recettes, les contributions de la Confédération aux coûts routiers généraux des cantons et aux mesures de séparation des courants de trafic, arrivées à échéance, ont diminué comme prévu (- 2 mio).

Transports publics

Les dépenses du groupe de tâches «Transports publics», dont font partie les infrastructures ferroviaires et le transport ferroviaire de marchandises, ont baissé de 104 millions, soit de 2,0 %, par rapport à l'année précédente. Ce recul est principalement dû aux facteurs suivants:

- Les dépenses relatives à la construction, à l'exploitation et à l'entretien de l'infrastructure ferroviaire ont diminué de 51 millions par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique principalement par l'arrivée à terme du versement des contributions à des projets ferroviaires urgents concernant le trafic d'agglomération (RER et tramways), qui a entraîné un recul de près d'un tiers (- 115 mio) de la part de l'apport annuel au fonds d'infrastructure destinée à l'infrastructure ferroviaire. Ce recul a été atténué par une hausse de 68 millions des dépenses pour l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure ferroviaire par rapport à l'année précédente.
- L'apport au fonds FTP a diminué de 77 millions au total, principalement en raison de la réduction de la part issue du produit de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (- 67 mio). En effet, la part de ce produit retenue dans le budget de la Confédération pour couvrir les coûts externes engendrés par la circulation routière (voir l'art. 85, al. 2, Cst.) a été plus importante que l'année précédente. L'apport issu de l'impôt sur les huiles minérales a lui aussi légèrement fléchi (- 11 mio) du fait de la baisse des dépenses requises pour les lignes de base de la Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes.

- Les indemnités destinées au transport régional des voyageurs ont été augmentées de plus de 14 millions, soit de 1,6 %, principalement pour financer les amortissements croissants liés au renouvellement du matériel ferroviaire roulant.
- Le transfert de la route au rail du trafic de marchandises a sollicité 8 millions supplémentaires par rapport à l'année précédente. La légère baisse des indemnités d'exploitation a été plus que compensée par la hausse des contributions aux investissements dans la construction d'installations du trafic de marchandises.

Aviation

Les dépenses consacrées à l'aviation ont légèrement reculé (- 1 mio, soit - 0,6 %) par rapport à 2013. Les dépenses couvertes par le financement spécial du trafic aérien sont restées à peu près égales à celles de l'année précédente (- 0,3 mio).

Dépenses en matière de trafic figurant au compte d'Etat

L'évolution des dépenses en matière de trafic est influencée de façon déterminante par les dépenses des fonds correspondants. Le ch. 32 fournit une vue d'ensemble de tous les investissements effectués dans ce domaine et figurant au compte d'Etat, c'est-à-dire dans le compte de la Confédération et dans les fonds voués au trafic (comptes spéciaux).

24 Formation et recherche

Les dépenses consacrées à la formation et à la recherche ont augmenté de 0,8 % par rapport à l'année précédente, conformément aux décisions du Parlement concernant les messages relatifs à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 (message FRI 2013–2016; FF 2012 2857) et au plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» (FF 2012 8331). L'association partielle au programme de recherche européen Horizon 2020 provoque une redistribution importante des contributions suisses dans le temps et un taux de croissance plus faible que prévu.

Formation et recherche

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Formation et recherche	6 894	7 201	6 952	58	0,8
Part en % des dépenses ordinaires	10,8	10,9	10,9		
Formation professionnelle	845	891	857	12	1,4
Hautes écoles	2 001	2 082	2 121	120	6,0
Recherche fondamentale	2 608	2 698	2 749	141	5,4
Recherche appliquée	1 408	1 498	1 193	-215	-15,3
Autres tâches d'enseignement	31	32	31	0	0,8

Croissance persistante dans le groupe de tâches «Formation et recherche»

Par rapport à l'année précédente, les dépenses de ce groupe ont augmenté de 0,8 % (+ 58 mio). En priorité, les ressources supplémentaires ont été affectées à la formation (+ 132 mio). La recherche accuse un recul de 74 millions, suite à un important report de charges sur les années futures. Les dépenses au titre de la formation (y c. les contributions aux hautes écoles, à la formation professionnelle et aux autres tâches d'enseignement) s'élèvent à 3009 millions. La recherche a bénéficié quant à elle de 3942 millions.

Objectif maintenu en matière de formation professionnelle

Les dépenses pour la formation professionnelle sont en légère augmentation (+ 12 mio). La contribution de la Confédération qui, en vertu de la loi sur la formation professionnelle (LFPr; RS 412.10), équivaut au quart des dépenses publiques, a pu être maintenue. Les contributions forfaitaires aux cantons ont augmenté de 7 millions, les contributions aux projets et à l'innovation de 5 millions.

Augmentation des dépenses en faveur des hautes écoles

Les contributions aux hautes écoles ont augmenté de 6,0 % (+ 120 mio), bénéficiant ainsi de la plus forte hausse du groupe de tâches. Ces ressources supplémentaires ont été principalement attribuées aux investissements en faveur des hautes écoles spécialisées (+ 51 mio), afin d'honorer les engagements de la

Confédération, équivalents à un tiers des coûts des projets d'investissement. Ce sous-groupe de tâches inclut aussi la partie de la contribution fédérale au domaine des EPF destinée à la formation (environ 26 % de la contribution totale). Celle-ci a bénéficié d'une augmentation de 32 millions. Les contributions aux universités cantonales et aux hautes-écoles spécialisées ont quant à elles augmenté respectivement de 26 et 22 millions.

Report de charges dans la recherche

Les dépenses dans le domaine de la recherche sont fortement marquées par la situation de la participation suisse aux programmes européens de recherche Horizon 2020 et Euratom, imputés à 10 % à la recherche fondamentale et à 90 % à la recherche appliquée. En effet, seule une association partielle a pu être conclue suite à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse. Cela a pour conséquence que la majorité des projets de recherche sont financés directement par la Confédération, sur toute la durée des projets plutôt que sous la forme de forfaits annuels à l'Union européenne. Une grande partie de la charge financière est ainsi reportée sur les années futures (- 338 mio). Par ailleurs, des mesures de substitution transitoires ont été mises en œuvre par le Fonds national suisse (FNS). Ces mesures, qui apparaissent comme dépenses dans le domaine de la recherche fondamentale (94 mio), ont été financées avec les moyens initialement prévus pour les programmes européens, et apparaissent donc à raison de 90 % comme une diminution de charges pour la recherche appliquée. Ceci est la principale cause des variations de charges de ces deux domaines par rapport à l'année précédente.

Le groupe de tâches et le message FRI

La majeure partie des dépenses (88 %) consacrées à ce groupe de tâches sont sollicitées par le biais du message FRI et du message sur la participation aux programmes européens de formation et de recherche. Ces dépenses fléchissent de 85 millions par rapport à l'année précédente, principalement en raison du fait que le projet de participation complète de la Suisse aux programmes européens de recherche a été suspendu. En plus des projets menés dans le cadre de l'association partielle, la Confédération s'est engagée à participer à des projets particuliers, pour lesquels seule une faible partie des dépenses requises a été effectuée en 2014 (transfert d'un exercice à l'autre). Le groupe de tâches couvre d'autres dépenses relevant de la recherche et de la formation, telles que les charges propres que la Confédération consacre à la formation et à la recherche (238 mio), les charges de loyer d'institutions fédérales (EPF/IFFP, 281 mio), les contributions obligatoires aux organisations internationales (92 mio) et d'autres subventions (212 mio).

La recherche fondamentale inclut par ailleurs notamment la plus grande partie de la contribution au domaine des EPF (1408 mio, soit quelque 59 % de la contribution totale de la Confédération au domaine des EPF), qui augmente de 73 millions.

Le domaine de la recherche appliquée comprend également une partie des contributions au domaine des EPF (354 mio, soit quelque 15 % de la contribution totale de la Confédération au domaine des EPF), les contributions à la Commission de la technologie et de l'innovation (152 mio), à l'Agence spatiale européenne (145 mio), et, pour la première fois, aux programmes européens de navigation par satellites Galileo et EGNOS (160 mio, contributions pour les années 2013 et 2014).

25 Défense nationale

Les dépenses consacrées à la défense nationale ont sensiblement reculé par rapport à l'année précédente (- 9,2 %). Cette baisse concerne avant tout les charges d'armement, le peuple s'étant prononcé contre l'achat des avions de combat Gripen. On observe également une forte réduction des charges relatives au matériel de l'armée et aux prestations de l'employeur.

Défense nationale

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Défense nationale	4 789	4 856	4 348	-441	-9,2
Part en % des dépenses ordinaires	7,5	7,3	6,8		
Défense nationale militaire	4 665	4 733	4 226	-439	-9,4
Coopération nationale pour la sécurité	124	123	122	-2	-1,6

Les dépenses consacrées à la défense nationale affichent 441 millions de moins (- 9,2 %) que l'année précédente, principalement pour les raisons suivantes:

- En 2013, la Confédération avait dépensé un peu plus de 150 millions pour financer le passage du système de retraite anticipée du personnel militaire à une formule d'assurance. Etant donné qu'il s'agissait de contributions uniques, les prestations de l'employeur ont diminué d'un montant correspondant en 2014.
- Les dépenses pour le matériel d'armement ont baissé de 142 millions par rapport à l'année précédente. Dans sa planification, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports avait privilégié le projet d'acquisition du Gripen au détriment d'autres projets d'armement. Il avait ainsi réduit le montant des crédits d'armement inscrits au budget 2014 et prévu un apport de 342 millions au fonds d'acquisition du Gripen. Ces ressources n'ont pas pu être utilisées, étant donné que le peuple a rejeté l'achat du Gripen. A la réduction des dépenses pour le matériel d'armement s'ajoutent des soldes de crédits d'environ 75 millions découlant de retards pris dans différents projets et de négociations contractuelles avantageuses.

- Les dépenses concernant le matériel de l'armée et les stocks ont reculé de 110 millions (- 22,3 %) par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique notamment par le caractère unique des coûts pour l'acquisition, en 2013, du jet d'affaires du Service de transport aérien de la Confédération et par la diminution des coûts relatifs à l'achat de combustibles et de carburant.
- Les dépenses consacrées à la coopération nationale pour la sécurité ont baissé de 2 millions par rapport à 2013. En effet, cinq projets de moindre envergure menés par l'Office fédéral de la protection de la population ayant pris du retard, ils seront poursuivis en 2015.
- Les dépenses ont diminué de 508 millions par rapport au montant budgétisé, notamment en raison du rejet du Gripen par le peuple et des soldes de crédits enregistrés dans le domaine du matériel d'armement.

Rapport entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'armement

Pour la défense nationale militaire, le rapport entre les dépenses d'exploitation (dépenses de biens et services, de transfert et de personnel, y c. cotisations de l'employeur) et les dépenses d'armement (dépenses d'armement et dépenses d'investissement) était de 73 % contre 27 %. L'armée s'est donc encore éloignée de l'objectif visé à moyen terme, à savoir un rapport entre dépenses d'exploitation et dépenses d'armement de 60 % contre 40 %. Ces deux catégories de dépenses ont diminué par rapport à l'année précédente. Le rapport entre elles s'est toutefois détérioré en raison du recul plus marqué pour les dépenses d'armement.

26 Agriculture et alimentation

Totalisant un peu moins de 3,7 milliards, les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation sont restées pratiquement stables par rapport à l'année précédente. Si elles ont légèrement augmenté au titre des paiements directs, elles ont diminué dans les autres domaines.

Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Agriculture et alimentation	3 706	3 719	3 693	-13	-0,4
Part en % des dépenses ordinaires	5,8	5,6	5,8		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	189	198	184	-5	-2,7
Production et ventes	450	441	431	-19	-4,3
Paiements directs	2 799	2 809	2 815	16	0,6
Autres dépenses	268	271	263	-5	-1,9

Conformément aux dispositions de la loi sur l'agriculture, la plus grande partie des dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation est gérée au moyen de trois plafonds de dépenses. Par arrêté fédéral du 13.3.2013, le Parlement a fixé ces plafonds comme suit pour les années 2014 à 2017: 11 256 millions au titre des paiements directs, 1776 millions pour la production et les ventes et 798 millions pour l'amélioration des bases de production et les mesures sociales.

Les *paiements directs* servent à encourager l'agriculture à fournir des prestations d'intérêt général telles que la sécurité de l'approvisionnement, la biodiversité et le bien-être des animaux. En 2014, ils ont été versés pour la première fois selon le nouveau système des paiements directs prévu dans le cadre de la politique agricole 2014-2017. Environ trois quarts des dépenses agricoles, soit 2815 millions, ont été affectées aux paiements directs généraux. L'année passée, la Confédération a ainsi octroyé en moyenne 57 800 francs de paiements directs à chacune des quelque 48 700 exploitations agricoles ayant droit à des subventions. Par rapport à 2013, les dépenses ont augmenté de 16 millions (+ 0,6 %). Cela s'explique notamment par le fait que, en 2013, la croissance des dépenses en faveur des suppléments laitiers avait été compensée par une diminution des paiements directs généraux. A cela s'ajoute le fait que le crédit a été dépassé en 2014 en raison du volume plus élevé que prévu des transactions effectuées ultérieurement par certains cantons.

Les dépenses consacrées à la *production et aux ventes*, qui comprennent les mesures d'aide en faveur de l'économie laitière et animale, de la production végétale et de la promotion des ventes, ont diminué de 19 millions (- 4,3 %) par rapport au compte 2013, atteignant ainsi 431 millions. Cette baisse est liée à deux facteurs. D'une part, le crédit «Aides à la production végétale» avait bénéficié d'une augmentation unique en 2013 en faveur des mesures d'allègement du marché mises en place pour le déclassement des

vins et pour la mise en valeur des excédents de concentré de jus de poire. D'autre part, les dépenses dans le domaine de la production végétale ont reculé en raison d'une diminution des contributions en faveur de cultures particulières, notamment celles d'oléagineux et de betteraves sucrières.

Les dépenses consacrées à l'*amélioration des bases de production et aux mesures sociales* ont baissé de 5 millions (- 2,7 %) par rapport à l'année précédente, atteignant ainsi 184 millions. Le Parlement ayant fixé à 99 millions les fonds pour les améliorations structurelles dans l'agriculture par arrêté fédéral du 13.3.2013, les ressources de ce crédit ont été augmentées de 9 millions par rapport à l'année précédente. Cette hausse a été partiellement compensée par une coupe de 4 millions dans les crédits d'investissement. Les fonds pour les améliorations structurelles n'ayant pas pu être intégralement utilisés en raison de mauvaises conditions météorologiques durant l'été 2014 et d'importants retards pris dans certains travaux de construction, les dépenses consacrées à l'amélioration des bases de production et aux mesures sociales ont diminué dans l'ensemble.

Gérées en dehors des plafonds de dépenses, les *autres dépenses* sont liées aux domaines de l'administration, de la recherche et du conseil. Cette catégorie englobe également les dépenses relatives à l'exécution, au contrôle et à la protection des plantes, de même que les allocations familiales dans l'agriculture (71,5 mio) et les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés, prévues par la «loi chocolatière» (70 mio). S'élevant à 263 millions, les *autres dépenses* ont diminué de 5 millions (- 1,9 %) par rapport à l'année précédente. Tandis que les dépenses de personnel (+ 0,9 mio) et les dépenses relatives à la recherche (+ 0,8 mio) ont progressé, celles pour l'exécution et le contrôle (- 0,5 mio) ont reculé. La baisse des dépenses totales est due à une réduction des dépenses au titre des allocations familiales dans l'agriculture (- 6 mio).

27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

Les dépenses du groupe de tâches «Relations avec l'étranger – coopération internationale» ont enregistré une hausse de 6,6 % (+ 216 mio) entre 2013 et 2014. Elles affichent ainsi l'un des taux de croissance les plus élevés. Cette augmentation est due à la progression du domaine de la coopération au développement (+ 200 mio) et des relations économiques (+ 38 mio), les charges au titre des relations politiques ayant, quant à elles, diminué de 23 millions.

Relations avec l'étranger - coopération internationale

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 292	3 569	3 508	216	6,6
Part en % des dépenses ordinaires	5,2	5,4	5,5		
Relations politiques	789	757	766	-23	-2,9
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 290	2 483	2 491	200	8,8
Relations économiques	212	329	251	38	17,9

Baisse des contributions aux Nations Unies

Les dépenses consacrées aux *relations politiques* ont fléchi de 2,9 % (- 23 mio) par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 766 millions. Cette baisse s'explique, avant tout, par la réduction des contributions de la Suisse aux Nations Unies. En effet, alors qu'en 2013, 35 millions avaient été versés à l'Organisation des Nations Unies (ONU) en vue de l'assainissement de son siège à Genève (Palais des Nations), en 2014, seul un solde de 1 million a été versé, car ces travaux ont, dans l'intervalle, été achevés. Par ailleurs, les contributions de la Suisse aux opérations de maintien de la paix de l'ONU ont diminué de 10 millions en raison d'une mise à jour du plan financier.

En revanche, la planification et l'organisation de la conférence ministérielle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a eu lieu en décembre 2014 à Bâle, ont nécessité des dépenses supplémentaires de 9 millions. En outre, des contributions supplémentaires (+ 6 mio) ont été octroyées pour la mission d'observation de l'OSCE en Ukraine et la mission d'observation des frontières de l'OSCE avec la Russie.

Taux d'APD de 0,5 %: augmentation de l'aide au développement

Les dépenses destinées à l'*aide au développement* ont progressé de 8,8 % (+ 200 mio) par rapport à l'année précédente. Elles continuent ainsi de progresser, comme le veut le Parlement, afin d'assurer la réalisation de l'objectif d'un taux d'aide publique au développement (APD) de 0,5 % du revenu national brut d'ici à 2015. Les dépenses ayant connu la plus forte hausse sont celles en faveur de la coopération technique et de l'aide financière (+ 85 mio), suivies par l'aide humanitaire et l'aide alimentaire (+ 74 mio). Une partie des ressources supplémentaires destinées à l'aide humanitaire a été utilisée pour endiguer le virus Ebola et

gérer la crise en Syrie et en Irak. Par rapport à la planification initiale, les fonds destinés à la lutte contre Ebola ont été augmentés de 25 millions et ceux visant à soutenir les victimes de la crise au Proche-Orient de 20 millions. Les dépenses relatives à la coopération économique au développement ont, quant à elles, enregistré une augmentation de 27 millions (+ 8,8 %) par rapport à l'année précédente.

Dépenses en hausse au titre de la contribution suisse à l'élargissement de l'UE, malgré les retards de projets

La progression de 17,9 % (38 mio) des dépenses au titre des *relations économiques* par rapport à l'année précédente résulte, avant tout, de la forte croissance des contributions de la Suisse à l'élargissement de l'Union européenne (UE). Malgré cette croissance, les versements du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et de la Direction du développement et de la coopération ont été inférieurs de 73 millions aux prévisions budgétaires. Les versements liés aux projets d'infrastructure du SECO, notamment (- 63 mio), ont subi des retards en raison de demandes tardives ou de modifications apportées à court terme aux projets dans les pays partenaires.

Part de l'aide publique au développement

L'aide publique au développement (APD) comprend, d'après la définition de l'OCDE, tous les flux financiers en faveur de pays en développement et d'organisations multilatérales de développement qui (i) proviennent du secteur public, (ii) ont pour objectif prépondérant de favoriser le développement économique et l'amélioration des conditions de vie et (iii) sont accordés à des conditions préférentielles. Le taux de l'APD est un ordre de grandeur statistique qui définit les dépenses en faveur de l'APD d'un Etat à raison de son revenu national brut (RNB) et est fréquemment utilisé à des fins de comparaison internationale.

28 Autres groupes de tâches

Les dépenses requises par les six autres groupes de tâches se sont accrues de 7,2 % (+ 413 mio) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est avant tout imputable au relèvement de la taxe sur le CO₂, dont les recettes supplémentaires sont soit redistribuées, soit consacrées à la promotion de l'assainissement de bâtiments.

Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Autres groupes de tâches	5 774	6 503	6 187	413	7,2
Part en % des dépenses ordinaires	9,1	9,8	9,7		
Conditions institutionnelles et financières	2 489	2 682	2 605	116	4,7
Ordre et sécurité publique	1 053	1 109	1 023	-30	-2,8
Culture et loisirs	502	500	490	-12	-2,4
Santé	219	229	226	7	3,4
Environnement et aménagement du territoire	1 007	1 329	1 210	203	20,2
Economie	505	655	634	128	25,4

Les dépenses liées au groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières* ont progressé de 116 millions (+ 4,7%) par rapport à l'année précédente. Près de la moitié des dépenses supplémentaires ont été sollicitées par le domaine de l'informatique. Quelque 50 millions de plus que l'année précédente ont été dépensés pour l'exploitation des applications spécialisées, le soutien et l'entretien de l'infrastructure informatique. Le reste de l'écart par rapport au résultat du compte 2013 s'explique, en majeure partie, par des facteurs spéciaux qui ont concerné la conduite des départements et le domaine de la météorologie dans le cadre du compte 2013, mais plus dans celui du compte 2014 (+ 33 mio).

Les dépenses du groupe de tâches *ordre et sécurité publique* ont, en revanche, régressé de 30 millions au total. La hausse des subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation (+ 20 mio) a été contrebalancée par la baisse des dépenses consacrées aux contrôles douaniers. Cette baisse est liée à la formule d'assurance destinée au financement de la retraite anticipée de membres du Corps des gardes-frontière et qui avait engendré, en 2013, des charges uniques de 52 millions. Les dépenses requises pour les questions juridiques générales (- 1 mio) et les tribunaux (+ 3 mio) sont restées stables.

Les dépenses consacrées à la *culture et aux loisirs* ont également fléchi. Le sport a nécessité 13 millions de moins que l'année précédente, laquelle avait été marquée par un facteur spécial (modification de la périodicité des contributions à «Jeunesse+Sport»). Les dépenses en faveur de la conservation du patrimoine culturel (125,6 mio) et à l'encouragement de la culture (121,8 mio) n'ont pas varié par rapport à l'année précédente, bien que la Suisse n'ait pas pu reconduire sa participation à l'accord MEDIA avec l'UE suite à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse. Les dépenses de la Confédération en matière de politique des médias n'ont pas varié par rapport à l'année précédente (64,8 mio).

Les dépenses requises en matière de *santé* ont enregistré une nette progression, équivalant à 7 millions de plus que l'année précédente (+ 3,4 %). Alors que les dépenses pour la lutte contre les maladies, la promotion de la santé et les mesures de prévention ont reculé d'environ 8 millions, les charges sollicitées pour la sécurité alimentaire et la santé animale se sont accrues de 16 millions au total. Les dépenses en matière de santé animale ont augmenté notamment en raison des mesures de surveillance accrue requises par la nouvelle loi sur les épizooties (LFE; RS 916.40).

Les dépenses au titre de la *protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire* ont progressé de 203 millions (+ 20,2%) par rapport à l'année précédente. Cette progression est liée, en premier lieu, au relèvement de la taxe CO₂ au début de 2014, qui a engendré davantage de recettes et davantage de dépenses au titre de la redistribution (+ 252 mio). En revanche, les dépenses pour la protection contre les dangers naturels, en particulier pour la protection contre les crues, ont fléchi de 28 millions en raison des retards subis par les projets cantonaux. Les dépenses au titre de la protection de la nature (123 mio) et de l'aménagement du territoire (15 mio) ont atteint à peu près le même niveau que l'année précédente.

Enfin, les dépenses du groupe de tâches *économie* ont augmenté de 128 millions (+ 25,4 %). Cette hausse est presque exclusivement liée au domaine de l'énergie et, en particulier, au programme d'assainissement de bâtiments. Ce programme est financé par le biais des revenus de la taxe sur le CO₂, qui a été majorée au début de 2014 (+ 112 mio). En outre, 12 millions supplémentaires ont été dépensés dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 pour les programmes de SuisseEnergie. Dans d'autres domaines tels que l'ordre économique, la promotion économique, la politique régionale et de l'approvisionnement économique du pays, la Confédération a effectué des dépenses quasiment identiques à celles de l'année précédente.

31 Personnel

Par rapport au compte 2013, les charges de personnel ont diminué de 67 millions au total (- 1,2 %). Toutefois, si l'on retranche les dépenses uniques de 250 millions effectuées en 2013 en faveur des catégories particulières de personnel, il en résulte une croissance des charges de personnel de 183 millions au total, soit 3,5 % par rapport à l'année précédente.

Personnel

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Charges de personnel	5 476	5 482	5 409	-67	-1,2
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	5 345	5 330	5 267	-78	-1,5
Pouvoir législatif	74	77	75	1	1,9
Indemnités pour parlementaires	37	40	38	1	1,4
Charges de personnel	36	37	37	1	2,2
Autres charges de personnel	—	—	—	—	—
Pouvoir judiciaire	140	152	143	3	2,1
Rémunération des juges fédéraux	40	41	41	1	2,0
Charges de personnel	99	109	101	2	1,9
Autres charges de personnel	1	2	2	0	16,4
Pouvoir exécutif	4 752	4 879	4 896	144	3,0
Rémunération CF et ChF	4	4	4	0	0,0
Rémunération des commissions	1	1	1	0	0,0
Charges de personnel	4 616	4 723	4 758	143	3,1
Charges de personnel, personnel local DFAE	64	74	65	1	1,6
Autres charges de personnel	67	78	67	0	0,5
Crédits globaux et spéciaux	322	152	97	-225	-70,0
Crédits globaux	—	38	—	—	—
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale	250	39	—	-250	-100,0
Prestations de l'employeur	72	76	97	25	34,1
Restructurations	58	70	56	-2	-3,6
Plan social	3	7	0	-3	-89,4
Congé de préretraite	55	63	55	0	0,7
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	131	152	142	11	8,3
Charges liées au personnel engagé temporairement	131	152	142	11	8,3
Dépenses de personnel	5 459	5 482	5 371	-88	-1,6

Remarques:

- Crédits globaux: crédits relatifs aux apprentis, aux personnes incapables d'exercer une activité lucrative, aux stagiaires universitaires et aux mesures salariales.
- Cotisations globales de l'employeur: comptabilisées de manière centralisée par l'OFPER, ces cotisations sont, après l'approbation du budget par le Parlement, confiées aux unités administratives en vue de leur gestion décentralisée. Leur montant prévu au budget 2014 correspond donc à la valeur subsistant après la décentralisation.
- Prestations de l'employeur: prestations complémentaires prévues dans l'ordonnance régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers (RS 510.24), prestations en cas d'accident professionnel et d'invalidité professionnelle, engagements des caisses de pensions, versements liés aux dossiers non réglés de la CFP (risques de procès), rentes transitoires visées aux art. 88f et 116c OPers et rentes destinées aux magistrats et à leurs survivants, poursuite du versement du salaire et des cotisations de l'employeur.

Les charges de personnel sont subdivisées, ci-après, en trois rubriques correspondant aux trois pouvoirs étatiques. A ces charges s'ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux, dont la plupart sont budgétisés et gérés de manière centralisée par l'Office fédéral du personnel (OFPER).

Pouvoir législatif

En raison des mesures salariales et de l'augmentation des indemnités versées aux membres du Parlement, les charges de personnel du pouvoir législatif ont augmenté de 1,9 % par rapport à l'année précédente.

Pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire se sont accrues de 3 millions (+ 2,1%) par rapport au compte 2013. Cet accroissement est dû aux mesures salariales et aux augmentations d'effectifs.

Pouvoir exécutif

Les charges de personnel du pouvoir exécutif, déterminantes pour la gestion par les coûts, ont augmenté de 144 millions (+ 3,0%) par rapport au compte 2013. Cette augmentation s'explique par les mesures salariales octroyées (+ 26 mio), par la hausse des cotisations de l'employeur destinées au financement des retraites anticipées des catégories particulières de personnel (+ 9 mio), par une augmentation d'un million des charges de personnel en faveur des employés locaux du DFAE et par des augmentations d'effectifs (près de 108 mio).

Effectifs

Les augmentations d'effectifs dont ont bénéficié les trois pouvoirs étatiques sont liées à des extensions et à des intensifications de tâches, qui ont engendré une hausse des charges de personnel de quelque 108 millions par rapport au compte 2013 (+ 780 postes équivalents temps plein). A cela s'ajoute une autre augmentation de 11 millions (+ 100 postes) des charges de personnel financées par des crédits de biens et services. Les effectifs se sont donc accrus de 880 postes au total, passant ainsi à 34 772 postes. Les causes de cette évolution sont diverses: d'une part, le Conseil fédéral a décidé, en 2013, sur la base de l'appréciation globale des ressources dans le domaine du personnel, de créer 244 postes supplémentaires (y c. 35 postes résultant de mesures d'internalisation); d'autre part, l'occupation des postes vacants et une exploitation renforcée des crédits de personnel ont permis d'accroître les effectifs de 600 postes équivalents temps plein dans le cadre des crédits existants (évolution des effectifs par département, cf. tome 1, ch. 62/10).

Crédits globaux et crédits spéciaux

Crédits globaux

Les fonds provenant des crédits budgétisés de manière centralisée par l'OPPER (intégration professionnelle, stagiaires universitaires, personnes en formation et mesures salariales) ont été attribués aux unités administratives en fonction de leurs besoins. Ils sont intégrés dans les charges de personnel de ces unités.

Cotisations globales de l'employeur

Les cotisations de l'employeur en rapport direct avec la rétribution du personnel ont été décentralisées dans les unités administratives. La diminution des charges de 250 millions à ce titre est

liée au fait que, en 2013, un montant unique avait été versé à la caisse de pensions PUBLICA en faveur des catégories particulières de personnel (militaires de carrière, Cgfr, personnel du DFAE soumis à la discipline des transferts et personnel de rotation de la DDC).

Prestations de l'employeur

La hausse de 25 millions des prestations de l'employeur est principalement due au relèvement de 14 millions de la provision pour les retraites versées aux magistrats (membres du Conseil fédéral, juges ordinaires du Tribunal fédéral, chancelier ou chancelière de la Confédération). Le montant de la provision a dû être relevé en raison de la baisse des taux d'intérêt et des taux d'actualisation par rapport à 2013. Comptabilisées de façon centralisée, les rentes transitoires (part de l'employeur au financement des rentes transitoires au sens de l'art. 88f de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération) ont augmenté de plus de 5 millions. Le choix du départ à la retraite dépendant du collaborateur, les crédits nécessaires en la matière ne sont donc guère influençables et difficilement planifiables. Les prestations complémentaires de l'employeur versées par le DFAE en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers ont également enregistré une hausse de plus de 5 millions.

Restructurations

La baisse nette de plus de 2 millions est imputable aux coûts des plans sociaux, qui ont diminué de presque 3 millions par rapport à l'année précédente, car le nombre de personnes ayant pris une retraite sur la base d'un plan social a diminué. En effet, au cours de l'exercice 2014, un seul cas a été enregistré. Les coûts liés aux congés de préretraite au sens de l'art. 34 OPers ont augmenté d'environ un demi-million par rapport à l'année précédente.

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services ou des crédits de subventionnement

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services se sont accrues d'environ 11 millions (y c. les cotisations de l'employeur). Cette augmentation concerne principalement le DFAE et le DEFR.

Différence entre dépenses de personnel et charges de personnel

L'écart entre les dépenses de personnel et les charges de personnel s'explique, pour l'essentiel, par les variations des provisions constituées pour les retraites ainsi que pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires.

32 Investissements

La stabilité des investissements effectués par la Confédération constitue une condition essentielle pour assurer, à l'avenir, l'exécution des tâches de l'Etat. Les investissements réalisés en 2014, qui ont totalisé 7,8 milliards, sont supérieurs de 115 millions à ceux de l'année précédente (+ 1,5 %). La Confédération a davantage investi, aussi bien dans le domaine du trafic que dans les autres groupes de tâches.

Investissements dans le compte d'Etat

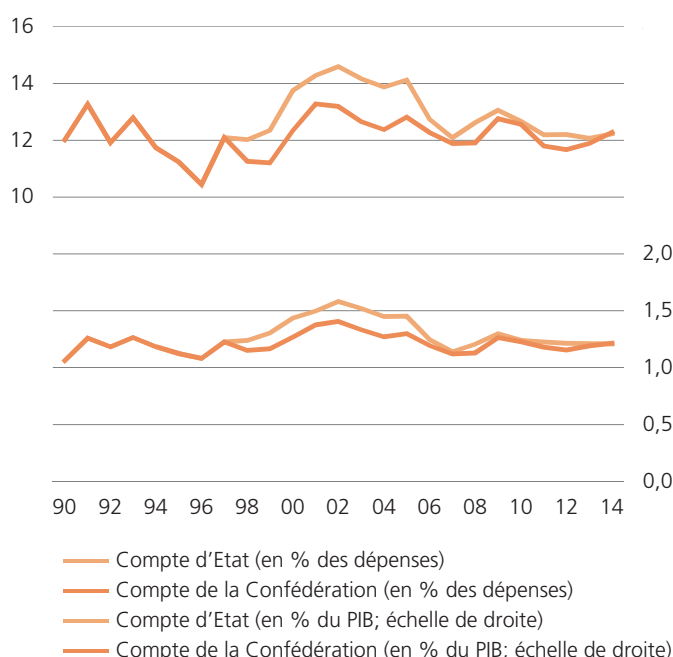
mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013	
				val. abs.	%
Dépenses d'investissement	7 704	8 500	7 819	115	1,5
Transports publics	3 605	3 805	3 533	-72	-2,0
Circulation routière	1 999	2 307	2 109	111	5,5
Autres investissements	2 100	2 388	2 176	76	3,6

Le présent chapitre donne un aperçu général des investissements effectués par la Confédération. A cet effet, les dépenses d'investissement du budget et des comptes spéciaux gérés séparément ont été consolidées dans le cadre du compte d'Etat (cf. encadré).

La Confédération effectue environ 30 % de ses investissements en dehors du budget ordinaire (compte de la Confédération), par le biais du fonds FTP ou du fonds d'infrastructure (compte d'Etat). Cette modalité de financement des grands projets implique que les investissements effectués dans le cadre du compte d'Etat peuvent parfois être sujets à de fortes variations. C'est ce

que révèle un examen de l'évolution suivie depuis le début du siècle, lorsque la construction de la NLFA a nécessité des investissements considérables, notamment dans les années 2002 à 2006 (cf. graphique de l'évolution des dépenses d'investissement). Parallèlement, la part des investissements effectués dans le cadre du compte de la Confédération est restée à peu près constante par rapport aux dépenses fédérales ordinaires. L'introduction du frein à l'endettement en 2003 n'a donc pas engendré, même en termes relatifs, d'affaiblissement des investissements de la Confédération.

Evolution des dépenses d'investissement
(corrigées, en % des dépenses ordinaires et du PIB)



Si l'on inclut les comptes spéciaux (première ligne), il apparaît que les investissements ont été temporairement nettement plus élevés, atteignant leur maximum en 2001, en raison des investissements en faveur des grandes lignes ferroviaires à travers les Alpes (fonds FTP). Sans les comptes spéciaux, les dépenses d'investissement affichent une évolution relativement stable. L'introduction du frein à l'endettement en 2003 n'a donc pas engendré une baisse des investissements.

Investissements dans l'infrastructure de transport

Les investissements de la Confédération se concentrent principalement sur le domaine du trafic. En 2014, comme l'année précédente, la part de ces investissements a atteint 72 % de l'ensemble des investissements. Tandis que les investissements consacrés aux transports publics ont diminué de 72 millions (- 2 %), les investissements en faveur du trafic routier ont augmenté de 111 millions (+ 5,5 %). Ces évolutions divergentes sont dues aux facteurs suivants:

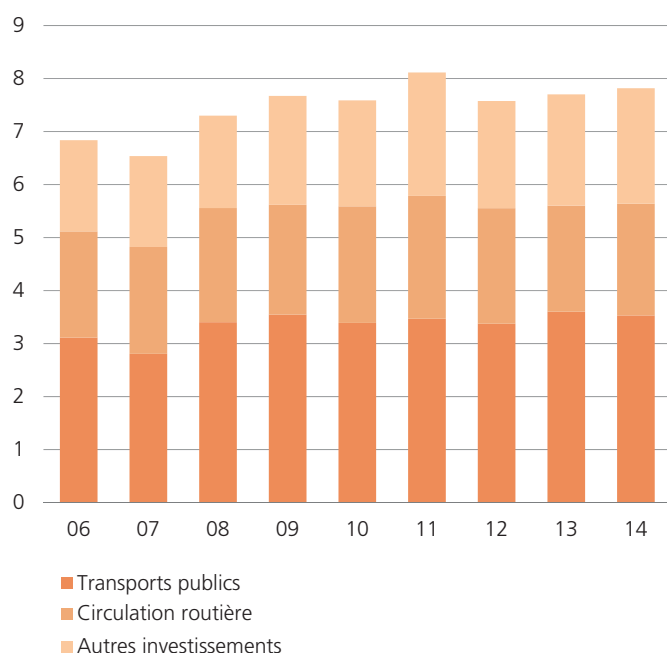
- Le recul dans le domaine des *transports publics* s'explique par la baisse des dépenses effectuées à partir du fonds d'infrastructure (- 114 mio) et du fonds FTP (- 37 mio). Durant l'exercice sous revue, les contributions prélevées sur le fonds d'infrastructure en faveur des infrastructures ferroviaires du trafic d'agglomération (RER et lignes de trams) ont baissé d'environ un tiers, car le financement des projets urgents, arrêté en 2008 avec l'entrée en vigueur du fonds, arrive à échéance. Les projets ferroviaires approuvés dès 2010 dans le cadre des projets d'agglomération «Transports et urbanisation» ont, quant à eux, requis moins de moyens que prévu en raison des retards subis. Le recul des dépenses d'investissement faites par le biais du fonds FTP s'explique par une baisse des dépenses de construction requises pour la NLFA. Contrairement aux dépenses faites par le biais des fonds, les investissements effectués à partir du budget ordinaire de la Confédération ont augmenté, notamment en faveur de l'exploitation et du maintien de l'infrastructure ferroviaire des CFF (+ 75 mio) et de la promotion des installations ferroviaires du transport des marchandises (+ 9 mio).

- Les investissements en faveur de l'*infrastructure routière* enregistrent une hausse par rapport à l'année précédente (+ 111 mio). En effet, contrairement à l'année 2013, les travaux prévus dans le cadre de la construction et de l'entretien des routes nationales ont en grande partie pu être réalisés. Ils ont nécessité des ressources supplémentaires de 223 millions par rapport à 2013. En revanche, l'achèvement du réseau des routes nationales financé par le fonds d'infrastructure et l'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales ont à nouveau subi des retards liés à des questions de procédure, de sorte que les dépenses qui leur sont consacrées ont été plus faibles qu'en 2013 (- 114 mio).

Investissements: notion et délimitation

La notion d'investissement peut être définie différemment selon le point de vue choisi. Alors que la législation sur les finances de la Confédération voit, dans les investissements, la création de valeur patrimoniales à des fins administratives, l'optique économique y ajoute les investissements non exclusivement axés sur la création de valeurs patrimoniales (par ex. les investissements dans le capital humain). Bien qu'une telle définition fournisse de précieuses informations sur le rôle de vecteur de croissance des investissements, elle soulève de nombreux problèmes de délimitation de la notion d'investissement, problèmes qui ne peuvent être résolus dans le cadre des rapports sur les finances fédérales. C'est pourquoi la notion utilisée ici se limite à celle qui est donnée par la législation sur les finances de la Confédération, autrement dit à la définition des investissements qui figurent dans le compte des investissements.

Investissements par groupe de tâches en mrd



Les investissements ayant connu une progression au cours des dernières années sont ceux qui ont été effectués en particulier dans d'autres domaines que le trafic. Au sein du groupe de tâches, les investissements dans les transports publics ont augmenté plus fortement que les investissements dans la circulation routière.

Autres investissements

Dans les autres groupes de tâches, les dépenses d'investissement ont augmenté de 76 millions par rapport à l'année précédente. La croissance la plus marquée a été enregistrée dans les groupes de tâches «Economie» (+ 112 mio en faveur du programme d'assainissement de bâtiments) et «Formation et recherche» (+ 70 mio, contributions en faveur de la formation professionnelle et des hautes écoles spécialisées). Dans le groupe de tâches «Ordre et sécurité publique», les dépenses d'investissement affichent aussi une hausse (+ 20 mio) en raison de l'augmentation des subventions de construction destinées à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation. Ces hausses de dépenses ont été en partie contrebalancées par le recul enregistré dans les groupes de tâches «Défense nationale» (- 88 mio pour le matériel d'armement et les immeubles de l'armée) et «Environnement et aménagement du territoire» (- 46 mio).

Un examen de l'évolution des dépenses d'investissement (cf. graphique sur les investissements par groupe de tâches) montre que celles-ci ont continuellement progressé ces dernières années. Depuis 2006, leur croissance atteint 1,7 % en moyenne annuelle. Les groupes de tâches qui n'appartiennent pas au domaine du trafic, notamment, ont tiré profit de cette évolution (+ 3 %, soit + 460 mio). Au sein du groupe de tâches consacré au trafic, les investissements en faveur des transports publics ont augmenté de 1,6 % par année, tandis que les investissements dans la circulation routière n'ont progressé que de 0,6 %. En 2014, la part des transports publics dans le total des investissements de la Confédération a atteint 45,2 % et celle de la circulation routière, 27 %. La part des autres groupes de tâches était de 27,8 %.

Différences entre le compte de la Confédération et le compte d'Etat

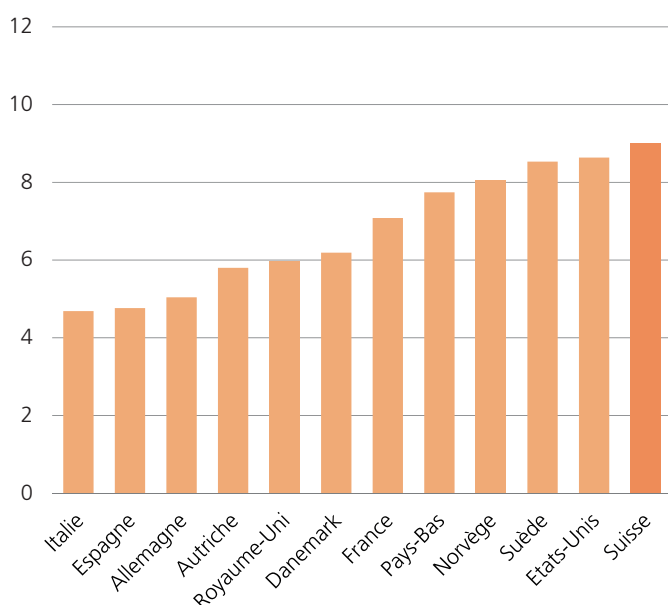
Le compte de la Confédération fournit un aperçu incomplet des investissements effectués par la Confédération. En effet, parallèlement aux investissements issus de son propre compte, la Confédération procède également à des investissements par le biais de ses comptes spéciaux (cf. tome 4). Non soumis au frein à l'endettement, ces comptes spéciaux doivent être approuvés par le Parlement.

La Confédération effectue une part importante de ses investissements par le biais de deux de ces comptes spéciaux: le fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) et le fonds d'infrastructure (FI). Dans le compte de

la Confédération, les dépenses effectuées à titre d'investissements sont inscrites uniquement à concurrence du montant des apports versés à ces fonds. Les investissements du domaine des EPF figurent exclusivement dans le compte spécial, car la contribution financière de la Confédération au domaine des EPF est inscrite en totalité dans le compte de résultats (aucune distinction n'est opérée entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement).

Le compte d'Etat présente à la fois les dépenses d'investissement inscrites au compte de la Confédération et celles qui figurent dans les comptes spéciaux. Afin d'éviter une double comptabilisation, il corrige le compte de la Confédération des apports versés aux fonds.

Part des investissements de plusieurs Etats en 2013 en % des dépenses



En comparaison internationale (2013), la Suisse présente une quote-part d'investissement élevée. Il convient toutefois de noter que, en vertu du Système européen de comptabilité (Modèle SEC), les dépenses en matière de recherche et de développement sont désormais aussi comptabilisées à titre d'investissements (cf. tome 1, encadré sous ch. 12).

33 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Par rapport au compte 2013, les charges se sont accrues de 29 millions, soit de 2,6 %, principalement en raison de l'augmentation du volume des projets, de l'occupation de postes clés à l'OFIT et de la première prise en compte complète des charges de l'UPIC.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013	
				val. abs.	%
Compte de résultats					
Revenus	36	49	56	20	55,6
Revenus de prestations informatiques	21	33	38	17	81,0
Autres revenus	15	16	18	3	20,0
Charges	1 105	1 234	1 134	29	2,6
Charges de pers. (seul. fournisseurs de prestations et UPIC)	354	374	379	25	7,1
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	640	736	649	9	1,4
Matériel informatique	24	32	31	7	29,2
Logiciels	54	45	39	-15	-27,8
Informatique, exploitation/entretien	128	145	127	-1	-0,8
Développement informatique, conseil, prestations de service	225	299	245	20	8,9
Télécommunication	48	49	49	1	2,1
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seul. fournisseurs de prestations et UPIC)	161	166	158	-3	-1,9
Amortissements	111	124	106	-5	-4,5
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	64	106	78	14	21,3
Investissements, systèmes informatiques	25	54	34	9	36,0
Investissements, logiciels	39	52	44	5	12,8
Autres investissements (seul. fournisseurs de prestations et UPIC)	0	0	0	0	-69,0
Dépenses	917	1 074	972	55	6,0
Charges avec incidences financières	853	968	894	41	4,8
Dépenses d'investissement	64	106	78	14	21,9

La hausse de 29 millions, soit de 2,6 %, des *charges* dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) s'explique essentiellement par les facteurs suivants:

- Un surcroît de charges de 29 millions à l'OFIT, principalement pour le développement informatique, le conseil et les prestations de service, notamment en lien avec les projets suivants: programme FISCAL-IT de l'Administration fédérale des contributions (5 mio), migration de la bureautique du DEFR (3 mio), projet CMS nouvelle génération de l'OFIT (4 mio), programme UCC (1 mio) et projet HRM du DFAE (1 mio). Au terme de sa réorganisation, l'OFIT a commencé à repourvoir les fonctions stratégiques qui avaient fait l'objet d'une politique d'engagement restrictive auparavant, entraînant ainsi en 2014 une augmentation de 10 millions au titre des charges de personnel.
- Une hausse de 13 millions découlant de la première prise en compte complète des charges et revenus de l'UPIC en vue d'améliorer la transparence sur l'ensemble des charges liées

aux TIC de l'administration fédérale (changement de structure). Jusqu'au compte 2013, seules les charges et les investissements en TIC de l'UPIC étaient pris en considération.

- Des charges supplémentaires de 7 millions au DFAE pour le projet d'optimisation du réseau extérieur et pour la mise en œuvre d'UCC dans les représentations à l'étranger.
- 5 millions au titre des amortissements liés aux logiciels comptabilisés à l'actif au sein de l'Office fédéral de la police suite à la mise en service du Système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II).

Les diminutions de charges sont les suivantes:

- Une baisse de 14 millions au Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) provenant essentiellement de la suppression des amortissements extraordinaires qui avaient été enregistrés en 2013 pour le projet relatif au nouveau système de surveillance «Interception System Schweiz» [ISS].

- Un recul de 13 millions est enregistré par la Base d'aide au commandement (BAC) de l'armée, notamment en raison de la disparition des charges extraordinaires destinées en 2013 à la mise à jour et à l'acquisition de licences pour l'utilisation de logiciels.

Les *revenus* des fournisseurs de prestations informatiques ont augmenté de 20 millions par rapport à 2013, principalement parce que l'OFIT a accru la fourniture de prestations à la clientèle externe (+ 17 mio).

Les *dépenses d'investissement* se sont accrues de 14 millions (+ 21,3 %) par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de dépenses supplémentaires dans les domaines suivants:

- L'OFIT a dépensé 10 millions pour l'achat de matériel informatique destiné principalement à remplacer l'équipement des postes de travail. Ces dépenses ont été enregistrées pour la première fois dans le compte des investissements. 3 autres millions découlent de l'achat de logiciels dans le cadre des projets FISCAL-IT et CMS nouvelle génération.

- Le CSI DFJP a vu ses dépenses destinées aux logiciels augmenter de 9 millions en raison du projet Interception System Schweiz (ISS).

- Les investissements ont augmenté de 1 million dans chacun des services suivants: DFAE (infrastructure informatique du DFAE), Office fédéral de la justice (divers projets informatiques) et Administration fédérale des contributions (programme FISCAL-IT).

Des diminutions de dépenses ont en revanche été enregistrées auprès de l'Office fédéral des routes (- 6 mio), de la BAC (- 3 mio) et de l'Organe d'exécution du service civil (2 mio).

Par rapport à 2013, les *dépenses* ont augmenté de 55 millions, soit de 6,0 %. Leur hausse est supérieure à celle des charges, d'une part en raison de l'augmentation de 14 millions des dépenses d'investissement, et d'autre part en raison d'une croissance des charges avec incidences financières supérieure à celle des charges totales.

Pilotage du domaine des TIC

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette distinction permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les fournisseurs de prestations (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DEFR, et BAC) fournissent notamment, en tant que centres de services, des prestations pour les services de l'administration fédérale centrale. Ils facturent toutes les prestations destinées à l'administration avec incidence sur les crédits (sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). En 2014, l'imputation des prestations (IP) a porté sur un montant de 508 millions. Dans une moindre mesure, l'OFIT et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) fournissent également des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (par ex. Swissmedic, fonds AVS, fonds de l'assurance-chômage, RFA, cantons et communes). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Le CSI DFJP effectue, en outre, des tâches liées à la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les fournisseurs de prestations informatiques sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services, amortissements et dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières, si les bénéficiaires sont externes à l'administration, et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations sont contrebalancés par les charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations informatiques pour un montant de 422 millions. Il est suivi par la BAC (339 mio), le CSI DFJP (90 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (55 mio). L'ISCeco du DEFR est le plus petit fournisseur de prestations (26 mio).

Les bénéficiaires de prestations peuvent acquérir les prestations en matière de TIC auprès de fournisseurs internes ou, avec l'accord de leur département, externes à l'administration. Ils budgétisent les moyens financiers nécessaires à l'acquisition de prestations relevant des TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles qui sont acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières dont disposent les bénéficiaires de prestations servent, en particulier, à couvrir des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations informatiques (revenus IP) et les bénéficiaires de telles prestations (charges IP) n'est pas présentée, vu que les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations et que ces charges seraient sinon prises en compte à double.

Les crédits informatiques suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil fédéral ou l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) à titre de pilotage stratégique (UPIC: réserve informatique de la Confédération, ressources centralisées destinées aux TIC et crédits d'investissement des services standard en matière de TIC).
- Départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.

34 Charges de conseil

L'an dernier, la Confédération a dépensé 240 millions pour des services de conseil et de recherche sur mandat, soit 5 millions de plus que l'année précédente. Les groupes de tâches de l'énergie, de l'environnement, du trafic, de la santé et de la migration ont sollicité une part nettement supérieure à la moitié de ce montant. Ces charges ont été inférieures de 42 millions (- 15 %) aux prévisions du budget.

Conseil et recherche sur mandat

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Charges pour conseil et recherche sur mandat	235	282	240	5	2,0
Charges générales de conseil	148	201	151	3	1,9
Charges générales de conseil, consultants salariés	17	4	18	2	10,2
Commissions	9	8	11	2	18,4
Recherche sur mandat	61	69	59	-1	-2,4
Dépenses pour conseil et recherche sur mandat	234	282	241	7	2,9

Les unités administratives ayant requis le plus de charges dans le domaine du conseil et de la recherche sur mandat étaient l'Office fédéral de l'énergie (57 mio, principalement pour SuisseEnergie), l'Office fédéral de l'environnement (28 mio, principalement pour des tâches d'exécution), l'Office fédéral de la santé publique (18 mio, principalement pour des projets de politique sanitaire), l'Office fédéral des routes (17 mio, principalement pour la recherche en matière de routes et de ponts) et l'Office fédéral des migrations (16 mio, principalement pour des frais d'interprètes et de procès-verbaux). Ces cinq unités administratives sollicitent, à elles seules, près de 60 % des charges de la Confédération en matière de conseil et de recherche sur mandat.

Ces charges ont dépassé celles de 2013 en particulier pour l'Office fédéral de l'énergie (+ 10 mio), l'Office fédéral des migrations (+ 3 mio) et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFV; + 2 mio). Les charges au titre du conseil et de la recherche sur mandat ont, en revanche, diminué pour l'Office fédéral des routes (- 5 mio), Agroscope (- 3 mio) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP; - 2 mio). L'augmentation enregistrée par l'OSAV et la diminution correspondante affichée par l'OFSP sont dues à un échange de tâches entre ces deux offices.

Les charges comptabilisées en 2014 sont restées inférieures de 42 millions (- 15 %) au montant prévu au budget. L'office fédéral des routes (- 12 mio), la défense (- 7 mio) et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (- 5 mio) ont enregistré les baisses les plus marquées par rapport aux montants budgétisés. Dans quatorze autres unités administratives, les charges en matière de conseil et de recherche sur mandat ont été inférieures de plus d'un million aux montants inscrits au budget (OFAS, OFT, CTI, OFSP, OFS, OFEN, agroscope, SG-DDPS, fedpol, AFD, AFC, SG-DETEC, ar Immo, ar Acquisitions). Ces écarts par rapport au budget doivent toutefois être abordés avec une certaine prudence. En effet, dans certains cas, l'écart est lié à

l'abandon de projets et à des remaniements de priorités (qui ont engendré des soldes par rapport aux crédits budgétaires concernés), tandis que dans d'autres cas, l'écart résulte du fait que les moyens financiers disponibles (par ex. dans le cadre d'enveloppes budgétaires) ont été utilisés à d'autres fins (mesure qui n'a pas engendré de solde par rapport au crédit budgétaire).

Les dépassements les plus importants par rapport au budget 2014 ont été enregistrés par l'Office fédéral des migrations (+ 15 mio) et l'Office fédéral de topographie swisstopo (+ 1 mio). Le dépassement important enregistré par l'Office fédéral des migrations est dû au fait que les services d'interprétation, budgétisés au titre de charges de personnel, ont été comptabilisés en tant que charges de conseil (sous les «Charges générales de conseil, consultants salariés»).

Distinction entre le conseil et la recherche sur mandat

Sont considérées comme des prestations de conseil et de recherche sur mandat, les prestations:

- *dont le bénéficiaire est la Confédération*: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement);
- *qui contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération* (élargissement de la base des connaissances, réaménagement des processus et de l'organisation, soutien des tâches de mise en œuvre de programmes, etc.).

Ne sont pas considérées comme des activités de conseil les tâches de la Confédération dont l'exécution est confiée à des tiers (traductions, campagnes d'information, révisions externes, etc.).

35 Relations publiques

En 2014, les départements et la Chancellerie fédérale ont dépensé au total 80,4 millions de francs au titre des relations publiques. Les charges de personnel ont augmenté de 5 %, les tâches liées à l'information requérant 308 équivalents plein temps (EPT). Les charges de biens et services ont en revanche reculé de plus de 7 %.

Coûts de relations publiques par domaine d'activités

mio CHF	Compte 2013	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Total des coûts	80,0	80,4	0,5	0,6
Service de presse et d'information	28,7	28,9	0,2	0,9
Information directe	39,7	39,7	0,1	0,1
Campagnes et informations liées aux votations	11,6	11,8	0,2	1,5

La Confédération a consacré en tout 80 millions aux relations publiques, soit un montant supérieur de 0,6 % à celui de l'année précédente. Le niveau des dépenses se situe de nouveau un peu au-dessous de celui qui avait été enregistré dans le compte 2012. La part des charges relatives aux relations publiques continue de représenter 0,12 % des charges totales de la Confédération. Les charges de personnel et les charges de biens et services découlant d'activités menées dans le domaine des relations publiques couvrent les dépenses liées à l'information directe (imprimés, sites Internet, manifestations, contacts avec les citoyens, etc.), au service de presse et d'information ainsi qu'aux campagnes et informations concernant les votations.

Affectation

En 2014, les charges en matière de relations publiques se sont réparties comme suit: 28,9 millions (36 %) ont été affectés au *service de presse et d'information*, 39,7 millions (49,4 %) à l'*information directe* et 11,8 millions (14,7 %) aux *campagnes de prévention et informations liées aux votations*. Les coûts ont légèrement augmenté dans tous les domaines.

Types de charges

S'élevant au total à 53,6 millions, les *charges de personnel* correspondent au montant qui a servi à financer 308 EPT (contre 295 l'année précédente). Elles ont augmenté d'environ 2,6 millions, soit de 5 % par rapport à l'année précédente, et représentent près de 67 % des charges liées aux relations publiques. Les *charges de biens et services* ont quant à elles baissé de plus de 7 % (- 2,1 mio). Comme les années précédentes, la part des prestations propres augmente, alors que celle des biens et services diminue.

Activités des départements

Les charges de la *Chancellerie fédérale (ChF)* en matière de relations publiques ont reculé de 0,4 %. La ChF a réorganisé son service de communication au 1^{er} janvier 2014. Dans le cadre de cette réorganisation, 2,2 EPT ont été transférés du service d'information directe au service de presse et d'information, où ils ont fait l'objet d'une réévaluation. Par ailleurs, 0,6 EPT de durée déterminée a été supprimé. En raison de la réévaluation précitée, les charges de personnel se sont légèrement accrues (+ 2,7 %). En revanche, les charges de biens et services ont diminué de 4 %. Les

Coûts de relations publiques par domaine d'activités et unité organisationnelle

mio CHF	Total compte 2014	ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS
Total	80,4	8,4	7,3	15,1	4,7	12,9
Service de presse et d'information	28,9	4,7	1,7	3,8	2,6	4,4
Information directe	39,7	3,4	5,3	3,9	1,8	8,4
Campagnes et informations liées aux votations	11,8	0,4	0,2	7,4	0,4	0,1

suite mio CHF	DFF	DEFR	DETEC	RFA	FI
Total	10,6	10,4	9,9	0,6	0,4
Service de presse et d'information	2,7	4,1	4,7	0,2	–
Information directe	6,3	4,9	4,8	0,4	0,4
Campagnes et informations liées aux votations	1,6	1,4	0,4	–	–

FI = Fonds d'infrastructure

Coûts de relations publiques par unité organisationnelle, en comparaison avec l'année précédente

mio CHF	Total compte 2013		Total compte 2014		Ecart p. r. à 2013	
	val. abs.	%	val. abs.	%	val. abs.	%
Total	80,0	100,0	80,4	100,0	0,5	0,6
ChF	8,5	10,6	8,4	10,5	0,0	-0,4
DFAE	6,9	8,6	7,3	9,1	0,4	5,6
DFI	14,3	17,9	15,1	18,8	0,8	5,5
DFJP	4,4	5,5	4,7	5,9	0,4	8,3
DDPS	13,8	17,3	12,9	16,1	-0,9	-6,5
DFF	10,7	13,4	10,6	13,2	-0,1	-0,7
DEFR	10,6	13,3	10,4	12,9	-0,2	-1,8
DETEC	9,7	12,2	9,9	12,3	0,2	1,7
RFA	0,6	0,7	0,6	0,8	0,1	8,6
FI	0,4	0,5	0,4	0,5	-0,1	-16,0

FI = Fonds d'infrastructure

charges découlant des campagnes et informations liées aux votations ont augmenté en raison de l'élaboration d'un guide pour les élections de 2015. L'indemnisation des prestations de l'Agence télégraphique suisse reste le poste de charges le plus important (env. 3,1 mio).

Le *Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)* a dépensé au total 7,3 millions pour les relations publiques, soit 0,4 million ou 5,6% de plus qu'une année auparavant. Les charges de personnel s'élèvent à 4,8 millions (65,6 %) et celles de biens et services à 2,5 millions (34,4 %). La hausse des charges de personnel est directement liée aux tâches supplémentaires qui ont dû être effectuées dans le domaine des relations publiques durant l'année présidentielle. A cela s'ajoute le fait que la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe exercée par la Suisse a entraîné un surcroît de dépenses. Les travaux relatifs à l'internet continuent de gagner en importance dans le portefeuille des tâches.

Au *Département fédéral de l'intérieur (DFI)*, les charges en matière de communication ont augmenté de 0,8 million (5,5 %), la progression des charges de personnel était un peu plus marquée que celle des charges de biens et services. Les montants les plus importants ont concerné les campagnes de l'Office fédéral de la santé publique (loi sur la transplantation, prévention des problèmes liés à l'alcool, élimination de la rougeole) et de l'Office fédéral des assurances sociales (programmes de protection de la jeunesse «Jeunes et médias» et «Jeunes et violence»). En 2014, le DFI était en outre responsable de trois objets mis en votation (financement de l'avortement, soins médicaux de base, caisse publique d'assurance-maladie).

Durant l'exercice sous revue, le *Département fédéral de justice et police (DFJP)* a vu ses charges en matière de relations publiques s'accroître de 0,4 million (8,3 %) notamment à cause de l'augmentation des charges liées à des projets législatifs et à l'ouverture de centres d'hébergement pour requérants d'asile. Les charges de personnel représentent environ 87 % des charges totales, dont près des deux tiers résultent de travaux de communication et d'information. Les informations qui ont dû être fournies sur trois objets soumis au vote du peuple (initiatives «Contre l'immigration de masse», «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants» et «Halte à la surpopulation» [ECOPOP]) ont fait augmenter de près de 11 % les charges de l'Office fédéral des migrations en la matière.

Au *Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)*, les charges en matière de communication ont diminué de 0,9 million (- 6,5 %). Affichant une légère progression, les charges de personnel correspondent aux trois quarts des charges totales. Par rapport à l'année précédente, les charges de biens et services ont diminué de 1,1 million, soit d'environ un quart. Les charges qui résultent du travail de communication effectué à l'occasion du meeting aérien «AIR14» célébrant l'anniversaire de trois troupes d'aviation ont été imputées sur un crédit de projet.

Au *Département fédéral des finances (DFF)*, les charges relatives aux relations publiques se montent au total à 10,6 millions (- 0,7 %) et se répartissent comme suit: 8,4 millions relèvent des charges de personnel (+ 5,6 %) et 2,2 millions, des charges de biens et services (- 19 %). En 2014, les services du DFF chargés de l'information et des relations publiques se sont occupés de plusieurs initiatives

populaires («Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!», «Initiative sur l'or» et «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)»), ce qui a fait augmenter les charges du Secrétariat général liées à l'information directe et à la traduction. Dans le domaine des questions fiscales et financières internationales, les charges liées à l'internet et à la communication avec la presse ont poursuivi leur progression.

Au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), les charges relatives aux relations publiques ont diminué de 0,2 million (- 1,8 %). La situation est extrêmement stable puisqu'une faible augmentation des charges de personnel a été plus que compensée par un recul des charges de biens et services supérieur à 0,3 million (- 10,3 %). Dans l'ensemble, les charges s'élèvent à 10,4 millions. En 2014, le DEFR a mené deux campagnes, l'une sur le travail au noir et l'autre sur la formation professionnelle, qui n'ont pas eu d'incidence sur les charges.

Alors qu'elles avaient considérablement diminué les deux années précédentes, les charges en matière de communication du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ont augmenté de 0,17 million (+ 1,7 %) en 2014. L'Office fédéral de l'énergie a maintenu ses charges de personnel au même niveau qu'en 2013, mais accru ses charges de biens et services à cause des prestations de communication qu'il a fournies dans le cadre de la stratégie énergétique 2050. Les charges de biens et services restent néanmoins assez stables (+ 1,6 %) à l'échelon du département, car plusieurs autres offices ont diminué les leurs. Les charges de personnel ont également légèrement augmenté (+ 1,8 %).

En 2014, les charges du *fonds d'infrastructure* ont baissé de 16 % dans le domaine des relations publiques. En revanche, les charges de personnel de la Régie fédérale des alcools ont augmenté de 8 % et les charges de biens et services de 14 %.

36 Trésorerie fédérale

Les rendements des emprunts à 10 ans ont reculé et sont passés de 1,3 % à 0,3 %. Les intérêts des créances comptables à court terme sont restés négatifs pour la troisième année consécutive. Afin d'exploiter le bas niveau des taux d'intérêt, la Trésorerie fédérale a émis des emprunts à long terme. Au total, des emprunts d'un montant de 5,6 milliards, assortis d'une durée moyenne de près de 23 ans et d'un taux moyen de 1,15 %, ont été placés. La durée moyenne du portefeuille de dettes a augmenté de 0,8 an et passe à 8,6 ans. En raison du bas niveau des taux, les agios obtenus ont atteint 525 millions.

Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux

mio CHF	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Total	93 666	92 252	89 142	-3 110	-3,4
Marché monétaire	13 006	12 377	10 399	-1 977	-16,0
Créances comptables à court terme	13 006	12 377	10 399	-1 977	-16,0
Crédits sur le marché monétaire/dettes à terme, La Poste	—	—	—	—	—
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	—	—	—	—	—
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	—	—	—	—	—
Marché des capitaux	80 660	79 875	78 743	-1 132	-1,4
Emprunts publics	79 290	79 105	78 443	-662	-0,8
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	1 320	720	250	-470	-65,3
Dettes à terme, autres	50	50	50	—	—

Marché monétaire et marché des capitaux

La dette de la Confédération sur le marché monétaire et le marché des capitaux a fléchi de 3,1 milliards grâce à la diminution des besoins de financement. Elle avait déjà reculé de 1,4 milliard l'année précédente.

Emprunts de la Confédération

Durant l'exercice sous revue, la Trésorerie fédérale a émis 20 emprunts par le biais de onze appels d'offres au total. Comme de coutume, les emprunts ont été émis le deuxième mercredi du mois et il n'y a pas eu d'appel d'offres en août. Libéré en janvier 2014, l'emprunt fédéral émis en décembre 2013 a été intégré au programme d'émissions de 2014. L'emprunt fédéral émis en décembre 2014 et libéré en janvier 2015 sera comptabilisé avec le programme de l'exercice 2015.

Les émissions effectuées ont porté principalement sur des emprunts à long terme. Les emprunts affichent une durée moyenne de 22,7 ans (2013: 17,6 ans) et un rendement moyen de 1,15 % (2013: 1,02 %). Deux nouveaux emprunts de base (échéances en 2026 et 2064) ont été lancés. La Confédération a donc émis pour la deuxième fois de son histoire un emprunt à 50 ans (échéance en 2064), qui a suscité un grand intérêt auprès des investisseurs. En effet, le volume de cet emprunt a entre-temps été augmenté à un montant de 1,4 milliard, grâce à un premier relèvement et à la vente de tranches propres. Par ailleurs, les emprunts existants ont été augmentés. Les augmentations permettent de constituer des emprunts successifs, volumineux et liquides, ce qui facilite le négoce sur le marché secondaire et améliore la formation des prix.

Compte tenu des placements de tranches propres, le montant brut emprunté s'est élevé à 5,6 milliards en 2014, contre 6,7 milliards en 2013. Du fait du remboursement de deux emprunts (6,3 mrd) en janvier et novembre, le montant des emprunts en cours a diminué de 0,7 milliard en 2014 (diminution nette de 0,2 mrd en 2013). A fin 2014, 22 emprunts de la Confédération d'un montant nominal total de 78,4 milliards étaient en cours (fin 2013: 79,1 mrd), dont deux d'un montant dépassant 6 milliards et trois d'un montant dépassant 5 milliards.

Compte tenu du bas niveau des taux, les coupons des emprunts dont le montant a été augmenté ont généralement été assortis d'un taux supérieur à celui du marché. Les emprunts ont donc été lancés à un prix supérieur au pair, d'où un agio de 525 millions. L'agio encaissé lors de l'émission d'un prêt est amorti linéairement dans le compte de résultats au cours de la durée de ce dernier.

Créances comptables à court terme

Le volume des fonds obtenus au moyen de créances comptables à court terme (CCCT) a diminué de 2,0 milliards pour atteindre, au total, 10,4 milliards à la fin de l'année. Depuis la fin du mois d'août 2011, il est possible d'effectuer des souscriptions au-dessus du pair (de plus de 100 %) en ce qui concerne les CCCT. En cas d'attribution au-dessus du pair, la rémunération est négative et la Confédération encaisse des intérêts sur les emprunts. Les acquéreurs de CCCT recherchent la sécurité et sont, par conséquent, disposés à payer une sorte de prime d'assurance sous la forme d'intérêts négatifs. Les conditions particulières régnant sur le marché des swaps ont également accru la demande étrangère en CCCT.

Sur l'ensemble de l'exercice, le rendement des CCCT a été négatif, avec un renforcement de cette tendance en fin d'année. Leur rendement moyen a été de - 0,11 %, comme en 2013.

Autres instruments

Il n'y a pas eu de recours à des crédits à court terme pour faire face à des variations à court terme du volume des liquidités.

L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) n'a pas renouvelé ses placements à court terme arrivant à échéance et a augmenté d'autant le montant de son compte de dépôt auprès de l'AFF, en raison de la situation en matière des taux d'intérêt. Les placements ont ainsi diminué de 470 millions, pour s'établir à 250 millions à fin 2014.

Le poste «Autres dettes à terme» comprend un placement à long terme de 50 millions effectué par Skycare auprès de la Trésorerie.

Evolution des taux et coût moyen de la dette

En dépit des prévisions du marché, les taux d'intérêt n'ont pas progressé durant l'exercice sous revue, mais ont continué leur repli et ont atteint des niveaux historiquement bas. Alors que le rendement des obligations à dix ans de la Confédération était de 1,3 % au début de l'année, il est descendu progressivement pour s'établir à 0,3 % en décembre de cette même année. Le niveau des taux sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux ainsi

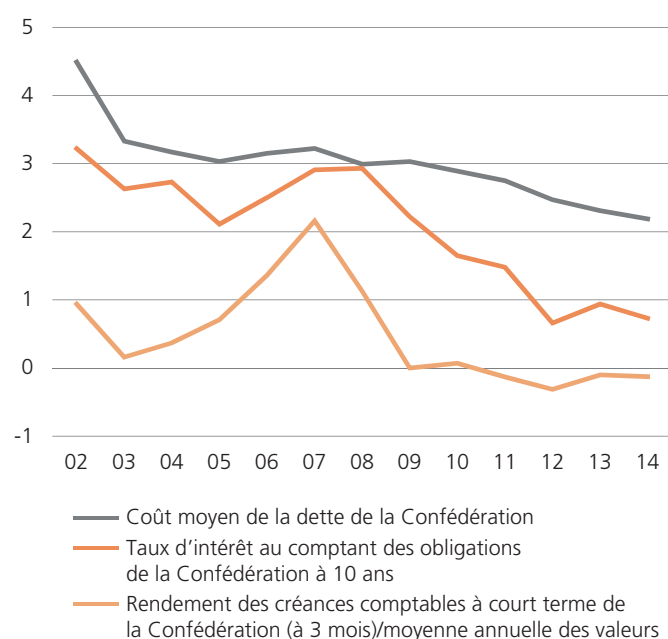
que la gestion de la dette par la Trésorerie se reflètent dans le coût moyen de la dette fédérale portant intérêt (sans les créances et les comptes de dépôt); à fin 2014, ce taux était de 2,19 % (calcul tenant compte des commissions et des droits de timbre), après avoir atteint 2,31 % l'année précédente. Le recul découle de la baisse du rendement des emprunts lancés et du rendement négatif des émissions de CCCT.

Le calcul du coût moyen des emprunts inclut toutes les dettes contractées sur les marchés monétaires et des capitaux figurant dans le tableau «Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux» (2014: 89,1 mrd; 2013: 92,3 mrd). Ce calcul tient compte du taux d'intérêt nominal, du prix d'émission, des coûts d'émission ainsi que des commissions de remboursement sur les coupons et les titres, mais pas des flux de paiement provenant des swaps de taux d'intérêt.

Ressources de la Trésorerie

Les flux de fonds de la Trésorerie centrale affichent des variations mensuelles atteignant plusieurs milliards. Afin de parer à ces mouvements, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées. Les fonds dont elle n'a pas besoin dans l'immédiat sont placés auprès de la Banque nationale suisse (BNS) ou sur le marché. Pour les placements sur le marché, la Confédération s'assure que ses débiteurs présentent une parfaite solvabilité. Une large diversification est opérée afin d'éviter le cumul des risques. Les interventions de la BNS visant à maintenir un taux

Evolution du coût moyen de la dette en %



Le coût de la dette impliquant le paiement d'intérêts (ligne supérieure) réagit avec retard à l'évolution des taux, étant donné que, sur un an, seule une faible partie de la dette est renouvelée. Le recul général des taux se reflète dans le coût moyen de la dette fédérale portant intérêt. Les rendements négatifs des créances comptables à court terme se sont stabilisés.

plancher de 1,20 franc pour 1 euro ont attiré beaucoup de liquidités sur le marché et il n'a guère été possible de placer à court terme les ressources de la Trésorerie, faute de demande. La majeure partie de ces ressources a donc été placée auprès de la BNS. A la fin de l'année les ressources de trésorerie disponibles se montaient à 10,3 milliards (fin 2013: 12,2 mrd).

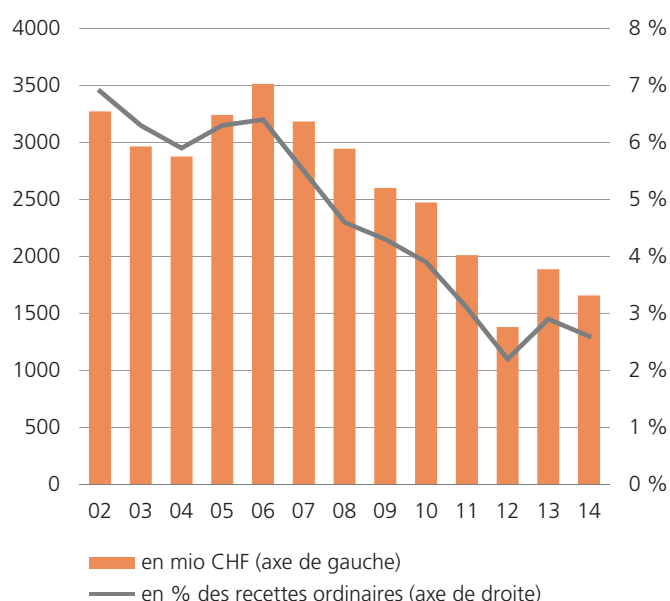
Les prêts de trésorerie octroyés au fonds de l'assurance-chômage ont diminué, passant de 4,2 milliards à 3,3 milliards fin 2014. Ces prêts ne sont pas comptabilisés dans les réserves de trésorerie, étant donné qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour la gestion des liquidités. A fin 2013, les prêts en cours accordés aux CFF se montaient à 2,89 milliards (2013: 1,54 mrd).

Gestion des devises et instruments financiers dérivés

Les besoins en devises des unités administratives (euros et dollars américains, conformément à la stratégie de la Confédération en matière de gestion des devises) ont été couverts par le biais d'opérations de caisse et d'opérations à terme. Comme les années précédentes, les options n'ont pas été utilisées. Conformément au budget ordinaire 2014, la Trésorerie fédérale a acquis, l'année précédente, 300 millions d'euros. Etant donné que, au cours des dernières années, de plus en plus de rentrées imprévues en euros ont été enregistrées, seuls 90 % des besoins comptabilisés, pour un montant de 334 millions, ont fait l'objet d'une

couverture. Concernant les dollars américains, la totalité du montant de 492 millions inscrit au budget a été acquis. En 2014, des achats supplémentaires de 89,5 millions d'euros et de 101,5 millions de dollars ont été effectués en raison de la hausse des besoins. En outre, la couverture d'engagements en monnaies étrangères pour sept nouvelles transactions spéciales de la Confédération d'une contre-valeur de 1,2 milliard a été assurée sur la base de conventions spécifiques conclues entre les unités administratives et la Trésorerie fédérale. Ces engagements peuvent s'étendre sur plusieurs années. La couverture de ces engagements en monnaies étrangères est assurée au moyen d'opérations à terme sur devises échéant aux dates de paiement prévues. Dans le domaine des produits dérivés, les paiements nets d'intérêts avec incidences financières ont diminué en raison de l'arrivée à échéance de contrats portant sur des swaps; ces contrats sont passés de 48 millions à 33 millions. La position de payeur net a diminué, passant de 1,1 milliard à fin 2013 à 0,9 milliard à fin 2014. En 2014, aucun nouveau contrat portant sur des swaps de taux d'intérêt ou d'autres produits dérivés n'a été conclu. Des swaps de taux d'intérêt ont été conclus entre 1995 et 2005 afin d'établir un lien plus durable entre le bilan et les taux d'intérêt. La conversion de taux d'intérêt variables à court terme en taux d'intérêt fixes à long terme permet de s'assurer contre une hausse des taux d'intérêt. La valeur de marché négative des positions ouvertes a augmenté en raison des taux d'intérêt en forte baisse et est passée à 152 millions.

Evolution de la charge d'intérêts nette
en mio et en % des recettes



La charge d'intérêts a diminué et est passée de 2,9 % à 2,6 % des recettes ordinaires. La baisse des taux d'intérêt a entraîné un recul des dépenses d'intérêts de 0,2 milliard par rapport à l'année précédente. Quant aux recettes d'intérêts, elles n'ont fléchi que légèrement (- 7 mio).

Allègement du budget grâce à la baisse des dépenses d'intérêts

Après avoir enregistré une progression fulgurante dans les années 90, la dette brute de la Confédération a culminé à 130 milliards en 2005. En 2006, les dépenses requises pour le service de la dette ont atteint le montant record de 3,8 milliards. Ces dépenses d'intérêts ont ensuite fléchi progressivement au cours des années suivantes. En 2014, les dépenses à ce titre ont diminué de 1,85 milliard, pour s'établir à environ 2 milliards. Elles ont donc été quasiment divisées par deux par rapport au montant record de 2006.

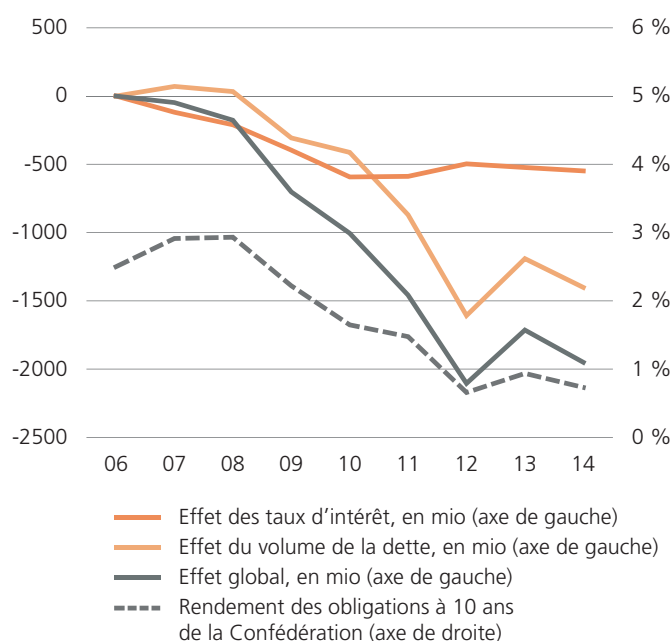
Cette évolution est due à la fois à la réduction de la dette et à la baisse des taux d'intérêt. Entre 2006 et 2014, la dette portant intérêt (dette vis-à-vis du marché monétaire et du marché des capitaux) est passée de 108,3 à 89,1 milliards (- 18 %). Parallèlement,

les taux à long terme sont passés de 2,5 à 0,7 % en 2014 (- 71 %; moyenne annuelle du taux d'intérêt au comptant pour dix ans des obligations de la Confédération calculé par la BNS).

Le graphique montre que les dépenses d'intérêts effectuées entre 2006 et 2014 ont pu être réduites essentiellement (à env. 70 %) grâce à la nette baisse des taux d'intérêt. La réduction de la dette a toutefois aussi été déterminante à cet égard (pour env. 30 %). La baisse du service de la dette se poursuivra, mais est conditionnée par l'importance de la part de la dette qui aura pu être contractée à long terme en bénéficiant du bas niveau des taux d'intérêt.

Dans tous les cas, continuer à réduire la dette permettra de diminuer le service de la dette, indépendamment de l'évolution future des taux, et de conserver une marge de manœuvre budgétaire.

Causes de la baisse des dépenses d'intérêts en mio



Après avoir culminé en 2006, les dépenses d'intérêts ont reculé d'environ 2 milliards. Ces économies sont principalement imputables à l'effet de la valeur temps de l'argent (pour env. 1,5 mrd, soit env. 70 %), et à la réduction de la dette (pour env. 0,5 mrd, soit 30 %).

37 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)

Les charges globales des unités administratives soumises aux principes de la GMEB ont augmenté de 51 millions, soit de 0,9 %. Abstraction faite de facteurs particuliers uniques, les revenus ont progressé par rapport à l'année précédente presque aussi considérablement que les charges. La majeure partie de la croissance de ces deux postes tient à l'augmentation de la demande.

Récapitulation du compte des unités administratives GMEB

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	2 369	2 205	2 262	-108	-4,5
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 187	2 058	2 085	-101	-4,6
Patentes et concessions	31	19	23	-8	-26,6
Autres revenus	151	128	154	2	1,5
Charges ordinaires	5 638	5 746	5 689	51	0,9
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 228	4 188	4 297	70	1,6
Charges de transfert	1 331	1 495	1 321	-10	-0,7
Autres charges	79	62	70	-9	-11,2
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	31	26	22	-9	-29,9
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	30	25	20	-9	-31,5
Remboursement de prêts et de participations	1	1	1	0	4,4
Dépenses d'investissement ordinaires	2 733	2 847	2 873	140	5,1
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 527	1 627	1 658	131	8,6
Contributions à des investissements	180	191	185	5	2,7
Autres investissements	1 026	1 029	1 029	4	0,3

Remarque: présentation du compte de résultats, imputation interne des prestations comprise

Par rapport à l'année précédente, les *revenus ordinaires* ont reculé de 108 millions (- 4,5 %) du fait que:

- depuis 2014, les prestations en matière de technologies de l'information et de la communication fournies au Département fédéral des affaires étrangères ne font plus l'objet d'une facturation avec incidences sur les crédits (- 50 mio);
- le parc immobilier d'armasuisse Immobilier a été réduit, faisant ainsi baisser les revenus des immeubles (- 32 mio);
- le centre de compétence armasuisse Immobilier a dû constituer des provisions plus élevées que prévu pour remettre en état des immeubles et couvrir les pertes sur sorties d'immobilisations (- 31 mio);
- les recettes que l'Office fédéral de la communication tire des patentes et des concessions ont diminué (- 8 mio);
- le remboursement extraordinaire dont l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques devait s'acquitter envers l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) n'avait plus lieu d'être (- 12 mio).

Abstraction faite de ces effets, les revenus sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente (+ 25 mio, + 1 %). La moitié de cette hausse est imputable aux revenus de fonctionnement avec incidences financières, qui ont augmenté de 13 millions (+ 3 %) par rapport à l'année précédente pour s'établir à 395 millions, représentant ainsi environ 1/5 de l'ensemble des revenus. Les principales raisons de cette augmentation résident dans la hausse des revenus enregistrée par l'Office fédéral de l'information et de la télécommunication (OFIT) au niveau des prestations informatiques (+ 17 mio) et dans l'accroissement des recettes réalisées par l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI) dans le cadre de projets de recherche et de diagnostic (+ 5 mio). En revanche, les remboursements provenant du Fonds de compensation pour des prestations de la Centrale de compensation (CdC) ont été moins élevés que prévu (- 10 mio).

GMEB

20 unités sont gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB). Elles sont responsables d'un quart environ des charges propres de la Confédération.

Les *charges ordinaires* des unités administratives soumises au principe de la GMEB ont augmenté de 51 millions par rapport à 2013 (+ 0,9 %). La réduction des *charges de transfert* et des *autres charges* est contrebalancée par une hausse de 70 millions des *charges de fonctionnement* (+ 1,6 %). Abstraction faite de celles de l'OFIT (+ 29 mio), de l'Office fédéral des routes (OFROU; + 20 mio) et d'armasuisse Immobilier (+ 17 mio), les enveloppes budgétaires des unités administratives soumises au principe de la GMEB sont restées pratiquement au même niveau que l'année précédente (+ 3 mio; + 0,07 %).

Les *charges de fonctionnement* se répartissent quasiment de la même façon que l'année précédente, à savoir 22 % de charges de personnel, 38 % de charges de biens et services et 40 % d'amortissements. Elles ont évolué de la manière suivante:

- Les charges de personnel ont crû de 29 millions (+ 3,2 %). Quasiment les deux tiers de cette augmentation relèvent de l'OFIT (+ 9 mio), de l'OFROU (+ 4 mio), de l'Office fédéral du sport

Poursuite du développement de la gestion administrative – Projet «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG)»

L'objectif visé par le NMG est d'axer davantage la planification budgétaire sur l'évolution à moyen terme des dépenses et des finances, de fournir une présentation plus transparente des prestations dans le cadre de l'élaboration du budget et de dépasser la dualité entre les principes de la gestion des ressources budgétaires et ceux de la gestion selon la GMEB. Le NMG se fonde principalement sur les instruments suivants:

- un budget complété d'un plan intégré des tâches et des finances (budget avec PITF);
- des enveloppes budgétaires pour le domaine propre et des objectifs précis en matière de prestations et d'efficacité assignés à chaque groupe de prestations;
- des conventions sur les prestations entre départements et offices permettant de lier aux coûts, aux prestations et aux projets les objectifs en matière de pilotage politique et les objectifs annuels d'exploitation.

Les instruments incitant à un comportement économe s'aligneront sur le modèle GMEB existant. Les marges de manœuvre opérationnelles seront élargies de manière ciblée grâce aux enveloppes budgétaires et à d'autres réglementations, de manière à inclure la possibilité de constituer des réserves, d'effectuer des dépassements de crédit en cas de revenus supplémentaires générés par les prestations fournies et de faciliter les transferts de crédit.

Le NMG est une mesure du programme 2011–2015 de la législature. Son lancement est prévu au 1^{er} janvier 2017. L'Assemblée fédérale a approuvé le projet de loi sur le NMG le 26 septembre 2014. Les commissions concernées seront appelées à se prononcer, au cours du premier semestre 2015, sur le modèle de budget avec PITF de chaque unité administrative.

(OFSPPO) et de la CdC (+ 3 mio chacun). Toutefois, plus de 80 % de ces charges supplémentaires sont compensées par une hausse correspondante des revenus. L'augmentation des charges est déterminée, pour l'essentiel, par les facteurs suivants: pour répondre à la demande croissante de ses clients, l'OFIT a renforcé les domaines Analyse métier et architecture de solution ainsi que Projets et Exploitation (+ 7 mio) et réorganisé ses structures de direction (+ 2 mio). L'OFROU a étoffé en particulier les domaines Infrastructure routière et Gestion du trafic (+ 4 mio). L'OFSPPO a mis en service une nouvelle cantine à Macolin et un internat pour les jeunes sportifs de talent à Tenero, ce qui améliore l'utilisation globale de l'infrastructure (+ 3 mio). La CdC a transféré des collaborateurs intérimaires dans la division Systèmes informatiques et a traité un plus grand nombre de cas liés à l'AVS et au domaine international (+ 3 mio).

- Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont augmenté de 25 millions (+ 1,6 %). D'une part, les charges qu'armasuisse Immobilier a dû assumer pour la remise en état et l'exploitation d'immeubles ont augmenté (+ 21 mio), à l'instar de celles que plusieurs autres unités administratives soumises au principe de la GMEB ont dû supporter dans le domaine informatique (+ 25 mio). D'autre part, les charges de l'OFROU découlant de l'exploitation des routes nationales ont diminué (- 17 mio).
- Dans l'ensemble, les amortissements se sont accrus de 15 millions (+ 0,9 %). L'augmentation enregistrée à l'OFROU (+ 28 mio; + 2 %) a été contrebalancée par une diminution au Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police (CSI-DFJP; - 12 mio) et à armasuisse Immobilier (- 5 mio).

Les *charges de transfert* et les *autres charges* n'ont pratiquement pas changé par rapport à l'année précédente.

Les *recettes d'investissement ordinaires* ont reculé de 9 millions, car l'OFROU a aliéné moins de routes nationales (- 5 mio) et armasuisse Immobilier, moins d'immeubles (- 4 mio) que l'année précédente.

Les *dépenses d'investissement ordinaires* se sont accrues de 140 millions, et ce essentiellement dans le domaine propre (+ 131 mio; + 9 %). Les principaux responsables de cet accroissement sont l'OFROU (+ 137 mio), qui a utilisé ces fonds pour l'extension et l'entretien des routes nationales, l'OFIT (+ 13 mio) et le CSI-DFJP (+ 9 mio). En revanche, les investissements d'armasuisse Immobilier ont baissé de 25 millions. Les *contributions à des investissements* ont progressé de 5 millions en raison des contributions plus importantes que l'OFROU a versées aux cantons pour les routes principales (+ 3 mio) et que l'OFSPPO a affectées à des installations sportives d'importance nationale (+ 2 mio). Les *autres investissements* ont également crû du fait que l'OFROU a augmenté de 4 millions son apport au fonds d'infrastructure.

Evolution des effectifs

Durant l'exercice sous revue, les effectifs moyens des unités administratives soumises au principe de la GMEB ont augmenté et atteint 5792 postes équivalents plein temps (+ 181 EPT). Cette augmentation résulte notamment des changements suivants:

- 91 EPT ont été nécessaires pour répondre à une plus forte demande: les fournisseurs de prestations informatiques ont accru leurs activités dans le domaine de l'exploitation et du développement (+ 49 EPT). L'OFSPPO a étendu son infrastructure et obtenu un meilleur taux d'utilisation (+ 19 EPT). L'Office fédéral de topographie a fourni davantage de prestations dans le domaine de la géologie nationale et de l'infrastructure de données géographiques (+ 7 EPT). L'Organe d'exécution du service civil a vu ses charges d'exécution croître en raison de l'augmentation du nombre de personnes astreintes au service civil (+ 7 EPT). La CdC a traité un plus grand nombre de cas liés à l'AVS et au domaine international (+ 6 EPT). MétéoSuisse a exécuté des projets financés par des tiers (+ 3 EPT). Ces charges supplémentaires sont compensées par des revenus correspondants.

- 34 EPT résultent de mesures d'organisation: la CdC a renforcé sa division Systèmes d'information (+ 23 EPT), notamment en y intégrant des salariés intérimaires. L'IVI a repris l'Institut de virologie vétérinaire de l'Université de Berne (+ 11 EPT) sans que cela n'ait d'incidence financière. Ces charges supplémentaires sont aussi compensées par des revenus correspondants.
- 17 EPT n'ayant aucune incidence financière sont dus à un changement de méthode de relevé statistique: chez Agroscope, les EPT sont désormais imputés à des projets bénéficiant d'un financement mixte (projets financés par des tiers) inférieur à 50%;
- 39 EPT relèvent d'une augmentation des prestations: l'OFROU a étoffé principalement les domaines Infrastructure routière et Gestion du trafic (+ 11 EPT). Le centre de compétence armassuisse Immobilier a augmenté son personnel chargé des travaux de remise en état (+ 9 EPT). L'IVI a augmenté ses effectifs dans les domaines Biosécurité et technique, Recherche et Gestion de contrats (+ 4 EPT). Enfin, plusieurs autres unités administratives soumises au principe de la GMEB ont repourvu des postes vacants (+15 EPT).

Réserves générales et réserves affectées GMEB

mio CHF		réserves générales GMEB 2014				réserves affectées GMEB 2014			
		état 1.1.	constitution	dissolution	état 31.12.	état 1.1.	constitution	dissolution	état 31.12.
Total		27,9	0,5	-10,0	18,5	193,5	43,0	-67,5	168,9
202	DFAE	1,2	–	–	1,2	7,9	–	-3,3	4,6
307	BN	–	–	–	–	1,5	0,3	-0,8	1,1
311	MétéoSuisse	1,2	–	–	1,2	10,1	3,2	-8,5	4,8
485	CSI-DFJP	3,4	–	–	3,4	5,6	2,9	-0,4	8,1
504	OFSPPO	3,0	–	–	3,0	0,8	1,5	-0,8	1,5
506	OFPP	1,8	–	–	1,8	0,7	2,3	-0,6	2,3
542	ar Sci+T	1,1	–	–	1,1	1,5	1,6	-1,5	1,7
543	ar Immo	–	–	–	–	15,0	–	-6,0	9,0
570	swisstopo	2,7	0,4	–	3,1	5,0	2,7	-2,1	5,7
602	CdC	–	–	–	–	0,3	–	–	0,3
609	OFIT	10,0	–	-10,0	–	20,0	1,6	-8,2	13,4
710	Agroscope	–	–	–	–	0,7	0,1	-0,2	0,6
735	ZIVI	0,7	–	–	0,7	0,8	–	-0,8	–
740	SAS	0,3	0,1	–	0,4	1,9	0,3	–	2,2
785	ISCeco	–	–	–	–	3,0	3,9	-3,0	3,9
803	OFAC	2,0	–	–	2,0	1,7	0,1	-1,2	0,6
806	OFROU	–	–	–	–	113,7	19,9	-29,6	104,0
808	OFCOM	0,5	–	–	0,5	3,2	2,5	-0,6	5,2

Evolution des réserves

En 2014, des *réserves affectées* ont été dissoutes pour un montant de 67 millions, les deux tiers de cette somme relevant de l'OFROU (30 mio) et des fournisseurs de prestations informatiques (15 mio). En outre, des réserves d'un montant de 5 millions ont été dissoutes sans affectation en faveur des finances fédérales. De nouvelles réserves affectées ont été constituées par 14 unités pour un montant de 43 millions, dont la plus grande partie (20 mio) revient à l'OFROU.

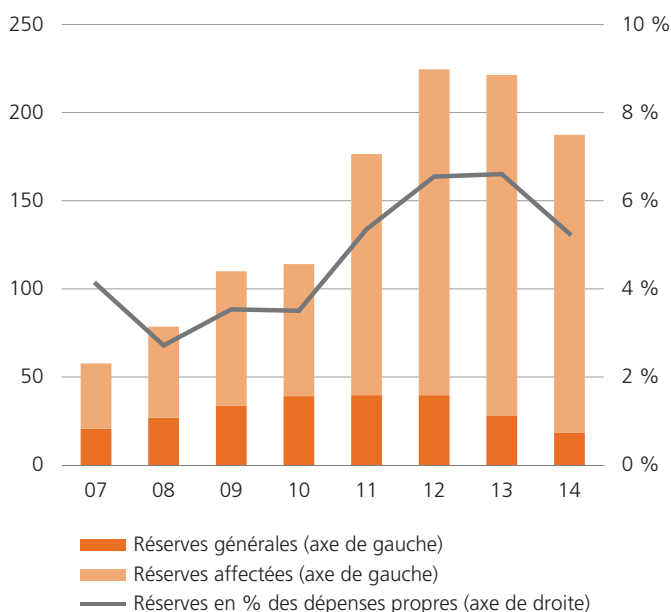
En 2014, seules deux unités ont constitué des réserves générales pour un montant global de 0,5 million et une unité (OFIT) a dissout des réserves de l'ordre de 10 millions. A la fin de l'exercice sous revue, 11 des 20 unités administratives soumises aux principes de la GMEB disposaient de réserves générales totalisant quelque 18 millions.

Constitution de réserves

Des *réserves générales* peuvent être constituées lorsqu'une unité apporte la preuve qu'elle a travaillé de façon particulièrement rationnelle. Leur montant est plafonné à 10 millions ou à 5 % des ressources ayant une incidence financière dans le domaine propre. Des réserves affectées peuvent être constituées à partir de soldes de crédits destinés au financement de projets planifiés, mais non achevés à la fin de l'année. Ces réserves ne peuvent être employées qu'en fonction de leur affectation originelle; à défaut, elles sont dissoutes.

Evolution des réserves GMEB

en mio et en % des dépenses propres



Les réserves ont augmenté continuellement jusqu'en 2012. Leur baisse au cours des deux dernières années est due à la diminution des réserves générales. Ces dernières, exprimées en pour-cent des dépenses propres, ont ainsi été ramenées de 1,5 % à 0,5 %.

38 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

Le compte de résultats se solde par un excédent ordinaire de 997 millions. La différence par rapport au compte de financement (1121 mio) est principalement due à la différence entre les recettes de participations (781 mio) et l'évaluation selon la méthode de la mise en équivalence (1701 mio) des entreprises de la Confédération.

Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

Compte de financement	Compte 2014	Compte de résultats	Compte 2014	Difference
mio CHF				
Solde de financement	89	Résultat annuel	1 193	1 104
Solde de financement ordinaire	-124	Résultat ordinaire	997	1 121
Recettes ordinaires	63 876	Revenus ordinaires	64 877	1 001
Recettes fiscales	60 197	Revenus fiscaux	60 188	-9
Patentes et concessions	591	Patentes et concessions	525	-66
Autres recettes courantes	1 747	Autres revenus	2 065	317
Recettes d'investissement	272			-272
Recettes financières	1 068	Revenus financiers	2 040	971
Recettes de participations	781			-781
		Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 701	1 701
Autres recettes financières	287	Autres revenus financiers	338	51
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	59	59
Dépenses ordinaires	64 000	Charges ordinaires	63 880	-120
Dépenses propres	10 051	Charges propres	12 674	2 622
Dépenses de personnel	5 371	Charges de personnel	5 409	38
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 880	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 237	357
Dépenses d'armement	801	Charges d'armement	799	-2
		Amortissement immobilis. corp. et incorporelles	2 229	2 229
Dépenses de transfert courantes	44 352	Charges de transfert	49 028	4 676
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 903	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 903	-
Indemnités à des collectivités publiques	1 040	Indemnités à des collectivités publiques	1 038	-2
Contributions à de propres institutions	3 024	Contributions à de propres institutions	3 024	-
Contributions à des tiers	15 288	Contributions à des tiers	15 215	-74
Contributions aux assurances sociales	16 097	Contributions aux assurances sociales	16 155	58
		Réévaluation contributions à des investissements	4 303	4 303
		Réévaluation prêts et participations	390	390
Dépenses financières	1 951	Charges financières	2 174	222
Dépenses d'intérêts	1 887	Charges d'intérêts	1 978	92
		Réduction de valeurs de mise en équivalence	-	-
Autres dépenses financières	65	Autres charges financières	195	131
		Apport à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	4	4
Dépenses d'investissement	7 645			-7 645
Immobilisations corporelles et stocks	2 838			-2 838
Immobilisations incorporelles	44			-44
Prêts	438			-438
Participations	21			-21
Propres contributions à des investissements	4 304			-
Recettes extraordinaires	213	Revenus extraordinaires	196	-17
Dépenses extraordinaires	-	Charges extraordinaires	-	-

Les commentaires qui suivent à propos des différences entre les deux comptes se limitent aux postes les plus importants.

Ecart entre recettes et revenus

Les *revenus fiscaux* sont inférieurs de quelque 9 millions aux recettes fiscales en raison de la constitution de provisions pour des cas en suspens dans le domaine de la TVA (6,0 mio) et pour honorer les demandes de remboursement encore attendues au titre des acomptes versés par les importateurs d'automobiles dans le cadre des sanctions prises au titre de la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme (2,8 mio).

La différence de - 66,8 millions au titre des *patentes et concessions* découle, pour l'essentiel, de l'augmentation de la provision constituée pour la circulation monétaire.

Dans le cas des *autres revenus*, la différence de 317 millions par rapport au compte de financement résulte avant tout de bénéfices tirés de la vente d'immeubles et de bien-fonds (38,2 mio), de revenus provenant de fonds de tiers et de cofinancements (9,7 mio), de l'inscription à l'actif de prestations propres (51,9 mio), d'inscriptions subséquentes à l'actif de créances cédées (31,7 mio), de l'inscription à l'actif des parts des cantons dans les routes nationales mises en service (57,6 mio) ainsi que de la réévaluation d'immeubles (116,1 mio).

Les *autres revenus financiers* comportent des régularisations par période comptable des revenus d'intérêts, qui constituent à elles seules la plus grande part de la différence de 51 millions.

Ecart entre dépenses et charges

L'écart au titre des *charges de personnel* (38 mio) s'explique par le fait que le montant des provisions a dû être augmenté de 39 millions, tandis que des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires à hauteur de 6,4 millions ont été dissoutes.

La différence concernant les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* (357 mio) est due à des provisions et régularisations dans le domaine immobilier ainsi qu'à des prélèvements, sans incidences financières, de matériel et de marchandises effectués à partir des stocks.

En matière de *contributions à des tiers*, la différence (74 mio) est due, en grande partie, à la dissolution de provisions pour les contributions au fonds de pensions Eurocontrol (4,4 mio) et à des régularisations concernant les programmes européens de navigation satellitaire Galileo et EGNOS (72 mio).

La différence concernant les *contributions aux assurances sociales* est de 58 millions. Il s'agit de l'augmentation de la provision constituée pour financer les futures rentes versées dans le cadre de l'assurance militaire.

La différence concernant les *charges d'intérêts* (92 mio) comprend des régularisations par période comptable des agios engendrés par les emprunts contractés ou les augmentations d'emprunts existants.

La différence de 131 millions entre les *autres charges financières* et les autres dépenses financières est liée aux charges de financement (73,8 mio) et aux charges d'intérêts passifs (56,8 mio).

Transactions extraordinaires

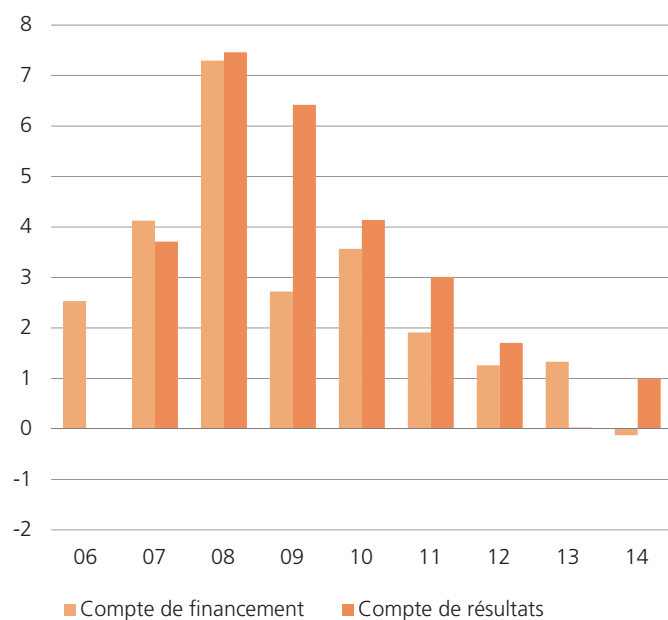
La vente d'actions de Swisscom SA a produit 68,2 millions de recettes d'investissement. En revanche, le bénéfice comptable enregistré à ce titre au compte de résultats est de 54,1 millions. La différence correspond à la valeur au bilan des actions vendues à hauteur de 14 millions. En outre, une régularisation de 3 millions sans incidence financière a été dissoute, qui concernait une confiscation de gain prononcée par la FINMA à l'encontre d'un établissement bancaire.

Différences entre le compte de financement et le compte de résultats

Contrairement au compte de financement, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par des recettes correspondantes enregistrées durant la même période, le compte de résultats indique, pour une période donnée, le solde entre la diminution de valeur (charges) et l'augmentation de valeur (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale de la Confédération. Outre les charges ayant des incidences financières, qui induisent une sortie de fonds immédiate, le compte de résultats présente également les transactions sans incidences financières.

La principale différence entre le compte de financement et le compte de résultats réside dans le traitement des investissements. Comptabilisées dans le compte de financement, les dépenses et les recettes d'investissement ne sont toutefois non pas inscrites au compte de résultats, mais portées au bilan. En revanche, les amortissements d'investissements survenant durant l'exercice sont portés au compte de résultats à titre de charges sans incidence financière (diminution de valeur). Bien que comptabilisées au même titre que les investissements, les contributions à des investissements (non remboursables) sont entièrement amorties par le biais des charges de transfert. Les réévaluations permettent de tenir compte, en outre, des dépréciations survenues durant la période sous revue, dans le domaine des créances, des prêts et des participations. Elles entraînent une correction des valeurs comptables correspondantes. Les différences d'évaluation portant sur les participations importantes (modification des valeurs de mise en équivalence) sont, elles aussi, prises en considération.

Résultats du compte de financement et du compte de résultats en mrd
Budget ordinaire



A l'inverse de l'année précédente, le compte de résultats 2014 affiche un solde nettement supérieur à celui du compte de financement. Cet écart s'explique par le montant beaucoup plus bas, par rapport à 2013, des provisions nouvellement constituées. En outre, les dépenses d'investissement figurant au compte de financement ne se répercutent dans le compte de résultats qu'ultérieurement, sous la forme d'amortissements.

39 Imputation des prestations entre unités administratives

En 2014, l'imputation des prestations (IP), qui a atteint un volume de 2,5 milliards, a diminué pour la troisième fois consécutive par rapport à l'année précédente. La baisse (- 3,1 %) résulte, d'une part, de la diminution des imputations au sein du DFAE et, d'autre part, du recul persistant du chiffre d'affaires d'armasuisse Immobilier.

Imputation des prestations entre unités administratives

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Total de l'imputation des prestations	2 566	2 515	2 486	-80	-3,1
Loyers	1 631	1 610	1 599	-32	-2,0
armasuisse Immobilier	1 162	1 132	1 131	-32	-2,7
Office fédéral des constructions et de la logistique	468	478	468	0	-0,1
Informatique	572	491	518	-54	-9,4
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	376	314	377	1	0,3
Autres fournisseurs de prestations TIC	196	177	141	-55	-28,0
Exploitation et remise en état des immeubles	252	277	260	8	3,0
Autres prestations imputées	112	137	110	-2	-1,6
Prestations de service	66	85	64	-2	-3,0
Ventes	46	52	46	0	0,3

Le recul de 32 millions au titre des revenus d'armasuisse Immobilier est lié à la réduction en cours du parc immobilier (parc essentiel).

La diminution du volume des imputations dans le domaine de l'informatique est liée à la suppression de l'imputation interne des prestations au sein du DFAE (- 50 mio). Cette suppression s'explique par le regroupement en une unité administrative, au 1^{er} janvier 2014, du DFAE, de la DDC et de l'Informatique du DFAE.

Les unités administratives budgétisent fréquemment leurs projets à titre de charges avec incidences financières. Toutefois, au moment de la mise en œuvre de ces projets, elles décident le plus souvent de confier ceux-ci à un fournisseur de prestations informatiques interne, ce qui engendre un volume d'imputation des prestations plus élevé que prévu.

L'écart par rapport au budget du côté des autres prestations imputées découle d'une diminution de la demande en produits et en prestations, principalement en fournitures générales de bureau, en services de transport ainsi qu'en carburant et en huile de chauffage.

Critères pour l'imputation des prestations (IP)

Afin de favoriser la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, certaines prestations font l'objet d'une imputation entre les unités administratives avec incidences sur les crédits. En vertu des dispositions de l'art. 41 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (RS 611.01), les prestations imputables sont définies et introduites dans le catalogue central des prestations. Seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- **Importance:** le volume total annuel des prestations imputables doit atteindre au moins 3 millions pour le fournisseur de prestations (FP) et au moins 0,5 million pour le domaine de prestations concerné.
- **Influçabilité:** seules sont imputées des prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations (BP) et que celui-ci peut influencer. Le bénéficiaire de prestations doit ainsi avoir la possibilité d'influencer la quantité et la qualité et, par conséquent, les coûts des prestations qu'il reçoit.
- **Caractère commercial:** les prestations imputables sont des prestations que le bénéficiaire pourrait en principe obtenir également de la part de tiers hors de l'administration fédérale.

Les mesures de grande portée définies dans le rapport du 14 avril 2010 sur le plan de mise en œuvre du réexamen des tâches sont pratiquement achevées. Le Conseil fédéral a notamment pu transmettre au Parlement trois projets importants dans les domaines de la prévoyance vieillesse, de l'armée et de l'asile. L'objectif d'allègement initial de 1,3 milliard a été atteint. Le compte-rendu relatif à l'état d'avancement des mesures de grande portée issues du réexamen des tâches s'achève avec le présent compte. Les mesures en cours seront poursuivies.

Dans le cadre du réexamen des tâches 2008–2015, le Conseil fédéral a examiné le catalogue des tâches de la Confédération en vue d'identifier des possibilités de réforme ou de réduction budgétaire. Le 14 avril 2010, il a ouvert la procédure de consultation sur le programme de consolidation (PCO 2012–2013) et soumis le rapport sur la mise en œuvre du réexamen des tâches, qui comprend quelque 80 mesures sous la forme d'abandons de tâches, de réductions de prestations et de réformes structurelles. Une bonne cinquantaine de ces mesures ont été intégrées dans le PCO 2012–2013. Elles génèrent de rapides allègements budgétaires sans requérir d'importantes modifications légales. Ces mesures ont été en partie suspendues, le Parlement ayant décidé, en 2011, de ne pas entrer en matière sur le programme de consolidation. Plusieurs de ces mesures ont pu, par la suite, être transférées dans le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014).

Par ailleurs, le rapport décrit une série de 25 mesures de grande portée découlant du réexamen des tâches, qui nécessitent des réformes plus complexes et davantage de temps pour leur planification détaillée et leur mise en œuvre. Cette deuxième série de mesures est menée à bien au moyen de projets séparés. Le Conseil fédéral présente chaque année l'état de mise en œuvre de ces mesures dans le compte d'Etat (exception en 2012: message sur le CRT 2014; FF 2013 757). Dans le cadre de l'élaboration du CRT 2014, deux mesures supplémentaires ont été ajoutées: l'accélération de la procédure d'asile ainsi que le réexamen et la réduction du nombre de statistiques.

Etat de la mise en œuvre à fin 2014

Le tableau qui suit donne un aperçu de l'état de mise en œuvre des 27 mesures de grande portée issues du réexamen des tâches. Avant fin 2014, 20 mesures ont pu être menées à bien (un projet est considéré par le Conseil fédéral comme achevé une fois que le message correspondant a été transmis au Parlement ou que les modifications légales requises ont été arrêtées); deux mesures ont dû être classées plus tôt que prévu.

L'an passé, le Conseil fédéral a adopté trois projets importants: au moyen du message sur la réforme *Prévoyance vieillesse 2020* (mesure 17), il prévoit, à partir de 2019, des allègements d'environ 140 millions par rapport aux dispositions actuelles; des économies à long terme sont également prévues suite à la *révision du domaine de l'asile* (mesure 27), qu'il n'est actuellement possible d'estimer qu'approximativement. Enfin, aucun allègement n'est prévu par le *message sur la poursuite du développement de l'armée* (mesure 12).

Cinq mesures sont encore en cours. Il s'agit de projets de moindre envergure ou de tâches permanentes, tels que le *train de mesures destinées à augmenter l'efficacité du domaine des TIC* (mesure 2) ou la *rationalisation du portefeuille pour les bâtiments civils* (mesure 3).

L'objectif d'allègement initial de 1,3 milliard a été atteint. Mais il doit être interprété avec la prudence requise: de nombreuses mesures servent avant tout à éviter des charges supplémentaires et ne permettent donc pas de faire des économies par rapport à la planification financière actuelle. Par exemple, les mesures prévues dans le domaine du trafic (mesures 18, 19, 21) ou dans les domaines du sport (mesure 15) et du Cgfr (mesure 8) ont permis d'éviter des charges supplémentaires de plus de 800 millions. Ces mesures contribuent également à équilibrer le budget fédéral à moyen terme. Dans le cadre de divers projets néanmoins, une économie par rapport au plan financier est réalisée, par exemple dans le cadre de l'augmentation de l'efficacité dans le domaine de l'informatique (mesure 2; 52 mio), de l'optimisation du réseau des représentations suisses à l'étranger et de la fixation d'un ordre de priorités dans les activités de recherche du secteur public (mesures 10 et 14; env. 10 mio chacune) ainsi que de l'externalisation de METAS (mesure 24; 2 mio).

Le train de mesures étant largement mis en œuvre, le Conseil fédéral met donc un terme au compte-rendu relatif à l'état d'avancement des mesures de grande portée issues du réexamen des tâches dans le cadre du présent compte 2014. Les mesures encore en cours seront poursuivies et menées à bien conformément à la planification.

Chiffre, mesure, état d'avancement à fin 2014 et étapes restantes	Allègement prévu	Allègement effectif
1 Programme INSIEME Terminée. Sur décision de la cheffe du DFF, ce programme a été interrompu le 19 septembre 2012. Par conséquent, il ne générera aucun allègement budgétaire. On ignore dans quelle mesure le projet subséquent FISCAL-IT produira de meilleurs résultats.	10 mio (2015)	Aucun
2 Gains d'efficience dans le domaine des TIC En cours. Le programme de consolidation 2012–2013 a permis de réaliser des allègements de 51,9 millions dans le domaine de l'informatique. La gestion et le pilotage des TIC au niveau de la Confédération ont en outre été réorganisés dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 9 décembre 2011 sur l'informatique dans l'administration fédérale. Dans le domaine de la bureau-tique, des économies supplémentaires d'un montant de 5,7 millions sont prévues à partir de 2017. De même, le Conseil fédéral escompte un potentiel durable d'allègement de 2 millions dans le cadre du programme Cyberadministration et finances (facturation électronique).	20 mio (2014)	51,9 mio (2014) > 5,7 mio (2017)
3 Réduction du portefeuille des constructions civiles de la Confédération En cours. Cette mesure, qui comprend quatre volets, se trouve dans sa phase de mise en œuvre. L'examen de la structure des laboratoires est achevé. La vente de logements a été lancée (2013/14: 31 objets vendus, pour un total d'env. 13 mio) et la modification de loi nécessaire au transfert des biens immobiliers aux écoles suisses de Rome et de Catane est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015. Les mesures décidées seront reconduites au cours des prochaines années.	12 mio (2015)	Non encore établi
4 Organisation future de MétéoSuisse Terminée. Le Parlement a rejeté la proposition du Conseil fédéral d'externaliser MétéoSuisse. Le projet a donc dû être abandonné.	n.q.	Aucun
5 Participation financière des cantons à la collecte de géodonnées Classée. On a renoncé à modifier la loi sur la géoinformation (LGéo), car les cantons n'étaient pas disposés à participer financièrement à la collecte des géodonnées.	1,5 mio (2015)	Aucun
6 Examen d'une réduction du nombre des commissions extraparlimentaires dans le domaine social Terminée. Dans le cadre du renouvellement intégral des organes extraparlimentaires de 2011, 11 commissions ont été supprimées, 4 commissions ont été regroupées en 3 commissions et 9 commissions ont été réaffectées. Au total, les économies réalisées s'élèvent à près de 100 000 francs.	n.q.	0,1 mio
7 Réexamen des réglementations relatives à l'âge de la retraite pour des catégories particulières de personnel Terminée. Les modifications d'ordonnances nécessaires sont entrées en vigueur au milieu de 2013. Cette mesure générera des allègements à partir de 2018. Ceux-ci atteindront 50 à 55 millions par an dès 2021.	n.q.	50 mio (2021)
8 Stabilisation des effectifs du Corps des gardes-frontière Terminée. Par rapport à la demande initiale de la motion Fehr (08.3510), qui avait été approuvée par le Conseil national, des charges supplémentaires de l'ordre de 40 millions ont pu être évitées.	30 mio*	30 mio*
9 Orientation future de l'Institut suisse de droit comparé (ISDC) En cours. Le Conseil fédéral renonce à une réintégration totale de l'ISDC dans l'administration fédérale centrale. Il se prononcera d'ici au milieu de 2016 sur les modifications légales, les mesures de réduction des coûts et l'harmonisation de l'ISDC aux normes de gouvernement d'entreprise de la Confédération.	n.q.	Non encore établi
10 Optimisation du réseau suisse de représentations à l'étranger Terminée. Des économies de 8,6 millions (dès 2014) et de 11,1 millions (dès 2016) ont été inscrites dans la planification financière. En outre, d'autres gains de synergie ont été réalisés: ils ont été utilisés, entre autres, pour ouvrir de nouvelles représentations ou renforcer des représentations existantes. Les Chambres fédérales ayant accepté une motion demandant le maintien de l'ambassade de Suisse au Guatemala, il a fallu renoncer à la fermeture de celle-ci, ce qui entraîne une réduction des économies de 1,3 million par année.	30 mio (2014)	9,8 mio (2016)
11 Réforme du financement des prêts à la FIPOI Classée. La mesure s'étant révélée inappropriée pour alléger le budget, le Conseil fédéral l'a classée.	n.q.	Aucun
12 Poursuite de la politique de sécurité Terminée. Le 3 septembre 2014, le Conseil fédéral a adopté le message concernant le développement de l'armée (DEVA). Sur la base de ce projet, les dépenses de l'armée devraient être supérieures à moyen terme aux dépenses actuelles.	n.q.	Aucun

* Evitement de charges supplémentaires

Chiffre, mesure, état d'avancement à fin 2014 et étapes restantes	Allègement prévu	Allègement effectif
13 Exploitation des synergies dans le domaine des services civils de renseignement Terminée. Le Conseil fédéral a décidé d'utiliser les gains de synergie découlant de la fusion entre le SAP et le SRS pour élargir le catalogue des prestations du SRC. Le budget n'a par conséquent pas été allégé.	n.q.	Aucun
14 Fixation d'un ordre de priorités dans les activités de recherche du secteur public Terminée. Dans le cadre du CRT 2014, des économies de 10,6 millions au total ont pu être réalisées dans le domaine de la recherche du secteur public. Le montant visé à l'origine n'a pas été atteint notamment parce que, dans l'optique de la stratégie énergétique 2050, il n'a pas semblé judicieux de procéder à des économies dans le domaine de l'énergie.	30 mio (2014)	10,6 mio
15 Stabilisation de l'offre J+S et limitation de l'accès aux études de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) Terminée. Les mesures adoptées ont permis d'éviter les suppléments de charge attendus.	8 mio*	8 mio*
16 Révision de la réglementation dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé Terminée. Au cours de la session d'automne 2012, le Parlement a refusé le projet de loi du Conseil fédéral déterminant une nouvelle réglementation de la prévention des maladies et de la promotion de la santé.	7,5 mio (2014)	Aucun
17 Réforme approfondie de la prévoyance vieillesse Terminée. Le message sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 a été adopté le 19 novembre 2014. Cette réforme devrait entrer en vigueur en 2019. Par rapport à la consultation, la réglementation concernant la contribution de la Confédération à l'AVS a été modifiée: on a renoncé à un désenchevêtrement partiel de cette contribution (liaison par moitié au produit de la taxe sur la valeur ajoutée), ce qui réduit l'effet d'allègement.	> 500 mio* (2020)	140 mio* (2019)
18 Financement accru par l'utilisateur dans le domaine du trafic Terminée. Le projet évite aux finances de la Confédération des charges supplémentaires de l'ordre de 500 millions, charges qui seront imputées directement aux utilisateurs. Les modifications de la loi entrent en vigueur le 1 ^{er} janvier 2016.	n.q.	500 mio* (2016)
19 Modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales: compensation intégrale des charges supplémentaires Terminée. Le projet d'arrêté sur le réseau a été rejeté par le peuple. Il n'y a donc pas de charge supplémentaire pour les finances fédérales.	305 mio*	305 mio*
20 Réforme du trafic régional des voyageurs (TRV): transfert du rail au bus Terminée. La modification de l'ordonnance prévoyant un examen permanent des possibilités de transfert du rail au bus est entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet 2013. La réalisation d'économies dépendra des transferts concrets.	n.q.	n.q.
21 Fixation d'un ordre de priorités pour l'application des normes de construction dans le trafic ferroviaire Terminée. On a renoncé à lancer un programme d'investissement visant à accroître la sécurité dans les tunnels ferroviaires avant 2016 et à fixer des délais pour l'assainissement. A ce jour, des charges supplémentaires ont ainsi pu être évitées. La partie de la mesure ayant trait à l'égalité pour les personnes handicapées a été abandonnée à la suite de l'intervention du Parlement.	70 mio* (2015)	70 mio*
22 Délégation de la surveillance du trafic aérien à un organisme financé par une taxe En cours. La délégation de la surveillance du trafic aérien à un organisme financé par une taxe est controversée. Ni la révision de la loi fédérale sur l'aviation ni le deuxième rapport sur la politique aéronautique n'ont encore fait l'objet d'une procédure de consultation. Le Conseil fédéral poursuit ses travaux de concrétisation d'une réforme. En raison du retard pris dans l'élaboration des deux projets précités, les éventuels allègements devraient se réaliser seulement après 2015.	50 mio (2015)	Non encore établi
23 Abandon du subventionnement des nouvelles stations d'épuration Terminée. Le message concernant la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux a été adopté en juin 2013 (FF 2013 4969). Le financement de l'élimination des composés traces organiques des eaux usées proposé par le Conseil fédéral est conforme au principe du pollueur-payeur et sans incidences sur le budget de la Confédération.	30 mio*	30 mio*
24 Externalisation de l'Office fédéral de métrologie (METAS) Terminée. METAS a été externalisé le 1 ^{er} janvier 2013.	1 mio (2014)	2 mio

* Evitement de charges supplémentaires

Chiffre, mesure, état d'avancement à fin 2014 et étapes restantes	Allègement prévu	Allègement effectif
25 Application des plans d'action pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sans incidences sur le budget Terminée. Les plans d'action décidés en 2008 ont été mis en œuvre sans incidences budgétaires. Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, qui se poursuit bien au-delà des anciens plans d'action, on prévoit cependant des surcroîts de charges pour le budget de la Confédération.	14 mio*	14 mio*
26 Révision et réduction du nombre des statistiques En cours. L'inventaire et l'évaluation des statistiques sont achevés. Dans certains domaines, on a pu identifier un certain potentiel d'amélioration de l'efficacité et de rationalisation qu'il s'agira de traduire par la suite par des mesures concrètes. Le Conseil fédéral souhaite continuer à développer le système statistique suisse et mettra en œuvre d'éventuelles mesures dans le cadre du programme pluriannuel de la statistique fédérale 2015–2019.	n.q.	Non encore établi
27 Accélération des procédures d'asile Terminée. Le 3 septembre 2014, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi sur l'asile (restructuration du domaine de l'asile) et a quantifié les investissements dans les centres de la Confédération (548 mio) et les économies annuelles nettes après la restructuration (170 mio). La planification des sites et les discussions entre la Confédération, les cantons et les communes se déroulent de façon constructive; tous les participants soutiennent le projet de restructuration du domaine de l'asile.	n.q. Les investissements devraient pouvoir être couverts par les économies au bout de 6 à 8 années d'exploitation.	n.q.

* Evitement de charges supplémentaires

Les aides financières et les indemnités (subventions) octroyées par le DFAE font l'objet d'un examen dans le cadre du compte d'Etat 2014. Le Conseil fédéral a constaté la nécessité de prendre des mesures pour huit des 20 subventions examinées et a déterminé les mesures à prendre.

Condensé

Le DFAE est compétent pour verser 39 subventions au total (état 2014), dont 20 font l'objet du présent examen des subventions dans le cadre du compte d'Etat 2014. Les 19 autres subventions ont déjà été examinées au cours des quatre dernières années dans le cadre de messages particuliers¹ ou alors, un examen n'a pas été jugé approprié en raison des engagements internationaux qui ont été pris ou d'une mesure déjà prise (par ex. contributions à l'élargissement de l'UE, à l'augmentation du capital des banques de développement et au Swiss Taiwan Trading Group). Les subventions examinées ne représentent qu'un volume de 133,5 millions sur le volume total de 2,43 milliards des subventions du DFAE, ce qui montre que les subventions les plus importantes financièrement sont sollicitées et examinées la plupart du temps par le biais de messages particuliers. On notera, en outre, que dix des subventions examinées contiennent des contributions obligatoires à des organisations internationales, ce qui est imputable aux compétences particulières du DFAE dans le domaine international.

Sur la base de l'examen, le Conseil fédéral a constaté la nécessité de prendre des mesures pour huit subventions en tout et a arrêté les mesures correspondantes:

- quatre subventions appellent des mesures concernant la compétence et/ou le classement relatif au genre de coût (c.-à-d. charges du domaine propre ou charges de transfert). Les fonds concernés seront, par conséquent, transférés en tout ou en partie;
- deux subventions seront régulièrement examinées par le Conseil fédéral tous les quatre ans;
- une subvention sera supprimée en raison de sa faible importance;
- une subvention sera intégrée dans une autre pour alléger la charge administrative.

Ces mesures devraient permettre de réaliser des économies totales de 0,1 million, auxquelles s'ajoutent des simplifications administratives.

Examen des subventions

Les principes régissant l'octroi d'aides financières et d'indemnités sont décrits au chapitre 2 de la loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (loi sur les subventions, LSu; RS 616.1). La loi dispose que les subventions doivent être suffisamment motivées, atteindre le but auquel elles tendent de manière économique et efficace, être allouées selon des principes uniformes et équitables et être fixées conformément aux impératifs de la politique financière.

En vertu de l'art. 5 LSu, le Conseil fédéral est tenu de réexaminer toutes les subventions au moins tous les six ans et de présenter au Parlement les résultats de cet examen. Ces résultats sont présentés soit dans les messages par lesquels le Conseil fédéral soumet au Parlement des arrêtés financiers pluriannuels ou des modifications de dispositions régissant les aides financières et les indemnités, soit dans le cadre du compte d'Etat.

En principe, toutes les subventions sont examinées et les résultats de cet examen sont présentés dans le compte d'Etat. Cet examen met l'accent sur les subventions qui n'ont pas été évaluées dans le cadre d'autres messages. En outre, les subventions «cachées», c'est-à-dire les allègements fiscaux, sont soumis à un examen approfondi tous les six ans. Ne sont pas soumises à une telle évaluation – dès lors que celle-ci apparaît superflue – les subventions d'une durée limitée et arrivant à leur terme ou celles pour lesquelles le Conseil fédéral a déjà arrêté une refonte structurelle.

Chaque année, un ou deux départements vérifient si leurs subventions sont conformes à la LSu. Comme ils ne disposent que de crédits de transfert d'un montant très restreint, le DDPS et le DFF réexaminent leurs subventions la même année. Cet examen a lieu tous les six ans.

Le réexamen se fonde sur un questionnaire standard, qui permet de procéder à une analyse systématique portant, en particulier, sur la justification, le volume, les modalités, la gestion et la procédure d'octroi des subventions. Il vise, notamment, à mettre en évidence la base de calcul, le montant, les modalités du controlling ou l'efficacité de la procédure d'octroi d'une subvention.

Intégré dans le compte d'Etat, le rapport sur les résultats du réexamen fournit une présentation, en trois volets, de chaque subvention: un résumé des principales caractéristiques, une évaluation critique et les éventuelles mesures à prendre. Effectué tous les trois ans, le controlling de la mise en œuvre des mesures préconisées fait également l'objet d'un compte-rendu dans le cadre du compte d'Etat.

¹ Message sur la coopération internationale 2013–2016 (FF 2012 2259); message concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois centres de Genève pour les années 2016 à 2019 (FF 2014 8855); message concernant la continuation de mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012–2016 (FF 2011 5875); message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte (FF 2014 9029)

Des informations supplémentaires relatives aux différentes subventions, en particulier les bases juridiques, les montants octroyés et la répartition éventuelle des ressources figurent au tome 2B du compte d'Etat et du budget ainsi que dans la banque de données des subventions de la Confédération (www.efv.admin.ch).

Subventions du DFAE examinées

Actions volontaires en faveur du droit international public

A2310.0559

Compte 2014: 1 422 598

Description

Cette aide financière permet de soutenir des projets d'organisations internationales, de centres de recherche, d'universités, d'ONG et d'autres acteurs de la société civile visant à améliorer la codification et le respect du droit international. D'après l'arrêté du Conseil fédéral du 11 mai 2011, 20% au plus du crédit peuvent être affectés à des projets issus de l'administration fédérale. Les montants sont alloués par la Direction du droit public après examen de la description et du budget du projet, des prestations peuvent toutefois être exigées de la part du bénéficiaire, en fonction du requérant et de sa capacité économique. Le Conseil fédéral décide tous les quatre ans de la reconduction de la subvention.

Appréciation

Cette aide financière constitue un instrument précieux pour le développement du droit international. Souvent, des effets importants peuvent être obtenus avec des projets relativement modestes. Pour ce qui est du financement des projets de l'administration fédérale, il ne s'agit toutefois pas d'une subvention, mais de charges du domaine propre.

Mesures à prendre

La part du crédit prévue pour des projets internes de la Confédération (0,3 mio) sera transférée, dans le cadre du budget 2016, aux autres charges d'exploitation du DFAE (crédit A2119.0001).

Commission en Corée

A2310.0560

Compte 2014: 958 300

Description

Dans le cadre du traité d'armistice conclu à l'issue de la guerre de Corée, la Suisse est devenue membre des commissions de supervision des nations neutres (Neutral Nations Supervisory Commission NNSC) en 1953. Le crédit sert à financer les salaires ou traitement, les indemnités journalières, les assurances et d'autres frais du personnel délégué de la Confédération ou de l'armée dans le cadre de la NNSC. Depuis le début des années 2000, les coûts de la NNSC ont dépassé le montant budgété par le DFAE (0,9 mio). Les charges supplémentaires (0,5 mio en 2013) sont couvertes, depuis lors, par le crédit budgétaire du DDPS pour la promotion militaire de la paix (Défense, A2111.0155).

Appréciation

Le financement demeure nécessaire aussi longtemps que le traité d'armistice est en vigueur et que les commissions qu'il institue sont en fonction. En l'occurrence, ce crédit ne constitue cependant pas une subvention au sens de l'art. 3 de la loi sur les subventions, car il couvre des charges de la Confédération.

Mesures à prendre

Le crédit sera supprimé à partir du budget 2016 et ses ressources seront transférées dans le crédit budgétaire du DDPS pour la promotion militaire de la paix. Ce transfert permettra de corriger le type de dépense concerné (charges du domaine propre au lieu de charge de transfert) et d'apporter une simplification administrative. Vu l'importance de cette commission pour la politique étrangère, le DFAE et le DDPS concluront une convention pour régler son pilotage (par ex. instruction de la commission, rapports, choix du responsable de la délégation).

Participation au partenariat pour la paix

A2310.0561

Compte 2014: 564 155

Description

Cette aide financière sert à financer des activités (projets, conférences, séminaires, manifestations multilatérales, etc.) dans le cadre du partenariat pour la paix, qui sont convenues tous les deux entre le Conseil fédéral et l'OTAN dans un programme de partenariat et de coopération. Ces activités ont pour but de promouvoir la sécurité et la stabilité dans l'espace atlantico-européen et dans d'autres régions déterminantes pour la sécurité de la Suisse.

Appréciation

Par son aide financière, la Suisse acquiert la possibilité de participer à la définition de programmes et de thèmes utiles pour sa politique de sécurité. Un système de contrôle interne (SCI) est actuellement instauré pour améliorer la qualité du pilotage de l'aide financière.

Mesures à prendre

Aucune.

Contributions de la Suisse à l'ONU

A2310.0562

Compte 2014: 92 654 664

Description

L'aide financière comprend la contribution obligatoire (plus de 99,5 % de la subvention) que la Suisse doit à l'ONU en raison de son affiliation et les contributions volontaires au service de traduction allemand et à divers instituts de formation et de recherche des Nations Unies dans les domaines de l'économie, du social et du désarmement (UNITAR, UNRISD, UNIDIR). La contribution obligatoire est calculée sur la base des montants des divers domaines (administration, opérations de maintien de la paix, tribunaux) approuvés par l'assemblée générale de l'ONU et d'une clé de répartition valable trois ans. Des contributions

obligatoires sont également perçues pour les conventions de désarmement (CAB, CCAC et TNP). Pour ce qui est des contributions volontaires, le Conseil fédéral décide, tous les quatre ans, de la reconduction de la subvention en tenant compte de la qualité des résultats obtenus par les institutions qui en bénéficient et de leur importance pour la politique étrangère de la Suisse et sa politique d'Etat hôte.

Appréciation

Les buts de la politique étrangère de la Suisse formulés dans la Constitution fédérale sont identiques à ceux définis dans la Charte de L'ONU. La Suisse considère l'ONU comme un forum multilatéral de premier plan pour représenter ses intérêts et ses buts de politique étrangère.

Mesures à prendre

Aucune.

Conseil de l'Europe, Strasbourg

A2310.0563

Compte 2014:

8 729 682

Description

Les objectifs prioritaires du Conseil de l'Europe sont la défense des droits de l'homme, le renforcement de la stabilité politique en Europe et la recherche de solutions communes à des problèmes comme la corruption, le crime organisé, la traite d'êtres humains, la discrimination des minorités et le terrorisme. La subvention comprend la contribution obligatoire de la Suisse au budget ordinaire de l'organisation, au budget de l'institution de prévoyance et aux budgets des conventions partielles auxquelles la Suisse a souscrit.

Appréciation

Les thèmes fondamentaux du Conseil de l'Europe sont inscrits dans la Constitution fédérale de la Suisse. En tant que membre du Conseil de l'Europe, la Suisse peut en outre entretenir, dans les domaines les plus divers, des contacts réguliers au même niveau avec les Etats membre de l'UE.

Mesures à prendre

Aucune.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

A2310.0564

Compte 2014:

5 184 321

Description

Avec ses 57 Etats membres, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est la plus grande organisation régionale au monde active en matière de sécurité. Elle milite pour la paix, la démocratie et la stabilité en menant des actions dans les domaines politico-militaires (notamment maîtrise des armements, lutte contre le terrorisme, prévention et solution

des conflits), dans les domaines économique et environnemental (notamment promotion du développement économique et protection de l'environnement) et dans le domaine humanitaire (notamment protection des droits de l'homme, libertés fondamentales, Etat de droit et observation d'élections). La contribution de la Suisse aide à financer les coûts du secrétariat de l'institution et les coûts des présences sur les terrains d'action (missions de campagne). La nature juridique de l'OSCE et son statut d'organisation internationale sont controversés. Le montant de la contribution aux coûts du secrétariat de l'OSCE est calculé en partie de la même manière que la contribution à l'ONU et à d'autres organisations internationales sur la base de critères économiques. En fin de compte, les Etats peuvent néanmoins négocier individuellement le montant de leurs contributions sur la base du critère de la «nature politique de l'organisation». D'une manière générale, les Etats membres à l'Est de Vienne versent des contributions aux présences sur le terrain proportionnellement inférieures à celles des pays de l'Ouest.

Appréciation

Par son affiliation, la Suisse profite directement de la contribution que l'OSCE fournit à la sécurité, à la coopération et à la coexistence pacifique en Europe. En dépit de la nature juridique incertaine de l'OSCE, la contribution de la Suisse doit continuer d'être intégrée dans le budget de la Confédération en tant que contribution obligatoire à une organisation internationale, en raison de la structure et du caractère de l'OSCE.

Mesures à prendre

Aucune.

Participation de la Suisse à la coopération francophone

A2310.0565

Compte 2014:

4 937 861

Description

L'Organisation internationale de la Francophonie a pour but de promouvoir et de diffuser les cultures de ses Etats membres et d'intensifier la coopération technique et culturelle mutuelle. La subvention se compose de la contribution de membre de la Suisse et d'une contribution volontaire qui finance, en priorité, les activités de l'organisation en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme ainsi que de la diversité culturelle et linguistique. Les bénéficiaires des contributions volontaires sont des institutions privées et publiques en Suisse (ONG, universités) et des partenaires exécutifs à l'étranger.

Appréciation

L'affiliation de la Suisse permet de renforcer la présence de la francophonie en Suisse et à l'étranger. Elle offre en outre un réseau utile pour des contacts politiques et un dialogue multilatéral.

Mesures à prendre

Aucune.

UNESCO, Paris

A2310.0566

Compte 2014: 3 608 188

Description

L'UNESCO poursuit l'objectif de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde par la promotion de la coopération entre les peuples à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. La subvention comprend la contribution obligatoire fondée sur l'affiliation de la Suisse à l'organisation et, depuis 2014, une contribution volontaire d'un montant de 100 000 francs, qu'il était auparavant prévu d'intégrer dans un crédit budgétaire destiné à financer des projets de conservation des biens culturels mondiaux. Cette contribution volontaire permet de soutenir des souhaits particuliers de la Suisse au sein de l'UNESCO.

Appréciation

L'UNESCO se trouve actuellement dans une situation financière difficile car, depuis octobre 2011, les Etats-Unis et Israël n'ont plus payé leurs contributions de membre en raison de l'admission de la Palestine. Dans son domaine, l'Organisation offre cependant un espace important pour le dialogue politique, édicte des normes et dispose de capacités opérationnelles. Grâce ces qualités, elle demeure une plate-forme importante pour la Suisse.

Mesures à prendre

Aucune.

Mesures de désarmement des Nations Unies

A2310.0567

Compte 2014: 2 471 916

Description

Cette aide financière comprend, d'une part, les contributions obligatoires à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires (OTICE). L'OIAC est responsable de l'exécution de la convention sur l'interdiction des armes chimiques; la commission préparatoire est chargée d'aménager un réseau mondial de surveillance jusqu'à l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Ces contributions sont calculées selon la clé de répartition de l'ONU. D'autre part, un forfait annuel est versé au Service sismologique suisse de l'EPFZ pour l'exploitation de la station de mesures sismiques de Davos, qui fait partie du système de surveillance mondial du TICE. Au besoin, cette station envoie des données sur les tremblements de terre au centre international de Vienne.

Appréciation

Pour la Suisse qui ne possède pas d'armes de destruction massive, la convention sur l'interdiction des armes chimiques et le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'est pas encore entré en vigueur, font partie des traités de désarmement multilatéraux les plus importants pour la politique de sécurité. Dans l'optique d'un octroi efficace des subventions, le fait que la contribution au Service sismologique soit du ressort du DFAE n'apparaît pas optimal, car les contributions aux EPF sont versées par le DEFR et pilotées au moyen du message sur la promotion de la formation, de la recherche et l'innovation (message FRI).

Mesures à prendre

La compétence administrative interne pour le versement de la contribution au Service sismologique de l'EPFZ sera transférée au DEFR dans le cadre du message FRI 2017 à 2020, compte tenu des engagements internationaux du DFAE. Le principe énoncé à l'art. 57, al. 4 de la loi sur les finances de la Confédération (LFC; RS 611.0) d'après lequel un projet est, en règle générale, financé par une seule unité administrative est ainsi pris en considération.

Contributions aux institutions du droit international

A2310.0568

Compte 2014: 2 471 255

Description

Ce crédit couvre les contributions obligatoires à la Cour pénale internationale, à la Cour permanente d'arbitrage (qui ont leur siège à La Haye) et à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (dont le siège est à Berne). La Cour pénale internationale poursuit les individus qui ont commis les crimes les plus graves à l'égard de la communauté internationale: génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. La Cour permanente d'arbitrage est une organisation internationale comptant plus de 100 Etats membres. Toutefois, ce n'est pas un tribunal au sens traditionnel, mais un Forum qui fournit des services dans le cadre du règlement pacifique de différends. La Commission internationale humanitaire d'établissement des faits est un organe permanent à la disposition de la communauté des Etats pour enquêter sur les allégations de violations du droit international humanitaire. Elle se compose de quinze experts. En tant que dépositaire des conventions de Genève, la Suisse en assume le secrétariat.

Appréciation

En raison de sa tradition humanitaire, de son rôle d'Etat dépositaire des conventions de Genève et de son mandat constitutionnel, la Suisse entend soutenir des juridictions internationales fortes et indépendantes. C'est pourquoi elle a soutenu énergiquement la constitution de la Cour internationale de justice.

Mesures à prendre

Aucune.

Contributions aux organisations du Rhin et de la mer

A2310.0569

Compte 2014:

1 076 007

Description

L'aide financière comprend les contributions obligatoires fondées sur l'adhésion de la Suisse au Tribunal international du droit de la mer, à l'Autorité internationale des fonds marins, à la Commission centrale pour la navigation du Rhin et à l'Organisation maritime internationale. Ces organisations internationales sont responsables de la création de normes internationales du droit de navigation maritime et fluviale.

Appréciation

L'affiliation de la Suisse à ces organisations permet à la Suisse de collaborer à l'élaboration des normes internationales impératives et à faire valoir ses intérêts.

Mesures à prendre

Aucune.

Description

La Suisse est membre de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une organisation active sur le plan mondial dans le domaine des migrations, qui exécute des programmes d'aides aux migrants au niveau national et international. Le montant de la contribution obligatoire de la Suisse à l'organisation est fixé sur la base d'une décision du Conseil de l'OIM. La clé de répartition est progressivement harmonisée avec celle de l'ONU depuis 2013.

Appréciation

Par son affiliation, la Suisse fournit une contribution en faveur de personnes affectées par une situation de détresse. Le montant de cette contribution est intégralement pris en compte par la Direction de la coopération pour le développement (DCD) de l'OCDE dans le calcul de l'aide publique au développement de la Suisse.

Mesures à prendre

Aucune.

Défense des intérêts de la Suisse dans des organismes internationaux

A2310.0570

Compte 2014:

1 078 720

Description

Avec cette aide financière, la Confédération participe aux coûts de conférences ou de séminaires internationaux, intègre des connaissances de spécialistes dans des processus multilatéraux (par ex. en finançant des offices spécialisés) et finance les «Junior Professional Officers» auprès de l'ONU. Elle contribue ainsi à promouvoir le dialogue international sur des sujets d'actualité et à placer de jeunes recrues suisses dans des organisations internationales choisies. Les contributions financières sont fixées contractuellement et leur durée est limitée.

Appréciation

Cette aide financière est un bon instrument pour défendre efficacement les intérêts et l'influence de la Suisse à un niveau multilatéral.

Mesures à prendre

Le Conseil fédéral a statué pour la dernière fois en 2002 sur la reconduction et les modalités de cette subvention. Dorénavant, il décidera de son maintien tous les quatre ans et s'assurera qu'un examen du sens, du but et des modalités de cette subvention ait lieu régulièrement afin de pouvoir, le cas échéant, réagir aux changements de situation.

OIM, Organisation internationale pour les migrations

A2310.0571

Compte 2014:

482 459

Engagements d'employés de l'administration fédérale par des organisations internationales

A2310.0572

Compte 2014:

99 565

Description

Ce crédit permet de financer des prestations en faveur d'employés de la Confédération pendant leur engagement auprès d'organisations internationales au cas où ils subiraient des pertes financières par rapport à leur situation avant leur engagement. De plus, ces prestations garantissent que leurs bénéficiaires peuvent demeurer dans le système des assurances sociales suisses.

Appréciation

Ces fonds permettent de promouvoir la présence de Suisses et de Suissesses dans des organisations internationales. Toutefois, comme les bénéficiaires sont des employés de la Confédération auxquels un congé non payé est accordé pour la durée de leur engagement dans une organisation internationale, les prestations de la Confédération ne doivent pas être considérées comme des subventions, mais comme des charges de personnel.

Mesures à prendre

Le crédit pour cette subvention sera supprimé dans le cadre du budget 2016 et ses ressources seront transférées, à concurrence du montant effectivement sollicité ces dernières années (env. 0,3 mio), dans les charges de personnel du DFAE. Étant donné que le montant budgété était à chaque fois un peu trop élevé (0,4 mio), son transfert entraînera une économie de 0,1 million à partir de 2016.

Bureau International des Expositions, Paris

A2310.0573

Compte 2014:

21 875

Description

Le Bureau international des Expositions réglemente et surveille l'application de la convention concernant les expositions nationales (RS 0.945.11). Il est financé par les cotisations des Etats membres et par un pourcentage des recettes provenant des billets d'entrée. La contribution obligatoire de la Suisse est calculée sur la base de la clé de répartition de l'ONU, multipliée par un facteur déterminé tous les ans par l'assemblée générale du Bureau.

Appréciation

Avec cette contribution, la Suisse s'assure le droit de participer aux décisions portant sur le choix des sites de présentation des expositions mondiales. Gérer ce crédit budgétaire spécifique, pour un montant relativement modeste (2013: 16 800 francs), n'est pas optimal au vu des charges administratives qu'il génère.

Mesures à prendre

Dans le budget 2016, cette subvention sera transférée dans le crédit budgétaire «A2310.0570 Défense de la Suisse dans des organismes internationaux» qui couvre une thématique semblable, ce qui réduira la charge administrative liée à la gestion de ce crédit et aux rapports à ce sujet. La cotisation destinée au Bureau international des Expositions continuera d'être expressément indiquée dans le cadre du nouveau crédit.

Aide aux suisses de l'étranger

A2310.0578

Compte 2014:

3 263 513

Description

Cette aide financière couvre un tiers, environ, du budget de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) ainsi que les coûts d'édition, de production et de distribution de la «Revue suisse» (revue destinée aux Suisses de l'étranger) et une partie des coûts de la «Gazzetta Svizzera» en Italie. En outre, le Service des jeunes de l'OSE et les organisations partenaires de l'OSE (educationsuisse, Fondation pour les enfants suisses à l'étranger FESE, fondation Place des Suisses à l'étranger) et le Schweizer-Verein im Fürstentum Liechtenstein (fourniture de services quasi-consulaires) reçoivent une indemnité financière. Les prestations que ces organisations fournissent sont réglées par des contrats ou des conventions de prestations conclus avec le DFAE. La contribution à l'OSE et à ses organes subsidiaires est versée sous la forme d'un forfait, celle à la Revue Suisse consiste en un remboursement trimestriel des frais effectifs.

Appréciation

Ces subventions et le financement de la Revue suisse servent à assurer l'information des Suisses de l'étranger et à renforcer les liens qui les unissent entre eux et à la Suisse.

Mesures à prendre

Aucune.

Fondation Jean Monnet

A2310.0580

Compte 2014:

200 000

Description

Cette aide financière est versée, à titre de participation aux coûts de fonctionnement, à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe qui se trouve sur le campus de l'Université de Lausanne. La fondation gère l'ensemble des archives de Jean Monnet, qui est considéré comme le père de l'Union Européenne, et met en valeur d'autres archives privées pour la science. Son fonds comprend aussi une riche documentation écrite et audiovisuelle sur les relations entre la Suisse et l'Europe. Elle offre, en outre, un lieu de rencontres et de discussions en organisant des manifestations au cours desquelles d'éminents scientifiques et des politiciens de haut rang débattent des grands défis actuels. Les frais courants de la fondation, d'un montant de près de 1,3 million de francs (état 2013), sont financés à plus de 90 % par les pouvoirs publics, le canton de Vaud en supportant la majeure partie (0,7 mio). La contribution du DFAE (0,2 mio) est limitée à 25 % au plus des dépenses totales de la fondation. Le DFAE occupe un siège au Conseil de la fondation. En plus du DFAE, le SEFRI verse également une subvention à la fondation (0,14 mio) de la part de la Confédération.

Appréciation

La fondation Jean Monnet est une institution au rayonnement européen et international. Elle offre à la Suisse une plate-forme précieuse pour les échanges et les rencontres dans le domaine de la politique européenne dans un contexte positif.

Mesures à prendre

Le Conseil fédéral décidera dorénavant tous les quatre ans de la reconduction de la subvention et s'assurera qu'un examen du sens, du but et des modalités de cette subvention ait lieu régulièrement afin de pouvoir, le cas échéant, réagir aux changements de situation. Etant donné que la période couverte par la stratégie de la fondation dure jusqu'en 2016, la décision de reconduire la subvention sera prise pour la période 2017 à 2020.

Formation de marins

A2310.0581

Compte 2014:

18 500

Description

Cette subvention constitue une contribution aux frais de formation de capitaines et de marins suisses qui fréquentent une école de navigation. L'objectif supérieur consiste à maintenir l'approvisionnement de la Suisse en produits de première nécessité en période de restriction, en créant une flotte battant pavillon

suisse. Avec un montant budgété à 20 000 francs par an, cette aide financière fait partie des subventions les plus modestes allouées par la Confédération.

Appréciation

Dans le rapport 2008 sur les subventions, le Conseil fédéral a relevé que cette subvention était de nature essentiellement symbolique et qu'elle n'avait pas permis d'augmenter la part des marins de nationalité suisse au sein du personnel naviguant. Etant donné qu'il n'était pas exclu, à l'époque, que cette profession regagne de l'attrait, le Conseil fédéral a maintenu provisoirement cette subvention. Il a également affirmé que la possibilité de la supprimer serait examinée ultérieurement si les prévisions ne devaient pas se réaliser. Au cours de la période 2009 à 2013, des contributions d'un montant de 12 500 francs par an en moyenne ont été accordées. L'importance de la subvention est demeurée minime et les frais administratifs (appréciation des demandes, contrôle des décomptes, versement des contributions, contrôles subséquents et, le cas échéant, demandes de restitution, rapports, etc.) ont sans doute dépassé le montant de la subvention plus d'une fois. Cette subvention a donc perdu toute efficacité.

Mesures à prendre

La subvention sera supprimée, mais les subsides versés actuellement seront maintenus jusqu'au terme de la formation des personnes concernées. Une fois la dernière formation terminée, l'ordonnance concernant l'encouragement de la formation professionnelle de capitaines et de marins suisses (RS 747.341.2) sera elle aussi abrogée.

Prêts pour l'équipement

A4200.0124

Compte 2014: 774 875

Description

Accordée sous la forme de prêts remboursables, cette aide financière permet de venir en aide au personnel fédéral transféré à l'étranger en vue d'acquérir l'ameublement et l'équipement de première nécessité et d'acheter une voiture de tourisme. Pour l'ameublement et l'équipement (par ex. cuisinière, chauffe-eau, frigidaire, machine à laver, etc.), les prêts se montent, au plus, à $\frac{3}{4}$ du prix d'achat mais, au plus, à 10 000 francs (ou 22 000 fr. pour le personnel tenu à la défense des intérêts) et ne sont pas rémunérés. Pour l'achat d'une voiture de tourisme, les prêts vont de 20 000 à 40 000 francs au plus suivant la catégorie de personnel et ne doivent, en aucun cas, dépasser le prix d'achat. Etant donné que l'acquisition d'un véhicule n'est pas considérée comme absolument nécessaire contrairement à l'ameublement, ces prêts portent intérêts.

Appréciation

A chaque transfert, les employés se voient confrontés à des investissements qui peuvent excéder leurs moyens financiers. Les prêts constituent des instruments adéquats pour surmonter ce genre de situations. Comme les remboursements mensuels sont déduits directement du salaire, il n'y a pas eu de défaut de paiement par le passé.

Mesures à prendre

Aucune.

Prêts à la Fondation des immeubles FIPOI

A4200.0125

Compte 2014: 3 118 567

Description

Cette aide financière comprend, d'une part, des prêts sans intérêts remboursables sur 50 ans pour la construction de nouveaux immeubles pour des organisations internationales et, d'autre part, des prêts à intérêts préférentiels remboursables en 30 ans pour la rénovation de bâtiments existants. La Confédération accorde les prêts à la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI), qui les accorde ensuite aux organisations concernées. La fondation les appuie et les assiste pendant toute la réalisation de l'ouvrage. La ville et le canton de Genève participent aux différents projets en mettant à disposition les terrains à bâtir (nouveaux immeubles) ou en participant aux prêts (rénovations).

Appréciation

Les prêts pour la construction et la rénovation d'immeubles constituent des instruments adéquats pour promouvoir et soutenir la Genève internationale, car un parc immobilier moderne et efficient est déterminant pour lesdites organisations.

Mesures à prendre

Aucune.

Subventions non examinées

Contribution à l'élargissement de l'UE

A2310.0555

Compte 2014: 119 869 460

La Suisse s'est engagée par traité international à verser, à partir de 2007, des contributions aux nouveaux Etats membre de l'UE destinées à atténuer les inégalités économiques et sociales. La durée des programmes est limitée et il n'existe pas de marge de manœuvre ni pour le montant, ni pour les modalités de

versement. Si la Confédération souhaite participer à un nouveau programme, la subvention sera examinée dans le cadre du message correspondant destiné au Parlement.

Swiss Taiwan Trading Group

A2310.0579

Compte 2014: 615 472

Suite à la nouvelle organisation du Trade Office of Swiss Industries (TOSI) à Taiwan, cette subvention a été supprimée dans le budget 2015.

Participation à la banque mondiale

A4200.0126

Compte 2014: 12 241 214

La Suisse s'est engagée, par traité international, à participer à l'augmentation du capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Les versements correspondants sont limités jusqu'à 2015 et il n'existe pas de marge de manœuvre ni pour le montant, ni pour les modalités de versement. Si la Confédération souhaite participer à d'autres augmentations de capital, la subvention sera examinée dans le cadre du message correspondant destiné au Parlement.

Participations, banques régionales de développement

A4200.0127

Compte 2014: 8 600 257

La Suisse s'est engagée, par traité international, à participer à l'augmentation du capital de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque interaméricaine de développement. Les versements correspondants seront effectués jusqu'en 2020 et il n'existe pas de marge de manœuvre ni pour le montant, ni pour les modalités de versement. Si la Confédération souhaite participer à d'autres augmentations de capital, la subvention sera examinée dans le cadre du message correspondant destiné au Parlement.

Subventions du DFAE examinées dans d'autres messages

Message concernant la coopération internationale 2013-2016 (FF 2012 2259):

- A2310.0547 Actions spécifiques de la coopération au développement
- A2310.0548 Coopération multilatérale au développement
- A2310.0549 Reconstitution des ressources de l'IDA
- A2310.0550 Soutien financier à des actions humanitaires
- A2310.0551 Comité international de la Croix-Rouge, Genève
- A2310.0552 Aide alimentaire en produits laitiers
- A2310.0553 Aide alimentaire en céréales
- A2310.0554 Aide aux pays de l'Est

Message concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2016 à 2019 (FF 2014 8855):

- A2310.0557 Centre genevois de politique de sécurité: GCSP/CIDHG
- A2310.0558 Centre genevois de politique de sécurité: DCAF

Message relatif à la prolongation et à l'augmentation du crédit-cadre pour la continuation de mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012-2016 (FF 2015 1343):

- A2310.0556 Gestion civile des conflits et droits de l'homme

Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte (FF 2014 9029):

- A2310.0574 Prestations en matière d'infrastructure et travaux visant à améliorer la sécurité
- A2310.0575 Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'organisations internationales
- A2310.0576 Musée international Croix-Rouge et Croissant Rouge, Genève
- A2310.0577 Dispositif sécurité Genève internationale: Groupe diplomatique

Dans le compte 2014, ces subventions ont atteint le total de 2,2 milliards environ.

A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Capital propre	Dette brute
2014	-124	63 876	64 000	997	64 877	63 880	-22 790	108 797
2013	1 332	65 032	63 700	27	65 136	65 109	-24 008	111 638
2012	1 262	62 997	61 736	1 705	64 041	62 336	-24 999	112 406
2011	1 912	64 245	62 333	3 013	65 693	62 680	-27 400	110 516
2010	3 568	62 833	59 266	4 139	63 523	59 385	-29 502	110 561
2009	2 721	60 949	58 228	6 420	64 146	57 726	-33 869	110 924
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	-41 187	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	-81 742	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	-91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	-94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	-92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	-86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	-79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	-76 055	106 812
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	-70 423	108 110
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	-71 968	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	-52 917	109 620
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	-52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	-47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 528	-5 014	37 400	42 415	-41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	-36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	-30 875	67 520
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 545	-24 624	55 297
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	-20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	-17 493	38 509

A02 Budget extraordinaire (compte de financement)

Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

Compte de financement			
mio CHF			
	Recettes extraordinaires	22 200	Dépenses extraordinaires
			21 724
2014	Confiscation de gains par la FINMA	68	–
	Vente d'actions Swisscom	145	–
2013	Confiscation de gains par la FINMA	59	–
	Vente d'actions Swisscom	1 247	–
2012	Nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	738	–
2011	Vente de Sapomp Wohnbau AG	256	Contribution à l'assainissement de la CP CFF
	Vente d'actions Swisscom	34	Fonds d'infrastructure
2010	–	–	Redistribution de la taxe CO ₂ sur les combustibles
2009	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	6 807	–
	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	217	–
2008	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure
			Domaine de l'asile et des réfugiés
			Passage à la RPT
			PUBLICA
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–
	Recettes de la vente d'or	7 038	–
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste
			Réserves mathématiques, prof. des EPF
			Réserves mathématiques, Skyguide
			Augmentation du capital-actions de Skyguide
2003	–	–	–

Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement (à des fins statistiques)

Compte de financement			
mio CHF			
	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF
1997	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal

Remarque: le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le cadre du budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
1 Recettes totales	62 833	64 535	63 735	66 338	66 245	64 089	-2 249	-3,4
2 Recettes extraordinaires	–	290	738	1 306	–	213		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	62 833	64 245	62 997	65 032	66 245	63 876	-1 156	-1,8
4 Facteur conjoncturel	1,013	1,007	1,012	1,008	1,005	1,006	-0,002	
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	63 650	64 695	63 753	65 552	66 576	64 259	-1 293	-2,0
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	-817	-450	-756	-520	-331	-383		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	427	1 998	–	–	–	–		
8 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–	66	–	–		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)	416	166	435	–	–	–		
11 Dépenses maximales autorisées [11=5+7-8-9-10]	63 662	66 527	63 319	65 486	66 576	64 259	-1 227	-1,9
12 Dépenses totales selon C/B	59 693	64 331	61 736	63 700	66 124	64 000	300	0,5
13 Différence (art. 16 LFC) [13=11-12]	3 969	2 197	1 583	1 786	452	259		

A03 Compte de compensation

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
14 Solde du compte de compensation au 31.12. de l'année précédente	12 645	15 614	17 811	19 394	21 180		
15 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation) [=8]	–	–	–	–	–		
16 Différence (art. 16 LFC) [=13]	3 969	2 197	1 583	1 786	259		
17 Total intermédiaire [17=14+15+16]	16 614	17 811	19 394	21 180	21 439	259	1,2
18 Réduction du compte de compensation (art. 66 LFC)	–	–	–	–	–		
19 Entrée en vigueur de la règle complétant le frein à l'endettement (art. 66 LFC)	-1 000	–	–	–	–		
20 Solde du compte de compensation au 31.12. [20=17+18+19]	15 614	17 811	19 394	21 180	21 439	259	1,2

A03 Compte d'amortissement

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
21 Solde du compte d'amortissement au 31.12 de l'année précédente	–	416	-1 127	46	1 418		
22 Dépenses extraordinaires (art. 17a LFC)	–	1 998	–	–	–		
23 Recettes extraordinaires (art. 17a LFC)	–	-290	738	1 306	213		
24 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement) [=9]	–	–	–	66	–		
25 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif) [=10]	416	166	435	–	–		
26 Solde du compte d'amortissement au 31.12 [26=21-22+23+24+25]	416	-1 127	46	1 418	1 631	213	15,0

B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Recettes ordinaires	62 833	64 245	62 997	65 032	66 245	63 876	-1 156	-1,8
Recettes fiscales	58 157	58 996	58 788	60 838	62 270	60 197	-641	-1,1
Impôt fédéral direct	17 886	17 891	18 342	18 353	20 113	17 975	-378	-2,1
Impôt anticipé	4 723	4 861	4 335	5 942	4 837	5 631	-311	-5,2
Droits de timbre	2 855	2 857	2 136	2 143	2 300	2 148	5	0,2
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 642	22 050	22 561	22 960	22 614	53	0,2
Autres impôts à la consommation	7 602	7 341	7 543	7 414	7 480	7 342	-72	-1,0
Impôts sur les huiles minérales	5 134	5 020	5 033	5 005	4 980	4 972	-34	-0,7
Impôt sur le tabac	2 356	2 208	2 397	2 295	2 387	2 257	-38	-1,7
Impôt sur la bière	112	113	113	113	113	113	0	-0,2
Redevances sur la circulation	2 210	2 323	2 293	2 242	2 273	2 212	-30	-1,3
Impôt sur les véhicules automobiles	373	408	412	369	410	354	-15	-4,0
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	347	360	352	356	363	364	8	2,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 490	1 555	1 529	1 517	1 500	1 493	-24	-1,6
Droits de douane	1 079	1 046	1 044	1 059	990	1 068	9	0,9
Impôt sur les maisons de jeu	381	376	329	308	350	285	-22	-7,3
Taxes d'incitation	748	660	716	816	964	919	103	12,6
Taxe d'incitation sur les COV	123	127	125	129	125	118	-11	-8,8
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	36	35	35	38	36	42	4	10,1
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	589	498	556	649	803	760	110	17,0
Autres recettes fiscales	0	-	-	-	3	3	3	-
Patentes et concessions	1 391	1 410	938	922	899	591	-331	-35,9
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	243	269	267	242	244	236	-5	-2,2
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	333	333	333	-	-333	-100,0
Accroissement de la circulation monétaire	74	54	87	93	92	89	-4	-4,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	209	221	218	220	209	239	19	8,8
Autres patentes et concessions	32	33	33	34	21	26	-8	-24,4
Recettes financières	1 233	1 601	1 328	1 179	1 115	1 068	-110	-9,4
Recettes d'intérêts	360	369	353	237	251	230	-8	-3,2
Placements financiers	11	24	40	16	18	12	-4	-22,6
Prêts	67	64	58	52	77	55	4	7,0
Avances au fonds FTP	204	193	176	165	151	158	-8	-4,8
Autres recettes d'intérêts	77	88	79	4	5	5	0	7,6
Bénéfices de change	82	169	107	85	-	57	-28	-33,3
Recettes de participations	790	838	867	853	864	781	-72	-8,5
Autres recettes financières	1	226	1	3	1	1	-3	-80,0
Autres recettes courantes	1 720	1 645	1 721	1 806	1 772	1 747	-59	-3,3
Compensations	1 272	1 200	1 251	1 331	1 326	1 290	-41	-3,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	155	157	160	163	165	174	11	6,5
Emoluments	217	225	241	252	248	247	-5	-2,0
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	78	76	78	73	67	76	3	4,0
Ventes	128	101	91	95	120	111	15	16,1
Remboursements	108	132	130	134	124	113	-21	-15,3
Fiscalité de l'épargne UE	120	97	114	139	141	115	-24	-17,0
Autres compensations	466	411	436	475	462	454	-20	-4,3
Recettes diverses	447	445	469	475	446	457	-19	-3,9
Recettes provenant d'immeubles	376	361	386	398	369	369	-29	-7,3
Autres recettes diverses	71	84	83	77	77	88	10	13,5
Recettes d'investissement	333	593	222	286	189	272	-14	-4,9
Vente d'immobilisations corporelles	78	45	50	131	52	71	-60	-46,0
Remboursement de prêts	237	186	172	155	137	199	44	28,7
Autres recettes d'investissement	18	362	1	1	-	3	2	301,5

B12 Evolution des recettes par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Recettes ordinaires	2,7	3,7	2,3	5,3	2,5	-0,2
Recettes fiscales	2,4	5,0	2,7	5,3	2,6	0,7
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,5	3,8	0,2
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	26,7	3,5	5,0
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	3,3	-1,1	-9,1
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	2,4	1,5
Autres impôts à la consommation	7,6	3,9	0,4	2,3	-0,1	0,0
Impôts sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	1,0	-0,3	-0,3
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	5,6	0,3	0,7
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	0,4	1,3	0,1
Redevances sur la circulation	6,7	15,7	15,6	9,6	3,6	-1,6
Impôt sur les véhicules automobiles	—	—	-0,8	4,0	3,3	-4,7
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	6,7	2,6	1,2	1,9	2,8	0,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	6,8	0,3	40,2	17,5	3,9	-1,3
Trafic combiné	—	—	—	-100,0	—	—
Droits de douane	-0,5	-3,3	0,0	-0,2	0,1	0,7
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	24,1	-4,3	-8,8
Taxes d'incitation	—	—	738,6	4,2	43,5	11,7
Taxe d'incitation sur les COV	—	—	—	5,0	0,0	-2,4
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	—	—	39,0	41,8	-100,0	—
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	—	—	—	1,1	5,5	5,7
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	—	—	—	—	—	15,1
Autres recettes fiscales	-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	-100,0	—
Patentes et concessions	-0,6	11,9	12,0	6,3	1,2	-25,2
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	4,9	-4,3
Distribution du bénéfice de la BNS	—	25,7	13,6	—	—	-100,0
Accroissement de la circulation monétaire	—	—	—	—	4,4	18,5
Recettes de la vente aux enchères de contingents	—	—	—	75,0	3,3	2,8
Autres patentes et concessions	-26,5	-27,4	10,3	13,8	-10,1	-7,5
Recettes financières	23,8	-8,6	-8,9	11,2	5,8	-12,6
Recettes d'intérêts	18,1	-17,1	-16,6	19,2	-13,7	-14,6
Placements financiers	17,0	-8,9	-28,6	30,9	-48,1	-20,0
Prêts	19,6	-26,5	-2,7	-7,6	-18,5	-5,1
Avances au fonds FTP	—	—	—	—	1,6	-6,5
Autres recettes d'intérêts	12,2	-14,1	-10,4	-16,2	78,4	-62,1
Bénéfices de change	—	—	—	—	16,4	-30,5
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	0,1	13,3	-2,3
Autres recettes financières	—	—	-22,4	101,2	97,8	-85,9
Autres recettes courantes	-5,5	-16,9	-0,4	11,3	-1,8	2,0
Compensations	4,8	-1,7	-0,5	6,4	-3,6	2,5
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	2,8	-1,2	3,3	-7,9	3,4	3,3
Emoluments	2,0	5,8	-1,9	3,6	-6,4	3,2
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	6,6	-36,4	-0,6	12,7	1,1	0,0
Ventes	0,3	-6,6	8,7	15,8	-15,8	3,1
Remboursements	4,2	-0,6	-8,1	-10,0	3,9	-5,0
Fiscalité de l'épargne UE	—	—	—	—	-5,3	5,7
Autres compensations	15,0	17,7	1,1	9,9	-2,3	3,4
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	54,9	4,3	0,9
Recettes provenant d'immeubles	4,9	2,3	2,8	55,4	3,1	0,7
Autres recettes diverses	-12,2	-70,5	3,2	52,2	10,7	1,5
Recettes d'investissement	61,1	16,3	-5,9	-16,3	12,9	-22,9
Vente d'immobilisations corporelles	33,0	4,7	-14,6	26,1	-11,7	16,1
Remboursement de prêts	66,2	17,2	-5,5	-20,2	-10,4	2,2
Autres recettes d'investissement	-2,2	8,9	-9,6	26,7	325,4	-80,9

B13 Structure des recettes par groupe de comptes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	86,8	89,1	90,4	92,3	92,0	93,7
Impôt fédéral direct	23,7	23,5	24,0	25,2	28,2	28,5
Impôt anticipé	8,1	7,7	5,8	7,0	8,1	8,3
Droits de timbre	5,6	6,4	6,7	5,3	4,6	3,3
Taxe sur la valeur ajoutée	29,0	32,0	34,8	35,0	32,8	35,0
Autres impôts à la consommation	14,7	14,8	13,8	13,5	11,8	11,6
Impôts sur les huiles minérales	11,2	10,9	10,1	9,4	8,2	7,8
Impôt sur le tabac	3,3	3,6	3,5	4,0	3,5	3,6
Impôt sur la bière	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,6	2,7	3,4	3,5	3,5
Impôt sur les véhicules automobiles	–	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	1,3	2,1	2,4	2,4
Trafic combiné	–	–	0,1	0,0	–	–
Droits de douane	3,4	2,4	2,1	1,9	1,7	1,7
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,2	0,7	0,6	0,5
Taxes d'incitation	–	0,0	0,2	0,3	0,7	1,3
Taxe d'incitation sur les COV	–	–	0,2	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	–	0,0	0,0	0,0	0,0	–
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	0,0	0,1	0,1	0,1
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	–	–	–	–	0,4	1,0
Autres recettes fiscales	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0	0,0
Patentes et concessions	1,0	1,3	1,7	2,4	2,2	1,3
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Distribution du bénéfice de la BNS	0,4	0,8	1,2	1,7	1,3	0,3
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	0,0	0,1	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	0,0	0,2	0,3	0,4
Autres patentes et concessions	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Recettes financières	3,7	3,3	2,3	1,9	2,4	1,9
Recettes d'intérêts	3,3	2,5	1,2	0,8	0,8	0,4
Placements financiers	1,4	1,2	0,5	0,4	0,1	0,0
Prêts	1,8	1,2	0,6	0,3	0,2	0,1
Avances au fonds FTP	–	–	–	0,2	0,3	0,3
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Bénéfices de change	–	–	–	0,0	0,2	0,1
Recettes de participations	0,3	0,7	1,1	1,1	1,3	1,3
Autres recettes financières	–	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Autres recettes courantes	7,9	3,2	2,3	2,7	2,8	2,7
Compensations	3,2	2,4	2,1	2,4	2,1	2,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3
Emoluments	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Remboursements	0,7	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	0,1	0,2	0,2
Autres compensations	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7
Recettes diverses	4,7	0,8	0,1	0,3	0,7	0,7
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6	0,6
Autres recettes diverses	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1	0,1
Recettes d'investissement	0,7	3,1	3,4	0,7	0,6	0,4
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,5	2,9	3,2	0,6	0,3	0,3
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0

B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	59 266	62 333	61 736	63 700	66 124	64 000	300	0,5
Dépenses propres	9 487	9 789	9 940	10 456	10 790	10 051	-405	-3,9
Dépenses de personnel	4 894	4 945	5 070	5 459	5 482	5 371	-88	-1,6
Rétribution du personnel	3 998	4 024	4 111	4 213	4 386	4 334	121	2,9
Cotisations de l'employeur	781	804	842	1 127	958	918	-208	-18,5
Prestations de l'employeur	53	47	39	34	47	35	2	4,8
Autres dépenses de personnel	62	70	79	85	92	83	-3	-3,0
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 592	3 682	3 873	4 030	4 082	3 880	-150	-3,7
Dépenses de matériel et de marchandises	46	39	39	40	53	50	10	26,0
Dépenses d'exploitation	3 126	3 233	3 371	3 516	3 554	3 376	-140	-4,0
Immeubles	287	282	292	311	314	323	13	4,1
Loyers et fermages	149	176	170	172	195	181	9	5,4
Informatique	470	496	471	477	570	491	14	2,9
Conseil et recherche sur mandat	239	222	232	234	282	241	7	2,9
Dépenses d'exploitation de l'armée	863	928	967	933	889	888	-45	-4,8
Pertes sur créances	189	217	287	381	167	197	-184	-48,2
Autres dépenses d'exploitation	929	913	951	1 008	1 136	1 054	46	4,6
Entretien courant des routes nationales	420	409	464	475	475	454	-21	-4,4
Dépenses d'armement	1 001	1 163	997	968	1 226	801	-167	-17,2
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	111	95	86	95	90	103	8	8,2
Equipement personnel et matériel à renouveler	316	307	317	344	330	309	-35	-10,1
Matériel d'armement	575	761	594	529	806	389	-140	-26,4
Dépenses de transfert courantes	39 536	42 494	42 882	43 720	45 299	44 352	632	1,4
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 705	8 549	8 687	8 741	9 263	8 903	162	1,9
Parts des cantons	4 436	4 466	4 477	4 579	4 816	4 520	-60	-1,3
Parts des assurances sociales	2 694	3 519	3 734	3 811	3 834	3 772	-39	-1,0
Redistribution des taxes d'incitation	576	564	477	351	613	611	260	74,3
Indemnités à des collectivités publiques	801	856	1 036	1 003	1 106	1 040	37	3,7
Contributions à de propres institutions	2 850	2 971	3 093	2 950	3 005	3 024	74	2,5
Contributions à des tiers	13 616	14 316	14 594	15 237	15 680	15 288	52	0,3
Péréquation financière	2 901	3 049	3 102	3 178	3 185	3 185	8	0,2
Organisations internationales	1 602	1 760	1 824	2 021	1 982	1 760	-260	-12,9
Autres contributions à des tiers	9 114	9 507	9 668	10 039	10 513	10 343	305	3,0
Contributions aux assurances sociales	14 564	15 802	15 472	15 789	16 245	16 097	308	2,0
AVS/AI/AC	11 055	12 124	11 711	11 981	12 312	12 195	214	1,8
Autres assurances sociales	3 508	3 677	3 761	3 808	3 933	3 902	94	2,5
Dépenses financières	2 972	2 605	1 906	2 167	2 174	1 951	-215	-9,9
Dépenses d'intérêts	2 834	2 380	1 736	2 125	2 149	1 887	-239	-11,2
Emprunts	2 595	2 178	1 610	2 024	2 022	1 806	-218	-10,8
Créances comptables à court terme	3	5	—	—	21	—	—	—
Autres dépenses d'intérêts	236	196	126	101	106	81	-20	-19,9
Pertes de change	54	88	44	30	—	49	18	60,4
Dépenses de financement	83	137	53	10	15	6	-4	-40,3
Autres dépenses financières	2	0	73	1	10	10	9	667,5

B21 Dépenses par groupe de comptes
suite

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Dépenses d'investissement	7 270	7 444	7 007	7 357	7 860	7 645	288	3,9
Immobilisations corporelles et stocks	2 585	2 270	2 359	2 693	2 704	2 838	145	5,4
Immeubles	596	637	659	765	741	732	-33	-4,3
Biens meubles et stocks	283	230	239	284	276	214	-70	-24,8
Routes nationales	1 706	1 403	1 461	1 644	1 687	1 892	248	15,1
Immobilisations incorporelles	46	50	47	39	52	44	5	12,4
Prêts	307	854	480	423	457	438	15	3,6
Participations	30	110	20	23	21	21	-2	-8,1
Propres contributions à des investissements	4 302	4 160	4 101	4 179	4 625	4 304	125	3,0
Fonds pour les grands projets ferroviaires	1 604	1 401	1 282	1 487	1 456	1 410	-77	-5,2
Autres contributions à des investissements	2 699	2 759	2 819	2 692	3 169	2 894	202	7,5

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,7	0,9
Dépenses propres	0,8	-1,7	-2,6	-0,3	3,7	0,9
Dépenses de personnel	2,4	0,0	-2,1	0,0	2,6	2,8
Rétribution du personnel	3,3	0,1	-2,0	0,2	2,4	2,5
Cotisations de l'employeur	0,8	-2,4	-0,8	2,1	8,1	4,5
Prestations de l'employeur	-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-25,1	-9,2
Autres dépenses de personnel	0,1	5,0	15,1	-3,5	5,9	5,8
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	-0,3	0,6	-2,1	-0,2	6,7	1,8
Dépenses de matériel et de marchandises	—	—	78,3	38,5	-3,7	8,1
Dépenses d'exploitation	-0,3	0,5	-2,2	-0,5	3,7	1,5
Immeubles	-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	5,2	4,7
Loyers et fermages	7,5	2,2	-0,6	-0,2	7,2	1,1
Informatique	8,7	0,0	-4,1	13,2	13,9	-0,3
Conseil et recherche sur mandat	5,5	34,0	11,0	4,0	-17,0	2,8
Dépenses d'exploitation de l'armée	-7,8	5,9	-0,9	-3,3	7,0	-1,5
Pertes sur créances	—	—	—	—	-0,8	-3,2
Autres dépenses d'exploitation	3,6	-5,4	-4,5	-4,3	5,6	4,9
Entretien courant des routes nationales	—	—	—	—	—	3,5
Dépenses d'armement	-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	-0,1	-11,7
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	-10,0	-5,9	13,3	-0,6	-10,0	2,6
Equipeement personnel et matériel à renouveler	-5,2	-9,1	0,6	0,1	1,5	0,3
Matériel d'armement	1,2	-9,7	-9,4	-2,4	0,9	-20,0
Dépenses de transfert courantes	4,6	4,2	3,9	2,9	4,8	1,4
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	2,8	12,9	6,4	7,5	-0,2	1,4
Parts des cantons	2,8	5,1	4,8	7,1	-7,1	0,4
Parts des assurances sociales	—	—	10,5	7,4	9,2	2,3
Redistribution des taxes d'incitation	—	—	—	50,7	40,0	2,7
Indemnités à des collectivités publiques	-12,0	11,2	1,6	21,8	-3,0	6,7
Contributions à des propres institutions	5,0	-29,3	33,1	5,0	4,1	0,6
Contributions à des tiers	4,5	8,2	-0,7	-1,8	10,2	2,2
Péréquation financière	—	—	—	—	—	1,5
Organisations internationales	5,0	7,4	7,3	18,6	7,9	0,0
Autres contributions à des tiers	4,5	8,2	-1,1	-3,7	3,1	2,9
Contributions aux assurances sociales	6,0	3,0	4,2	2,7	4,2	0,6
AVS/AI/AC	6,3	4,8	4,3	2,5	4,5	0,2
Autres assurances sociales	5,5	-1,8	4,0	3,3	3,3	2,0
Dépenses financières	11,1	4,2	-0,8	2,8	-10,2	-9,2
Dépenses d'intérêts	10,7	3,9	-2,1	4,0	-11,3	-7,4
Emprunts	24,9	8,0	2,5	9,6	-9,9	-6,1
Créances comptables à court terme	34,4	-17,2	-41,4	77,8	-60,3	-100,0
Autres dépenses d'intérêts	-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-11,4	-25,5
Pertes de change	—	—	—	—	12,8	-17,9
Dépenses de financement	49,7	17,6	26,5	-25,7	11,4	-65,2
Autres dépenses financières	—	—	—	—	-75,1	542,4
Dépenses d'investissement	-1,0	4,7	5,6	-0,2	4,4	0,9
Immobilisations corporelles et stocks	2,2	1,9	-8,6	10,4	26,9	7,7
Immeubles	5,3	7,0	-19,3	28,2	1,4	4,7
Biens meubles et stocks	-0,7	-4,5	3,6	-7,2	-4,0	-2,4
Routes nationales	—	—	—	—	—	10,5
Immobilisations incorporelles	—	—	—	3,0	40,6	-4,1
Prêts	-12,3	-13,2	3,7	13,7	22,8	-19,9
Participations	-33,3	43,3	102,2	-14,5	33,3	-42,5
Propres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-4,3	1,1
Fonds pour les grands projets ferroviaires	—	—	—	—	—	0,2
Autres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-13,7	1,6
Contributions à des investissements à redistribuer	—	—	—	—	—	—

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	25,4	22,0	17,6	16,1	16,0	16,1
Dépenses de personnel	12,1	10,9	8,9	8,5	8,1	8,4
Rémunération du personnel	9,7	8,8	7,0	7,0	6,7	6,7
Cotisations de l'employeur	1,7	1,4	1,2	1,0	1,2	1,5
Prestations de l'employeur	0,6	0,7	0,7	0,3	0,1	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	7,8	7,0	5,9	5,2	6,0	6,2
Dépenses de matériel et de marchandises	–	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Dépenses d'exploitation	7,8	7,0	5,9	5,2	5,3	5,4
Immeubles	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,5	0,5	0,4	0,4	0,8	0,8
Conseil et recherche sur mandat	0,2	0,4	0,7	0,7	0,4	0,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4	1,5
Pertes sur créances	–	–	–	0,1	0,3	0,5
Autres dépenses d'exploitation	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6	1,6
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	0,7	0,7
Dépenses d'armement	5,5	4,1	2,8	2,4	1,9	1,5
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1
Equipe personnel et matériel à renouveler	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Matériel d'armement	4,1	3,1	1,9	1,6	1,2	0,8
Dépenses de transfert courantes	54,6	57,6	61,8	64,4	66,6	69,1
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7,9	8,9	12,9	14,7	13,0	13,9
Parts des cantons	7,9	8,2	9,0	10,1	7,6	7,2
Parts des assurances sociales	–	0,7	3,8	4,3	4,8	6,0
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	0,1	0,2	0,6	0,8
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	0,8	0,9	1,6	1,4	1,6
Contributions à des propres institutions	6,3	3,7	4,2	4,3	4,7	4,8
Contributions à des tiers	18,7	21,7	20,7	19,1	22,8	23,8
Péréquation financière	–	–	–	–	4,9	5,0
Organisations internationales	0,9	1,0	1,2	2,1	2,7	3,0
Autres contributions à des tiers	17,8	20,7	19,6	17,0	15,3	15,9
Contributions aux assurances sociales	20,8	22,4	23,1	24,7	24,7	25,0
AVS/AI/AC	15,1	17,1	17,5	18,8	18,9	18,9
Autres assurances sociales	5,7	5,4	5,5	5,9	5,8	6,1
Dépenses financières	7,2	7,5	7,6	7,3	5,3	3,2
Dépenses d'intérêts	7,0	7,3	7,1	7,0	5,1	3,0
Emprunts	2,8	4,1	4,8	5,8	4,6	2,9
Créances comptables à court terme	1,1	0,5	0,4	0,3	0,1	–
Autres dépenses d'intérêts	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4	0,2
Pertes de change	–	–	–	0,0	0,1	0,1
Dépenses de financement	0,2	0,2	0,5	0,3	0,1	0,0
Autres dépenses financières	–	–	–	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	12,8	12,9	13,1	12,3	12,1	11,6
Immobilisations corporelles et stocks	2,1	1,7	1,1	1,3	4,1	4,2
Immeubles	1,1	1,0	0,5	0,6	1,0	1,1
Biens meubles et stocks	1,0	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4
Routes nationales	–	–	–	–	2,5	2,6
Immobilisations incorporelles	–	–	0,0	0,0	0,1	0,1
Prêts	3,1	3,3	1,2	0,8	0,9	0,7
Participations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Propres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	6,9	6,6
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	2,6	2,2
Autres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	4,3	4,4

B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	59 266	62 333	61 736	63 700	66 124	64 000	300	0,5
Conditions institutionnelles et financières	2 460	2 490	2 501	2 489	2 682	2 605	116	4,7
Conditions institutionnelles et financières	2 460	2 490	2 501	2 489	2 682	2 605	116	4,7
Ordre et sécurité publique	910	950	961	1 053	1 109	1 023	-30	-2,8
Questions juridiques générales	76	77	82	83	86	82	-1	-1,7
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	354	397	390	427	484	443	16	3,8
Contrôles à la frontière	314	314	327	378	354	331	-47	-12,5
Tribunaux	166	161	163	165	185	167	3	1,7
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 607	3 214	2 979	3 292	3 569	3 508	216	6,6
Relations politiques	726	720	713	789	757	766	-23	-2,9
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 761	2 358	2 106	2 290	2 483	2 491	200	8,8
Relations économiques	75	81	78	212	329	251	38	17,9
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	44	55	82	-	-	-	-	-
Défense nationale	4 395	4 533	4 428	4 789	4 856	4 348	-441	-9,2
Défense nationale militaire	4 292	4 417	4 306	4 665	4 733	4 226	-439	-9,4
Coopération nationale pour la sécurité	103	116	122	124	123	122	-2	-1,6
Formation et recherche	6 067	6 509	6 664	6 894	7 201	6 952	58	0,8
Formation professionnelle	691	751	844	845	891	857	12	1,4
Hautes écoles	1 833	1 891	1 923	2 001	2 082	2 121	120	6,0
Recherche fondamentale	2 350	2 506	2 536	2 608	2 698	2 749	141	5,4
Recherche appliquée	1 164	1 331	1 334	1 408	1 498	1 193	-215	-15,3
Autres tâches d'enseignement	28	29	28	31	32	31	0	0,8
Culture et loisirs	413	429	450	502	500	490	-12	-2,4
Conservation du patrimoine culturel	106	104	116	122	123	126	3	2,7
Encouragement de la culture	126	128	125	125	131	122	-3	-2,2
Sports	138	153	143	190	179	177	-13	-6,7
Politique des médias	44	44	65	65	67	65	0	-0,2
Santé	228	210	212	219	229	226	7	3,4
Santé	228	210	212	219	229	226	7	3,4
Prévoyance sociale	18 454	20 557	20 668	21 106	21 763	21 414	309	1,5
Assurance-vieillesse	9 935	10 184	10 339	10 621	10 856	10 748	127	1,2
Assurance-invalidité	3 523	4 671	4 821	4 873	5 015	4 920	47	1,0
Assurance-maladie	2 008	2 150	2 186	2 215	2 286	2 273	58	2,6
Prestations complémentaires	1 271	1 305	1 366	1 389	1 446	1 435	46	3,3
Assurance militaire	216	221	213	217	216	210	-7	-3,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	439	941	456	476	499	499	23	4,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	126	84	80	95	105	96	1	1,0
Migrations	885	937	1 145	1 159	1 276	1 174	16	1,3
Aide et assistance sociales	51	64	61	59	64	58	-1	-2,4
Trafic	8 225	8 062	8 130	8 224	8 549	8 429	206	2,5
Circulation routière	2 914	2 589	2 841	2 806	3 063	3 117	311	11,1
Transports publics	5 215	5 341	5 129	5 262	5 299	5 158	-104	-2,0
Aviation	96	132	160	156	188	155	-1	-0,6

B31 Dépenses par groupe de tâches
suite

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs.	%
Environnement et aménagement du territoire	1 164	1 151	1 132	1 007	1 329	1 210	203	20,2
Environnement	792	762	696	605	860	835	230	38,0
Protection contre les dangers naturels	262	271	290	265	312	237	-28	-10,6
Protection de la nature	96	103	131	122	143	123	1	0,9
Aménagement du territoire	14	14	16	15	15	15	0	-1,0
Agriculture et alimentation	3 666	3 663	3 711	3 706	3 719	3 693	-13	-0,4
Agriculture et alimentation	3 666	3 663	3 711	3 706	3 719	3 693	-13	-0,4
Economie	568	608	519	505	655	634	128	25,4
Ordre économique	119	120	137	126	140	127	1	1,1
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	168	234	138	133	139	132	-1	-0,8
Energie	280	254	244	246	376	374	128	51,9
Finances et impôts	10 111	9 954	9 380	9 916	9 963	9 469	-446	-4,5
Parts aux recettes de la Confédération	4 238	4 300	4 375	4 574	4 606	4 335	-238	-5,2
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 972	2 605	1 904	2 164	2 172	1 949	-216	-10,0
Péréquation financière	2 901	3 049	3 102	3 178	3 185	3 185	8	0,2

B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,7	0,9
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	3,6	1,5
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	3,6	1,5
Ordre et sécurité publique	4,7	0,8	5,8	-1,2	4,0	2,5
Questions juridiques générales	8,2	-11,9	11,8	-11,7	-0,3	1,8
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-2,5	6,3	3,7
Contrôles à la frontière	1,8	1,3	1,4	0,6	2,8	1,7
Tribunaux	6,6	7,7	0,7	7,4	3,3	1,4
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3,5	1,3	2,5	-0,2	9,0	3,0
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	-0,3	4,1	2,1
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,7	1,5	1,7	3,0	10,9	1,8
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	0,1	3,3	45,4
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	9,7	-0,4	2,5	-38,7	16,1	-100,0
Défense nationale	-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	1,2	-1,4
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	1,1	-1,5
Coopération nationale pour la sécurité	-8,2	-18,3	1,6	3,2	5,0	1,8
Formation et recherche	4,3	1,2	2,6	3,1	6,9	2,2
Formation professionnelle	5,3	-3,5	2,6	-0,4	9,7	4,5
Hautes écoles	2,3	3,1	2,0	-8,8	4,9	3,9
Recherche fondamentale	7,3	1,0	6,0	22,1	8,1	3,1
Recherche appliquée	3,7	2,9	0,9	8,4	7,4	-3,6
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-4,0	-16,7	2,6
Culture et loisirs	0,5	14,3	2,4	-3,7	-1,7	4,5
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	2,6	2,5	6,5
Encouragement de la culture	-6,5	18,6	1,6	-9,5	0,9	-1,6
Sports	5,9	4,7	4,5	0,0	2,3	5,0
Politique des médias	-	87,5	1,8	-5,2	-18,9	13,7
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,5	2,4
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,5	2,4
Prévoyance sociale	6,0	7,1	3,2	2,6	5,0	1,4
Assurance-vieillesse	5,0	8,9	4,6	3,3	6,3	1,8
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	2,7	1,0	1,8
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	3,9	-1,3	1,9
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,3	16,4	3,2
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-2,8	-1,1	-1,7
Assurance-chômage/service de l'emploi	24,2	97,5	-0,7	13,5	32,8	-19,0
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-17,9	-6,4	4,5
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,8	4,3	7,8
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	20,5	7,3	-3,3
Trafic	3,1	0,0	4,1	0,8	2,3	1,5
Circulation routière	1,0	-0,1	0,7	-0,9	-1,5	6,4
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,0	4,3	-1,2
Aviation	6,0	-32,7	12,8	-4,1	10,0	5,5
Environnement et aménagement du territoire	-4,1	0,0	5,2	-2,1	13,4	1,7
Environnement	-1,2	2,4	1,5	0,5	24,2	3,1
Protection contre les dangers naturels	-4,8	-3,3	8,2	-7,9	1,5	-4,4
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	8,9	-0,9	6,0
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	3,8	3,7	1,8
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,4	0,3
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,4	0,3
Economie	-10,4	-3,7	4,6	-6,1	14,2	1,4
Ordre économique	8,4	1,2	9,3	7,9	-5,0	1,9
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	-19,7	-2,4	1,9	-14,7	16,1	-17,4
Energie	31,3	-9,8	6,9	-6,9	33,1	13,8
Finances et impôts	6,5	4,8	2,3	5,9	0,5	-1,7
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	8,4	-7,0	0,3
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	2,8	-10,2	-9,2
Péréquation financière	-	-	-	-	-	1,5

B33 Structure des dépenses par groupe de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1	4,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1	4,0
Ordre et sécurité publique	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,6
Questions juridiques générales	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	5,0	4,5	4,8	4,4	4,6	5,2
Relations politiques	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	2,7	2,9	2,9	3,2	3,6
Relations économiques	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,0
Défense nationale	14,3	11,6	9,5	8,4	7,6	7,2
Défense nationale militaire	13,8	11,3	9,3	8,2	7,4	7,0
Coopération nationale pour la sécurité	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	8,6	8,6	9,0	10,0	10,8
Formation professionnelle	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1	1,3
Hautes écoles	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0	3,2
Recherche fondamentale	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8	4,2
Recherche appliquée	1,6	1,5	1,5	1,8	2,0	2,1
Autres tâches d'enseignement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Culture et loisirs	0,7	1,0	1,3	0,9	0,7	0,8
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture	0,2	0,3	0,6	0,2	0,2	0,2
Sports	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
Politique des médias	0,0	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Prévoyance sociale	25,5	29,0	29,9	31,3	31,5	33,4
Assurance-vieillesse	9,8	10,8	13,7	14,3	16,5	16,7
Assurance-invalidité	5,6	6,7	7,5	8,4	6,5	7,7
Assurance-maladie	3,7	3,6	3,8	4,1	3,3	3,5
Prestations complémentaires	1,2	1,0	1,1	1,3	2,1	2,2
Assurance militaire	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	2,0	3,0	0,4	0,6	0,9	0,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2	0,1
Migrations	2,0	2,6	2,2	1,7	1,5	1,8
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Trafic	14,8	14,2	14,0	14,2	13,5	13,1
Circulation routière	6,9	6,1	5,9	5,3	4,5	4,6
Transports publics	7,1	7,9	8,0	8,7	8,8	8,2
Aviation	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Environnement et aménagement du territoire	1,6	1,4	1,6	1,3	1,6	1,8
Environnement	0,7	0,7	0,7	0,6	0,9	1,1
Protection contre les dangers naturels	0,8	0,6	0,8	0,5	0,4	0,4
Protection de la nature	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,2	5,9
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,2	5,9
Economie	1,2	1,0	0,9	0,7	0,9	0,9
Ordre économique	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	0,8	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2
Energie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,5
Finances et impôts	14,3	14,9	15,7	16,7	17,5	15,2
Parts aux recettes de la Confédération	7,1	7,4	8,2	9,4	7,3	7,0
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,2	7,5	7,6	7,3	5,3	3,2
Péréquation financière	—	—	—	—	4,9	5,0

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2014

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total compte 2014	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	64 000	2 605	1 023	3 508	4 348	6 952	490
Dépenses propres	10 051	2 206	807	790	3 835	246	129
Dépenses de personnel	5 371	1 391	702	611	1 498	149	95
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 880	817	105	180	1 534	97	34
Dépenses d'armement	801	—	—	—	801	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	-2	—	—	2	—	—
Dépenses de transfert courantes	44 352	30	152	2 692	132	6 330	320
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 903	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	1 040	—	62	—	17	—	5
Contributions à de propres institutions	3 024	—	4	0	—	2 513	128
Contributions à des tiers	15 288	30	85	2 691	115	3 817	187
Contributions aux assurances sociales	16 097	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	1 951	3	0	0	0	0	—
Dépenses d'investissement	7 645	366	64	26	381	376	41
Immobilisations corporelles et stocks	2 838	350	14	—	381	192	1
Immobilisations incorporelles	44	16	6	1	—	—	1
Prêts	438	—	—	4	—	—	—
Participations	21	—	—	21	—	—	—
Propres contributions à des investissements	4 304	—	45	—	—	183	39

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Environ- nement et aménagement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	226	21 414	8 429	1 210	3 693	634	9 469
Dépenses propres	140	529	698	171	121	191	189
Dépenses de personnel	70	335	193	111	91	124	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	70	193	504	60	31	67	189
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	84	20 854	2 045	783	3 433	166	7 332
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	3 772	373	611	—	—	4 147
Indemnités à des collectivités publiques	3	921	26	—	2	4	—
Contributions à de propres institutions	14	—	346	1	—	17	—
Contributions à des tiers	67	136	1 300	171	3 360	145	3 185
Contributions aux assurances sociales	—	16 026	—	—	72	—	—
Dépenses financières	—	—	0	—	—	—	1 949
Dépenses d'investissement	3	32	5 687	255	138	276	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 894	2	2	1	—
Immobilisations incorporelles	0	2	17	0	1	0	—
Prêts	—	30	356	3	46	—	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Propres contributions à des investissements	1	—	3 421	250	89	276	—

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2013

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total compte 2013	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	63 700	2 489	1 053	3 292	4 789	6 894	502
Dépenses propres	10 456	2 120	859	789	4 145	247	124
Dépenses de personnel	5 459	1 350	734	631	1 624	147	91
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	4 030	790	105	158	1 554	100	33
Dépenses d'armement	968	—	—	—	968	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	-21	21	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	43 720	16	149	2 478	154	6 351	339
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 741	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	1 003	—	61	—	16	0	4
Contributions à de propres institutions	2 950	—	4	—	—	2 421	128
Contributions à des tiers	15 237	16	84	2 478	137	3 930	207
Contributions aux assurances sociales	15 789	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	2 167	2	—	0	0	0	—
Dépenses d'investissement	7 357	350	44	25	490	296	39
Immobilisations corporelles et stocks	2 693	343	17	0	490	190	3
Immobilisations incorporelles	39	7	2	1	0	0	0
Prêts	423	—	—	1	—	—	—
Participations	23	—	—	23	—	—	—
Propres contributions à des investissements	4 179	—	25	—	—	107	36

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Environ- nement et aménagement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	219	21 106	8 224	1 007	3 706	505	9 916
Dépenses propres	133	495	714	164	121	176	369
Dépenses de personnel	64	317	187	106	89	119	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	69	178	528	58	32	56	369
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	81	20 578	2 041	544	3 442	165	7 383
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	3 811	374	351	—	—	4 205
Indemnités à des collectivités publiques	—	891	25	—	2	4	—
Contributions à de propres institutions	15	—	364	1	—	17	—
Contributions à des tiers	66	164	1 278	192	3 363	143	3 178
Contributions aux assurances sociales	—	15 712	—	—	77	—	—
Dépenses financières	—	—	0	—	—	0	2 164
Dépenses d'investissement	4	32	5 469	299	143	165	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 645	2	2	1	—
Immobilisations incorporelles	1	3	23	1	1	—	—
Prêts	—	29	341	1	52	—	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Propres contributions à des investissements	3	0	3 461	295	88	164	—

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)

mio CHF		Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Apport (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état		1 234	1 285	1 179	-55
Taxes d'incitation COV/HEL		265	260	253	-12
606 E1100.0111/112/113	Taxe d'incitation sur les COV	129	125	118	
606 E1400.0101	Intérêts de la taxe d'incitation COV	1	1	1	
810 A2300.0100	Redistribution de la taxe d'incitation COV	-124	-130	-130	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution et fonds de technologie		56	84	58	2
606 E1100.0121 (part)	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	428	533	505	
606 E1400.0114 (part)	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	1	0	
810 A2400.0105 (part)	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	-1	0	
810 A2300.0112	Redistribution de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	-227	-480	-478	
810 A4300.0150	Apport au fonds de technologie	-25	-25	-25	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, programme Bâtiments		25	41	27	2
606 E1100.0121 (part)	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	214	267	253	
606 E1400.0114 (part)	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	0	0	
810 A2400.0105 (part)	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	0	0	
810 A4300.0146	Programme d'assainissement de bâtiments	-93	-196	-211	
805 A4300.0126	Energies renouvelables dans le domaine du bâtiment	-46	-55	-39	
Réd. CO₂: sanction appliquée aux voitures de tourisme, redistribr.		3	0	0	-3
805 E1100.0124 (part)	Réduction CO ₂ : sanction appliquée aux voitures de tourisme	0	-	0	
805 E1400.0116 (part)	Réd. CO ₂ : sanction appliquée aux voitures tourisme, intérêts	0	-	-	
805 A2100.0001 (part)	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	0	-	-	
810 A2300.0114	Réduc. CO ₂ : sanction appliquée aux voitures, redistribr. popul.	-	-3	-3	
Réd. CO₂: sanct. appliquée aux voitures tourisme, fonds infr.		7	9	7	0
805 E1100.0124 (part)	Réduction CO ₂ : sanction appliquée aux voitures de tourisme	5	2	0	
805 E1400.0116 (part)	Réd. CO ₂ : sanction appliquée aux voitures tourisme, intérêts	0	0	0	
806 E5300.0113 (part)	Réduction CO ₂ : sanction appliquée aux voitures de tourisme	2	1	1	
805 A2400.0106	Réd. CO ₂ :sanction appliquée aux voitures, rembourse. intérêts	-	0	0	
805 A2100.0001 (part)	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	0	0	-1	
805 A2119.0001 (part)	Autres charges d'exploitation	-	-	0	
806 A6100.0001 (part)	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-1	-1	-1	
Impôt sur les maisons de jeu		637	658	593	-44
417 E1100.0122	Impôt sur les maisons de jeu	308	350	285	
417 A2300.0113	Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-376	-329	-329	
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés		144	137	144	0
810 E1100.0100	Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	38	36	42	
810 A2310.0131	Assainissement des sites contaminés	-62	-42	-41	
810 A2100.0001 (part)	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	-1	-1	-1	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre		55	55	55	0
724 E1300.0010 (part)	Compensations	0	-	0	
724 A2119.0001 (part)	Autres charges d'exploitation	-	-	0	
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne		32	32	32	0
318 E1400.0102	Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part)	Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)
suite

mio CHF		Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Apport (+) / prélèvement (-)
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes (dès 2007)		9	8	9	1
808 E5200.0100	Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	3	3	2	
808 A6210.0145	Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-2	-2	-1	
808 A6210.0146	Archivage des programmes	0	0	0	
808 A6210.0148	Nouvelles technologies de radiodiffusion	-1	-1	-1	
Encouragement du cinéma		1	1	1	0
306 E1300.0146	Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	–	0	0	
306 A2310.0454	Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	0	-1	-1	
Assurance-maladie		0	0	0	0
605 E1100.0118 (part)	Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5 %)	908	924	910	
606 E1100.0109 (part)	Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	90	140	140	
316 A2310.0110 (part)	Réduction individuelle de primes (RIP)	-998	-1 064	-1 050	
Assurance-vieillesse, survivants et invalidité		0	0	0	0
605 E1100.0118 (part)	TVA, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 318	2 363	2 323	
605 E1100.0118 (part)	TVA, supplément (0,4 point) en faveur de l'AI	1 117	1 142	1 119	
605 E1100.0118 (part)	TVA, part Confédération du point en faveur de l'AVS (17 %)	475	487	476	
606 E1100.0102	Impôt sur le tabac	2 295	2 387	2 257	
601 E1200.0101	Bénéfice net de la Régie des alcools	242	244	236	
318 A2310.0327 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AVS	-3 012	-3 118	-2 969	
318 A2310.0328 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AI				
318 A2310.0329 (part)	Prestations complémentaires à l'AVS				
318 A2310.0384 (part)	Prestations complémentaires à l'AI				
318 A2310.0453 (part)	Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI				
605 A2300.0105	Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 318	-2 363	-2 323	
605 A2300.0111	Supplément de TVA en faveur de l'AI	-1 117	-1 142	-1 119	

Remarques:

- Apports provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs
- Durant l'exercice 2013, le fonds de l'assurance fédérale des transports contre les risques de guerre, d'un montant de 54,6 millions de francs, a été transféré du capital propre aux capitaux de tiers.

B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Apport (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état	4 891	5 098	5 279	388
Financement spécial pour la circulation routière	2 036	1 718	1 809	-227
Recettes	3 786	3 769	3 769	
Dépenses	-3 828	-4 087	-3 996	
Financement spécial des mesures d'accompagnement ALEA/OMC	2 805	3 331	3 398	594
606 E1100.0110 (part) Droits de douane à l'importation	549	526	594	
Financement spécial du trafic aérien	51	50	72	21
606 E1100.0104 (part) Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	20	21	21	
606 E1100.0105 (part) Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	27	29	28	
803 A6210.0152 Mesures de promotion de la sécurité	-21	-28	-25	
803 A6210.0153 Mesures de protection de l'environnement	-6	-14	-1	
803 A6210.0154 Mesures de sûreté ne relevant pas de l'Etat	0	-8	-1	
Surveillance des épizooties	-	0	0	0
708 E1100.0123 Taxe perçue à l'abattage	-	3	3	
341 A2310.0500 Surveillance des épizooties	-	-3	-3	

Remarque:

– Durant l'exercice 2013, le fonds de l'assurance fédérale des transports contre les risques de guerre, d'un montant de 54,6 millions de francs, a été transféré du capital propre aux capitaux de tiers.

B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Recettes	3 786	3 769	3 769	-17	-0,4
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-32	-33	-33	-1	3,3
606 A2119.0001 Autres charges d'exploit.; redev. pr l'utilis. des routes nation., vente et contrôle	-2	-5	-2	0	-2,8
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 474	1 467	1 465	-9	-0,6
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1 967	1 957	1 955	-12	-0,6
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	356	363	364	8	2,4
802 E3200.0001 Remboursement de prêts destinés aux terminaux ferroviaires	7	6	8	2	23,5
806 E5100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	9	10	10	1	6,8
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	7	5	1	-5	-80,5
806 E7200.0001 Remboursement de prêts, places de parc près des gares	0	0	0	0	0,0
Dépenses	3 821	4 087	3 996	175	4,6
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 461	1 623	1 650	189	12,9
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	353	353	346	-6	-1,8
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	1 108	1 270	1 304	196	17,6
Fonds d'infrastructure	1 026	1 029	1 029	3	0,3
806 A8400.0100 Apport annuel au fonds d'infrastructure	1 026	1 029	1 029	3	0,3
Routes principales	172	174	174	2	1,0
806 A8300.0107 Routes principales	172	174	174	2	1,0
Autres contributions au financement de mesures techniques	477	535	471	-6	-1,2
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné à travers les Alpes	166	165	163	-3	-1,6
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	3	2	2	0	-7,7
802 A2310.0450 Indemnis. trafic ferrov. marchandises ne travers. pas Alpes	15	14	14	-1	-6,2
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	2	2	2	-1	-25,0
802 A4300.0121 Voies de raccordement	12	18	18	5	43,1
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	277	309	266	-11	-3,9
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	1	25	6	4	272,9
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	374	373	373	-1	-0,4
806 A6200.0152 Contributions routières générales	367	366	365	-1	-0,4
806 A6200.0153 Cantons sans routes nationales	7	7	7	0	-0,4
Recherche et administration	148	174	154	7	4,5
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	147	169	153	6	4,0
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1	5	2	1	76,3
Protection de l'environnement	108	110	98	-10	-9,3
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	0	-5,6
810 A2310.0134 Forêts	50	48	50	0	-0,3
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	20	24	20	0	-2,2
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	37	38	28	-9	-25,4

B43 Financement spécial pour la circulation routière

suite

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Protection du patrimoine et du paysage	15	15	15	0	0,4
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	11	11	11	0	0,0
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	2	2	2	0	2,8
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	0	0,0
Protection des autres routes contre les forces naturelles	41	53	32	-9	-21,3
810 A4300.0135 Protection contre les crues	41	53	32	-9	-21,3
Solde	-35	-318	-227	-192	
Réévaluation de l'indemnisation du trafic ferroviaire de marchandises ne traversant pas les Alpes 2012	6				
Etat du financement spécial à la fin de l'année	2 036	1 718	1 809	-227	-11,2

Remarque:

– L'indemnisation du trafic ferroviaire de marchandises ne traversant pas les Alpes ne grève le financement spécial pour la circulation routière (FSCR) que par la part qui est attribuée à l'encouragement du trafic combiné. La contribution qui est versée pour le trafic par wagons complets isolés de CFF Cargo n'est en revanche pas portée à charge du FSCR. Par erreur, durant l'exercice 2012 aucune contribution à CFF Cargo (même pas celle destinée à l'offre de trafic combiné) n'a été imputée au FSCR. C'est la raison pour laquelle une facturation a posteriori unique, de 6,5 millions, a eu lieu en 2013.

C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs.	%
Revenus ordinaires	63 523	65 693	64 041	65 136	66 137	64 877	-259	-0,4
Revenus fiscaux	57 757	60 096	58 288	60 338	62 270	60 188	-149	-0,2
Impôt fédéral direct	17 886	17 891	18 342	18 353	20 113	17 975	-378	-2,1
Impôt anticipé	4 323	5 961	3 835	5 442	4 837	5 631	189	3,5
Droits de timbre	2 855	2 857	2 136	2 143	2 300	2 148	5	0,2
Taxe sur la valeur ajoutée	20 672	21 642	22 050	22 561	22 960	22 608	47	0,2
Autres impôts à la consommation	7 602	7 341	7 543	7 414	7 480	7 342	-72	-1,0
Impôt sur les huiles minérales	5 134	5 020	5 033	5 005	4 980	4 972	-34	-0,7
Impôt sur le tabac	2 356	2 208	2 397	2 295	2 387	2 257	-38	-1,7
Impôt sur la bière	112	113	113	113	113	113	0	-0,2
Redevances sur la circulation	2 210	2 323	2 293	2 242	2 273	2 212	-30	-1,3
Impôt sur les véhicules automobiles	373	408	412	369	410	354	-15	-4,0
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	347	360	352	356	363	364	8	2,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 490	1 555	1 529	1 517	1 500	1 493	-24	-1,6
Droits de douane	1 079	1 046	1 044	1 059	990	1 068	9	0,9
Impôt sur les maisons de jeu	381	376	329	308	350	285	-22	-7,3
Taxes d'incitation	748	660	716	816	964	916	100	12,2
Taxe d'incitation sur les COV	123	127	125	129	125	118	-11	-8,8
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	36	35	35	38	36	42	4	10,1
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	589	498	556	649	803	757	107	16,5
Autres revenus fiscaux	0	–	–	–	3	3	3	–
Patentes et concessions	1 383	1 403	995	845	840	525	-320	-37,9
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	243	269	267	242	244	236	-5	-2,2
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	333	333	333	–	-333	-100,0
Accroissement de la circulation monétaire	74	54	144	19	32	22	4	20,5
Revenus de la vente aux enchères de contingents	199	213	217	216	209	239	23	10,8
Autres patentes et concessions	33	34	34	35	23	27	-8	-23,6
Revenus financiers	2 446	2 136	2 842	1 892	1 149	2 040	148	7,8
Revenus d'intérêts	375	376	359	246	284	246	0	0,0
Placements financiers	11	18	40	19	18	12	-7	-36,4
Prêts	83	78	64	57	110	72	15	25,4
Avances au fonds FTP	204	193	176	165	151	158	-8	-4,8
Autres revenus d'intérêts	77	88	79	4	5	5	0	7,5
Bénéfices de change	82	169	107	85	–	57	-28	-33,3
Revenus de participations	0	1	0	0	0	0	0	0,6
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 840	1 256	2 285	1 457	864	1 701	245	16,8
Autres revenus financiers	149	334	92	104	1	35	-69	-66,0
Autres revenus	1 803	1 880	1 852	1 967	1 863	2 065	98	5,0
Compensations	1 259	1 192	1 255	1 325	1 326	1 293	-31	-2,4
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	155	157	160	163	165	174	11	6,5
Emoluments	217	225	243	253	248	246	-6	-2,5
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	79	76	78	73	67	76	3	4,0
Ventes	129	102	92	96	120	111	15	15,6
Remboursements	104	118	131	133	124	113	-19	-14,6
Fiscalité de l'épargne UE	120	97	114	139	141	115	-24	-17,0
Autres compensations	455	415	436	469	462	458	-11	-2,3
Revenus divers	544	689	598	642	537	771	129	20,1
Revenus des immeubles	371	365	386	398	369	369	-30	-7,4
Autres revenus divers	173	323	211	244	168	403	159	65,0
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	135	178	64	94	15	59	-35	-37,2

C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Charges ordinaires	59 385	62 680	62 336	65 109	65 641	63 880	-1 229	-1,9
Charges propres	12 039	12 230	12 304	13 429	13 202	12 674	-755	-5,6
Charges de personnel	4 824	4 923	5 060	5 476	5 482	5 409	-67	-1,2
Rétribution du personnel	3 998	4 023	4 111	4 213	4 386	4 337	124	2,9
Cotisations de l'employeur	781	804	843	1 126	958	922	-204	-18,1
Prestations de l'employeur	78	47	38	59	47	74	16	27,3
Autres charges de personnel	-34	49	68	79	92	76	-3	-4,2
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 071	3 983	4 029	4 830	4 268	4 237	-594	-12,3
Charges de matériel et de marchandises	259	192	138	150	182	202	52	35,0
Charges d'exploitation	3 399	3 386	3 424	4 201	3 611	3 587	-613	-14,6
Immeubles	531	465	414	512	352	533	20	4,0
Loyers et fermages	149	160	164	169	195	181	12	7,0
Informatique	471	496	472	479	570	490	12	2,5
Conseil et recherche sur mandat	238	225	230	235	282	240	5	2,0
Charges d'exploitation de l'armée	861	929	968	932	889	887	-45	-4,9
Amortissement de créances	200	190	221	409	167	161	-248	-60,7
Autres charges d'exploitation	948	921	955	1 465	1 155	1 097	-368	-25,1
Entretien courant des routes nationales	413	404	467	480	475	447	-33	-6,9
Charges d'armement	1 001	1 163	997	970	1 226	799	-170	-17,6
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	111	95	86	95	90	103	8	8,2
Equipement personnel et matériel à renouveler	316	307	317	345	330	308	-36	-10,6
Matériel d'armement	575	761	594	530	806	388	-142	-26,7
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 143	2 162	2 218	2 153	2 225	2 229	76	3,5
Bâtiments	487	528	555	509	534	573	64	12,5
Routes nationales	1 424	1 416	1 425	1 441	1 483	1 468	28	1,9
Autres amortissements	232	218	238	203	208	188	-15	-7,6
Charges de transfert	44 024	46 994	47 332	48 838	50 274	49 028	190	0,4
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 705	8 549	8 687	8 741	9 263	8 903	162	1,9
Parts des cantons	4 436	4 466	4 477	4 579	4 816	4 520	-60	-1,3
Parts des assurances sociales	2 694	3 519	3 734	3 811	3 834	3 772	-39	-1,0
Redistribution des taxes d'incitation	576	564	477	351	613	611	260	74,3
Indemnités à des collectivités publiques	807	856	1 015	1 005	1 106	1 038	34	3,4
Contributions à de propres institutions	2 850	2 971	3 093	2 950	3 005	3 024	74	2,5
Contributions à des tiers	13 608	14 317	14 619	15 286	15 681	15 215	-71	-0,5
Péréquation financière	2 901	3 049	3 102	3 178	3 185	3 185	8	0,2
Organisations internationales	1 597	1 762	1 825	2 096	1 982	1 684	-413	-19,7
Autres contributions à des tiers	9 110	9 506	9 692	10 012	10 513	10 346	334	3,3
Contributions aux assurances sociales	14 493	15 754	15 399	16 295	16 170	16 155	-139	-0,9
AVS/AI/AC	11 053	12 126	11 712	11 842	12 312	12 195	353	3,0
Autres assurances sociales	3 439	3 628	3 687	4 452	3 858	3 960	-492	-11,0
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 302	4 160	4 101	4 177	4 625	4 303	126	3,0
Réévaluation de prêts et de participations	259	386	417	385	424	390	5	1,3

C02 Charges par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Charges financières	3 299	3 428	2 664	2 578	2 099	2 174	-405	-15,7
Charges d'intérêts	2 902	2 669	2 406	2 128	1 984	1 978	-149	-7,0
Emprunts	2 679	2 481	2 297	2 039	1 861	1 905	-133	-6,5
Créances comptables à court terme	2	6	0	–	22	–	–	–
Autres charges d'intérêts	221	182	109	89	102	73	-16	-18,0
Pertes de change	54	88	44	30	–	49	18	60,4
Charges de financement	122	116	104	90	105	80	-10	-11,2
Diminution des valeurs de mise en équivalence	95	440	–	303	–	–	-303	-100,0
Autres charges financières	126	116	110	28	10	67	39	142,8
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	22	27	37	264	66	4	-259	-98,3

C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	2010-2014
Revenus ordinaires	-1,0	3,4	-2,5	1,7	1,5	-0,4	0,5
Revenus fiscaux	1,7	4,1	-3,0	3,5	3,2	-0,2	1,0
Impôt fédéral direct	0,0	0,0	2,5	0,1	9,6	-2,1	0,1
Impôt anticipé	-18,1	37,9	-35,7	41,9	-11,1	3,5	6,8
Droits de timbre	1,8	0,1	-25,2	0,3	7,3	0,2	-6,9
Taxe sur la valeur ajoutée	4,2	4,7	1,9	2,3	1,8	0,2	2,3
Autres impôts à la consommation	4,4	-3,4	2,8	-1,7	0,9	-1,0	-0,9
Redevances sur la circulation	4,6	5,1	-1,3	-2,3	1,4	-1,3	0,0
Droits de douane	4,5	-3,1	-0,2	1,5	-6,5	0,9	-0,3
Revenus fiscaux divers	97,9	-8,3	1,0	7,5	17,1	7,2	1,6
Patentes et concessions	2,5	1,5	-29,1	-15,0	-0,6	-37,9	-21,5
Revenus financiers	-20,5	-12,7	33,1	-33,4	-39,3	7,8	-4,4
Revenus de participations	9,3	177,9	-70,8	-21,8	-15,1	0,6	-10,6
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-15,5	-31,8	82,0	-36,3	-40,7	16,8	-1,9
Autres revenus financiers	-32,4	45,2	-36,6	-21,8	-34,6	-22,3	-13,5
Autres revenus	-37,7	4,3	-1,5	6,2	-5,3	5,0	3,4
Compensations	-7,0	-5,3	5,3	5,6	0,1	-2,4	0,7
Revenus divers	-64,6	26,6	-13,2	7,5	-16,4	20,1	9,1
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	262,0	31,7	-63,8	46,3	-83,7	-37,2	-18,6
Charges ordinaires	2,9	5,5	-0,5	4,4	0,8	-1,9	1,8
Charges propres	0,9	1,6	0,6	9,1	-1,7	-5,6	1,3
Charges de personnel	0,2	2,1	2,8	8,2	0,1	-1,2	2,9
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	-1,2	-2,2	1,2	19,9	-11,6	-12,3	1,0
Charges d'armement	-8,6	16,2	-14,3	-2,7	26,4	-17,6	-5,5
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	12,7	0,9	2,6	-2,9	3,4	3,5	1,0
Charges de transfert	3,7	6,7	0,7	3,2	2,9	0,4	2,7
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8,3	11,0	1,6	0,6	6,0	1,9	3,7
Indemnités à des collectivités publiques	3,7	6,1	18,6	-1,0	10,1	3,4	6,5
Contributions à de propres institutions	4,7	4,2	4,1	-4,6	1,9	2,5	1,5
Contributions à des tiers	2,5	5,2	2,1	4,6	2,6	-0,5	2,8
Contributions aux assurances sociales	1,5	8,7	-2,3	5,8	-0,8	-0,9	2,8
Réévaluation de contrib. à des investissements	5,8	-3,3	-1,4	1,9	10,7	3,0	0,0
Réévaluation de prêts et de participations	27,5	49,0	8,0	-7,6	9,9	1,3	10,8
Charges financières	-1,2	3,9	-22,3	-3,2	-18,6	-15,7	-9,9
Charges d'intérêts	-4,6	-8,1	-9,9	-11,6	-6,7	-7,0	-9,1
Diminution des valeurs de mise en équivalence	1 632,4	363,9	-100,0	-	-100,0	-100,0	-100,0
Autres charges financières	2,9	5,9	-19,3	-42,9	-22,1	32,3	-10,3
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	97,3	22,1	35,2	622,6	-74,8	-98,3	-32,9

C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	90,9	91,5	91,0	92,6	94,2	92,8
Impôt fédéral direct	28,2	27,2	28,6	28,2	30,4	27,7
Impôt anticipé	6,8	9,1	6,0	8,4	7,3	8,7
Droits de timbre	4,5	4,3	3,3	3,3	3,5	3,3
Taxe sur la valeur ajoutée	32,5	32,9	34,4	34,6	34,7	34,8
Autres impôts à la consommation	12,0	11,2	11,8	11,4	11,3	11,3
Redevances sur la circulation	3,5	3,5	3,6	3,4	3,4	3,4
Droits de douane	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,6
Revenus fiscaux divers	1,8	1,6	1,6	1,7	2,0	1,9
Patentes et concessions	2,2	2,1	1,6	1,3	1,3	0,8
Revenus financiers	3,9	3,3	4,4	2,9	1,7	3,1
Revenus de participations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	2,9	1,9	3,6	2,2	1,3	2,6
Autres revenus financiers	1,0	1,3	0,9	0,7	0,4	0,5
Autres revenus	2,8	2,9	2,9	3,0	2,8	3,2
Compensations	2,0	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0
Revenus divers	0,9	1,0	0,9	1,0	0,8	1,2
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,2	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	20,3	19,5	19,7	20,6	20,1	19,8
Charges de personnel	8,1	7,9	8,1	8,4	8,4	8,5
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	6,9	6,4	6,5	7,4	6,5	6,6
Charges d'armement	1,7	1,9	1,6	1,5	1,9	1,3
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	3,6	3,4	3,6	3,3	3,4	3,5
Charges de transfert	74,1	75,0	75,9	75,0	76,6	76,8
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	13,0	13,6	13,9	13,4	14,1	13,9
Indemnités à des collectivités publiques	1,4	1,4	1,6	1,5	1,7	1,6
Contributions à de propres institutions	4,8	4,7	5,0	4,5	4,6	4,7
Contributions à des tiers	22,9	22,8	23,5	23,5	23,9	23,8
Contributions aux assurances sociales	24,4	25,1	24,7	25,0	24,6	25,3
Réévaluation de contrib. à des investissements	7,2	6,6	6,6	6,4	7,0	6,7
Réévaluation de prêts et de participations	0,4	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Charges financières	5,6	5,5	4,3	4,0	3,2	3,4
Charges d'intérêts	4,9	4,3	3,9	3,3	3,0	3,1
Diminution des valeurs de mise en équivalence	0,2	0,7	–	0,5	–	–
Autres charges financières	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2	0,3
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,0	0,0	0,1	0,4	0,1	0,0

C05 Revenus et charges par département 2014

	Total compte 2014	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	64 877	23	44	112	399	149	63 529	392	228
Revenus fiscaux	60 188	–	–	–	285	–	59 859	3	41
Impôt fédéral direct	17 975	–	–	–	–	–	17 975	–	–
Impôt anticipé	5 631	–	–	–	–	–	5 631	–	–
Droits de timbre	2 148	–	–	–	–	–	2 148	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	22 608	–	–	–	–	–	22 608	–	–
Autres impôts à la consommation	7 342	–	–	–	–	–	7 342	–	–
Redevances sur la circulation	2 212	–	–	–	–	–	2 212	–	–
Droits de douane	1 068	–	–	–	–	–	1 068	–	–
Revenus fiscaux divers	1 204	–	–	–	285	–	875	3	41
Patentes et concessions	525	–	–	–	–	–	259	239	27
Revenus financiers	2 040	–	0	1	0	0	2 016	19	3
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 701	–	–	–	–	–	1 701	–	–
Autres revenus financiers	338	–	0	1	0	0	315	19	3
Autres revenus	2 065	23	44	111	114	149	1 336	131	158
Compensations	1 293	21	43	106	103	86	765	79	90
Revenus divers	771	2	1	4	11	63	570	52	67
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	59	–	–	–	–	–	59	–	–
Charges ordinaires	63 880	370	3 016	16 626	2 030	4 782	15 779	11 377	9 900
Charges propres	12 674	370	764	574	611	4 560	2 738	522	2 534
Charges de personnel	5 409	312	560	372	385	1 703	1 329	360	389
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 237	58	202	197	184	1 814	981	151	650
Charges d'armement	799	–	–	–	–	799	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 229	1	2	5	42	243	429	11	1 495
Charges de transfert	49 028	–	2 251	16 052	1 419	222	10 863	10 856	7 366
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 903	–	–	–	329	–	7 590	–	984
Indemnités à des collectivités publiques	1 038	–	–	38	899	70	–	2	28
Contributions à de propres institutions	3 024	–	0	92	26	–	–	2 509	396
Contributions à des tiers	15 215	–	2 255	195	119	142	3 273	7 574	1 656
Contributions aux assurances sociales	16 155	–	–	15 696	–	–	–	459	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 303	–	–	31	45	9	–	258	3 960
Réévaluation de prêts et de participations	390	–	-4	–	–	–	–	53	341
Charges financières	2 174	–	0	–	–	0	2 173	–	0
Charges d'intérêts	1 978	–	0	–	–	0	1 978	–	0
Autres charges financières	195	–	–	–	–	0	195	–	–
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	4	–	–	–	–	–	4	–	–

C05 Revenus et charges par département 2013

	Total compte 2013	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	65 136	34	47	102	440	135	63 803	346	229
Revenus fiscaux	60 338	–	–	–	308	–	59 985	–	45
Impôt fédéral direct	18 353	–	–	–	–	–	18 353	–	–
Impôt anticipé	5 442	–	–	–	–	–	5 442	–	–
Droits de timbre	2 143	–	–	–	–	–	2 143	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	22 561	–	–	–	–	–	22 561	–	–
Autres impôts à la consommation	7 414	–	–	–	–	–	7 414	–	–
Redevances sur la circulation	2 242	–	–	–	–	–	2 242	–	–
Droits de douane	1 059	–	–	–	–	–	1 059	–	–
Revenus fiscaux divers	1 124	–	–	–	308	–	771	–	45
Patentes et concessions	845	–	–	–	–	–	594	216	35
Revenus financiers	1 892	–	0	1	0	0	1 869	20	1
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 457	–	–	–	–	–	1 457	–	–
Autres revenus financiers	435	–	0	1	0	0	413	20	1
Autres revenus	1 967	34	47	101	132	135	1 261	110	148
Compensations	1 325	32	46	99	114	76	783	81	94
Revenus divers	642	2	0	2	18	59	478	28	54
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	94	–	–	–	–	–	94	–	–
Charges ordinaires	65 109	363	2 859	16 708	2 053	4 858	16 965	11 724	9 579
Charges propres	13 429	363	709	524	612	4 643	3 227	834	2 517
Charges de personnel	5 476	305	538	360	367	1 658	1 523	351	373
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 830	58	168	159	193	1 789	1 313	472	678
Charges d'armement	970	–	–	–	–	970	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 153	1	3	5	52	225	391	11	1 466
Charges de transfert	48 838	–	2 150	16 183	1 441	216	10 896	10 890	7 061
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 741	–	–	–	376	–	7 640	–	725
Indemnités à des collectivités publiques	1 005	–	–	35	870	68	–	2	30
Contributions à de propres institutions	2 950	–	–	92	27	–	–	2 417	414
Contributions à des tiers	15 286	–	2 135	186	144	140	3 256	7 782	1 643
Contributions aux assurances sociales	16 295	–	–	15 838	–	–	–	456	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 177	–	–	32	25	7	–	185	3 929
Réévaluation de prêts et de participations	385	–	15	–	–	–	–	49	321
Charges financières	2 578	–	0	–	–	0	2 578	0	0
Charges d'intérêts	2 128	–	0	–	–	0	2 127	–	0
Diminution des valeurs de mise en équivalence	303	–	–	–	–	–	303	–	–
Autres charges financières	147	–	–	–	–	0	147	0	0
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	264	–	–	–	–	–	264	–	–

D01 Détail du bilan

mio CHF	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart p. r. à 2013 val. abs. %	
Actif	104 222	104 526	108 968	111 183	110 924	-258	-0,2
Patrimoine financier	30 193	29 526	32 543	34 459	32 904	-1 555	-4,5
Actif circulant	14 584	14 674	18 132	20 213	18 852	-1 361	-6,7
Liquidités et placements à court terme	6 015	5 544	9 311	11 221	9 030	-2 192	-19,5
Caisse	5	5	5	5	5	0	2,2
Poste	135	136	161	176	106	-70	-39,9
Banque	995	4 873	8 396	10 096	8 459	-1 636	-16,2
Placements à court terme	4 880	530	750	945	460	-485	-51,3
Créances	6 459	5 862	6 163	6 460	6 572	112	1,7
Créances fiscales et douanières	4 966	4 611	5 073	5 427	5 179	-248	-4,6
Comptes courants	1 289	1 027	863	841	939	97	11,6
Créances différentes	156	192	197	164	422	258	157,4
Autres créances	48	32	29	28	33	4	15,8
Placements financiers à court terme	414	1 959	1 504	1 551	2 551	1 000	64,4
Dépôts à terme	400	1 800	1 400	1 475	1 840	365	24,7
Prêts	—	—	—	—	500	500	—
Valeurs de remplacement positives	8	153	102	76	211	135	177,0
Autres placements	6	6	2	0	0	0	0,0
Comptes de régularisation actifs	1 696	1 308	1 153	981	700	-281	-28,6
Intérêts	30	29	23	20	29	9	46,1
Disagio	359	294	238	208	196	-11	-5,5
Autres comptes de régularisation actifs	1 307	986	892	754	475	-278	-37,0
Actif immobilisé	15 609	14 852	14 411	14 245	14 051	-194	-1,4
Placements financiers à long terme	15 576	14 683	14 241	14 245	14 051	-194	-1,4
Prêts à l'assurance-chômage	7 400	6 000	5 000	4 200	2 800	-1 400	-33,3
Autres prêts	570	920	1 220	1 870	2 890	1 020	54,5
Fonds pour les grands projets ferroviaires	7 606	7 763	8 021	8 175	8 361	186	2,3
Créances sur fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	32	170	170	—	—	—	—
Taxes d'incitation	32	170	170	—	—	—	—
Patrimoine administratif	74 029	75 000	76 426	76 724	78 021	1 296	1,7
Actif circulant	285	284	277	305	260	-44	-14,6
Stocks	285	284	277	305	260	-44	-14,6
Stocks d'achats	270	266	259	293	247	-46	-15,7
Stocks de production propre	15	18	18	12	13	1	12,5
Actif immobilisé	73 745	74 716	76 149	76 419	77 760	1 341	1,8
Immobilisations corporelles	51 194	52 176	52 325	52 642	53 172	530	1,0
Biens meubles	321	321	314	332	312	-20	-6,0
Installations en construction	9 401	10 096	11 616	11 439	11 927	488	4,3
Apports à comptes spéciaux portés à l'actif	1 263	1 709	1 362	1 321	1 419	99	7,5
Immeubles	13 024	12 752	12 505	12 426	12 581	156	1,3
Routes nationales	27 178	27 294	26 515	27 122	26 929	-193	-0,7
Acomptes versés sur immobilisations corporelles	6	4	13	3	4	0	15,7
Immobilisations incorporelles	148	204	210	201	212	11	5,7
Logiciels	62	73	90	84	103	19	22,6
Installations en construction	86	128	120	117	109	-8	-6,5
Autres immobilisations incorporelles	—	3	—	—	—	—	—
Prêts	3 536	3 621	3 482	3 372	3 266	-106	-3,2
Administration générale	2	2	2	2	1	0	-17,8
Relations avec l'étranger	438	797	843	825	803	-23	-2,7
Prévoyance sociale	1 967	1 865	1 783	1 720	1 625	-95	-5,5
Trafic	7 665	7 934	8 282	8 714	9 208	494	5,7
Agriculture	2 507	2 521	2 576	2 628	2 673	46	1,7
Autres secteurs économiques	1 223	1 263	1 161	1 157	1 119	-39	-3,3
Réévaluation de prêts du patrimoine administratif	-10 265	-10 761	-11 164	-11 674	-12 164	-490	-4,2

D01 Détail du bilan

suite

mio CHF	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
						val. abs.	%
Participations	18 866	18 714	20 132	20 204	21 111	906	4,5
Participations importantes	18 845	18 692	20 110	20 182	21 088	906	4,5
Autres participations	1 230	890	942	952	971	19	2,0
Réévaluation de participations	-1 209	-867	-920	-929	-948	-19	-2,0

D01 Détail du bilan
suite

mio CHF	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart p. r. à 2013 val. abs. %	
Passif	104 222	104 526	108 968	111 183	110 924	-258	-0,2
Capitaux de tiers à court terme	33 787	33 988	37 205	37 533	37 475	-59	-0,2
Engagements courants	14 024	14 151	15 096	15 980	16 225	245	1,5
Comptes courants	10 361	10 102	10 208	4 116	4 115	-1	0,0
Engagements résultant de livraisons et prestations	1 420	1 467	1 580	1 350	1 385	35	2,6
Engagements fiscaux et douaniers	—	—	—	6 369	5 684	-685	-10,7
Fondations en gérance	80	73	75	62	68	6	10,0
Autres engagements courants	2 164	2 509	3 234	4 084	4 973	890	21,8
Engagements financiers à court terme	13 064	14 333	16 435	15 556	13 565	-1 991	-12,8
Marché monétaire	9 181	10 610	13 006	12 377	10 399	-1 977	-16,0
Caisse d'épargne du personnel fédéral	3 106	3 155	3 030	2 955	2 988	33	1,1
Valeurs de remplacement négatives	777	568	399	225	166	-59	-26,1
Autres engagements financiers à court terme	—	—	—	—	12	12	—
Comptes de régularisation passifs	6 377	5 203	5 377	5 696	6 903	1 208	21,2
Intérêts	1 954	1 885	1 841	1 659	1 511	-148	-8,9
Agio	1 624	1 932	2 603	2 763	2 995	233	8,4
Régularisation, subventions	265	267	271	105	108	3	2,4
Régularisation, impôt anticipé	2 397	863	424	783	1 929	1 147	146,5
Autres comptes de régularisation passifs	137	256	239	386	360	-26	-6,8
Provisions à court terme	321	301	297	301	781	480	159,3
Provisions, restructurations	26	20	20	24	26	2	9,1
Provisions, prestations aux employés	277	263	252	245	239	-6	-2,6
Autres provisions à court terme	18	18	25	32	516	484	1 496,6
Capitaux de tiers à long terme	99 938	97 939	96 763	97 658	96 239	-1 418	-1,5
Engagements financiers à long terme	83 473	82 032	80 876	80 101	79 006	-1 095	-1,4
Entreprises de la Confédération	1 840	1 880	1 370	770	300	-470	-61,0
Emprunts	81 538	80 049	79 290	79 105	78 443	-662	-0,8
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	95	94	99	104	109	5	4,4
Investissements cofinancés par des tiers	—	9	28	35	40	6	16,3
Autres dettes à moyen et long terme	—	—	89	87	114	27	30,9
Engagements envers des comptes spéciaux	1 599	2 133	1 754	1 610	1 691	81	5,0
Fonds d'infrastructure	1 599	2 133	1 754	1 610	1 691	81	5,0
Provisions à long terme	13 572	12 478	12 862	14 528	14 210	-317	-2,2
Provisions, impôt anticipé	9 300	8 200	8 700	9 200	9 200	0	0,0
Autres provisions à long terme	4 272	4 278	4 162	5 328	5 010	-317	-6,0
Engag. envers fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	1 294	1 296	1 272	1 419	1 332	-87	-6,1
Taxes d'incitation	256	255	262	355	345	-10	-2,9
Fonds spéciaux enregistrés sous capitaux de tiers	75	90	93	185	153	-32	-17,4
Autres fonds affectés enreg. sous capitaux de tiers	964	952	917	878	834	-44	-5,0
Capital propre	-29 502	-27 400	-24 999	-24 008	-22 790	1 218	5,1
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	4 048	3 803	4 418	4 891	5 279	388	7,9
Financement spécial pour la circulation routière	2 783	2 028	2 078	2 036	1 809	-227	-11,2
Financ. spécial, mesures d'accompagnement ALEA/OMC	1 178	1 711	2 256	2 805	3 398	594	21,2
Autres fonds affectés enreg. sous capital propre	87	64	85	51	72	21	41,9
Fonds spéciaux enregistrés sous le capital propre	1 287	1 301	1 278	1 256	1 280	24	1,9
Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	114	176	225	221	187	-34	-15,3
Réserves générales provenant d'enveloppes budg.	39	40	40	28	18	-9	-33,8
Réserves affectées provenant d'enveloppes budg.	75	137	185	193	169	-25	-12,7
Découvert du bilan	-34 951	-32 681	-30 920	-30 377	-29 536	840	2,8
Découvert du bilan	-34 951	-32 681	-30 920	-30 377	-29 536	840	2,8

D02 Prêts par unité administrative

CHF	2013			2014		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
Prêts	15 045 521 915-11 673 598 672	3 371 923 244	15 429 329 610-12 163 800 786	3 265 528 824		
202 Département fédéral des affaires étrangères	399 516 595	-150 025 662	249 490 933	388 325 318	-125 518 500	262 806 818
Prêts accordés à la FIPOI	395 412 113	-150 025 662	245 386 451	384 836 880	-125 518 500	259 318 380
Prêts, Union postale universelle	2 630 315	–	2 630 315	2 254 555	–	2 254 555
Prêts pour l'équipement	1 474 167	–	1 474 167	1 233 883	–	1 233 883
420 Office fédéral des migrations	24 898 300	–	24 898 300	22 823 300	–	22 823 300
Prêts, logements pour requérants d'asile (art. 90 LAasi)	24 898 300	–	24 898 300	22 823 300	–	22 823 300
606 Administration fédérale des douanes	26 000	-10 400	15 600	–	–	–
Indoor-Schiessanlage Schüpfen AG	26 000	-10 400	15 600	–	–	–
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	1 514 217 219	-525 861 195	988 356 024	1 463 290 004	-478 232 000	985 058 004
Développement régional	839 296 351	-157 137 160	682 159 191	800 217 829	-133 239 805	666 978 024
Société suisse de crédit hôtelier, prêts pour la modernisation et le désendettement des hôtels	87 071 082	-87 071 082	–	87 071 082	-87 071 082	–
Prêts destinés à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	148 625 000	-148 625 000	–	148 625 000	-148 625 000	–
Indonésie, crédit mixte	22 383 334	-8 953 334	13 430 000	18 983 334	-7 593 334	11 390 000
SOFI, fonds pour le financement d'études	18 200 555	-18 200 555	–	18 200 555	-18 200 555	–
Prêts à BG Mitte, cautionnements pour PME	8 000 000	–	8 000 000	8 000 000	–	8 000 000
Prêts, centre de sport et de vacances de Fiesch	3 940 000	–	3 940 000	3 815 000	–	3 815 000
Accord de consolidation, Pakistan III	3 589 635	-1 435 854	2 153 781	3 589 635	-1 435 854	2 153 781
Accord de consolidation, Soudan I	3 323 100	-3 323 100	–	–	–	–
Accord de consolidation, Togo	3 269 625	-3 269 625	–	–	–	–
Colombie, crédit mixte	–	–	–	–	–	–
Accord de consolidation, Soudan III	851 220	-851 220	–	–	–	–
Accord de consolidation, Soudan IV	841 577	-841 577	–	–	–	–
Chine, crédit mixte	–	–	–	–	–	–
Accord de consolidation, Bangladesh I	381 723	-152 689	229 034	343 551	-137 420	206 131
Prêts accordés à SIFEM	374 444 018	-96 000 000	278 444 018	374 444 018	-81 928 950	292 515 068
708 Office fédéral de l'agriculture	2 627 538 571	-2 627 538 571	–	2 673 476 789	-2 673 476 789	–
Canton de Berne	427 839 169	-427 839 169	–	431 339 378	-431 339 378	–
Canton de Lucerne	279 124 073	-279 124 073	–	281 362 847	-281 362 847	–
Canton de Saint-Gall	218 468 833	-218 468 833	–	221 072 405	-221 072 405	–
Canton de Fribourg	209 221 784	-209 221 784	–	209 235 611	-209 235 611	–
Canton de Vaud	209 787 532	-209 787 532	–	219 787 532	-219 787 532	–
Canton de Zurich	178 620 330	-178 620 330	–	183 420 330	-183 420 330	–
Canton des Grisons	170 619 812	-170 619 812	–	171 058 100	-171 058 100	–
Canton de Thurgovie	126 366 041	-126 366 041	–	134 167 598	-134 167 598	–
Canton d'Argovie	123 035 775	-123 035 775	–	127 351 914	-127 351 914	–
Canton du Valais	77 618 954	-77 618 954	–	77 626 706	-77 626 706	–
Canton du Jura	71 539 087	-71 539 087	–	73 042 485	-73 042 485	–
Canton de Schwyz	71 320 873	-71 320 873	–	71 723 798	-71 723 798	–
Canton de Soleure	81 721 590	-81 721 590	–	85 372 832	-85 372 832	–
Canton de Neuchâtel	65 635 773	-65 635 773	–	69 641 402	-69 641 402	–
Canton de Bâle-Campagne	49 165 159	-49 165 159	–	49 168 544	-49 168 544	–
Canton du Tessin	37 706 164	-37 706 164	–	37 713 534	-37 713 534	–
Canton de Schaffhouse	40 583 953	-40 583 953	–	40 585 680	-40 585 680	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	36 523 822	-36 523 822	–	37 130 045	-37 130 045	–
Canton d'Obwald	30 025 751	-30 025 751	–	30 028 485	-30 028 485	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	27 746 194	-27 746 194	–	27 747 252	-27 747 252	–
Canton d'Uri	19 838 640	-19 838 640	–	19 842 318	-19 842 318	–
Canton de Zoug	21 464 359	-21 464 359	–	21 483 457	-21 483 457	–
Canton de Nidwald	21 193 535	-21 193 535	–	21 197 513	-21 197 513	–
Canton de Glaris	19 498 567	-19 498 567	–	19 503 519	-19 503 519	–
Canton de Genève	12 872 800	-12 872 800	–	12 873 507	-12 873 507	–

D02 Prêts par unité administrative
suite

CHF	2013			2014		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
725 Office fédéral du logement	1 695 092 881	-206 669 613	1 488 423 268	1 602 302 165	-183 795 485	1 418 506 680
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de la Confédération	593 267 226	-9 846 122	583 421 104	532 350 700	-9 170 497	523 180 203
Prêts à des sociétés construisant des logements d'utilité publique	495 296 561	-9 913 712	485 382 849	522 419 380	-8 839 358	513 580 022
Avances versées au titre de l'abaissement de base, logements à louer	332 175 584	-127 253 212	204 922 372	269 428 298	-98 223 203	171 205 095
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de PUBLICA	174 182 514	–	174 182 514	154 421 033	–	154 421 033
Prêts, logements à loyer ou à prix modérés au sens de la LOG	92 879 982	-59 656 567	33 223 415	85 270 184	-53 336 408	31 933 776
Créances cédées par la CCL	–	–	–	17 782 524	-14 226 019	3 556 505
Réserves des organisations faîtières	–	–	–	13 905 910	–	13 905 910
Prêts hypothécaires accordés aux professeurs des EPF	7 291 014	–	7 291 014	6 724 136	–	6 724 136
802 Office fédéral des transports	7 534 498 657	-6 994 683 231	539 815 426	8 030 257 937	-7 533 968 012	496 289 925
CFF SA	3 462 627 444	-3 461 669 804	957 640	3 606 050 571	-3 604 669 804	1 380 767
Chemin de fer rhétique (RhB)	1 192 275 646	-1 045 808 656	146 466 990	1 277 195 162	-1 132 266 644	144 928 518
BLS Réseau SA	427 199 535	-427 199 535	–	458 599 535	-458 599 535	–
BLS SA	268 133 869	-213 489 830	54 644 039	252 050 779	-213 489 830	38 560 949
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	267 997 899	-247 609 420	20 388 479	294 082 673	-275 534 466	18 548 207
Zentralbahn (zb)	232 792 514	-230 917 372	1 875 142	233 832 856	-232 251 542	1 581 314
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	194 850 574	-179 465 354	15 385 220	200 318 941	-187 008 062	13 310 879
Transports publics fribourgeois (TPF)	150 398 871	-139 099 715	11 299 156	160 379 793	-150 074 015	10 305 778
Regionalverkehr Bern-Solothurn (RBS)	124 417 245	-99 601 711	24 815 534	128 541 060	-105 878 247	22 662 813
Appenzeller Bahnen (AB)	99 246 614	-72 732 373	26 514 241	102 295 714	-77 999 484	24 296 230
Métro Lausanne-Ouchy SA	70 000 000	-70 000 000	–	193 373 089	-193 373 089	–
Transports Publics du Chablais SA (TPC)	69 377 770	-54 543 096	14 834 674	72 114 534	-58 280 355	13 834 179
Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB)	84 915 214	-74 894 571	10 020 643	95 223 712	-86 124 100	9 099 612
Baselland Transport AG	62 615 034	-51 638 336	10 976 698	65 292 887	-55 357 898	9 934 989
Aare Seeland Mobil AG	75 255 732	-67 646 101	7 609 631	74 595 904	-67 646 101	6 949 803
Berner Oberland-Bahnen (BOB)	41 146 451	-38 168 548	2 977 903	48 225 722	-45 600 778	2 624 944
Transports de Martigny et Régions SA (TMR)	59 933 085	-53 187 196	6 745 889	70 488 467	-64 117 576	6 370 891
Chemins de fer du Jura (CJ)	39 272 223	-30 479 742	8 792 481	46 451 019	-38 413 273	8 037 746
Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)	48 764 788	-46 187 725	2 577 063	48 429 467	-46 187 725	2 241 742
Wynental- und Suhrentalbahnhof (WSB)	26 461 781	-20 942 106	5 519 675	25 713 632	-20 942 106	4 771 526
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi (FART)	20 587 176	-10 034 798	10 552 378	19 869 826	-10 034 798	9 835 028
Sihltal Zürich Uetliberg Bahn (SZU)	22 339 385	-17 904 537	4 434 848	21 983 423	-17 904 537	4 078 886
Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)	26 545 581	-22 472 709	4 072 872	29 137 815	-25 313 282	3 824 533
TRAVYS SA	23 495 080	-20 008 479	3 486 601	27 988 728	-24 850 414	3 138 314
Transports Publics Neuchâtelois SA	17 861 997	-11 872 764	5 989 233	17 302 501	-11 872 764	5 429 737
BDWM Transport AG	16 121 782	-16 121 782	–	17 718 080	-17 718 080	–
Ferrovie Luganesi SA	15 097 373	-14 120 361	977 012	14 995 469	-14 120 361	875 108
Chemins de fer fédéraux autrichiens	23 724 200	-23 724 200	–	23 724 200	-23 724 200	–
Société des transports de la région Bières-Apples-Morges	21 916 762	-19 380 816	2 535 946	24 526 237	-22 399 547	2 126 690
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez (NStCM)	16 479 155	-14 279 425	2 199 730	20 418 678	-18 524 121	1 894 557
Thurbo AG	28 601 261	-28 389 414	211 847	28 583 412	-28 389 414	193 998
Städtische Verkehrsbetriebe Bern	–	–	–	29 959 435	-29 959 435	–
Diverses ETC	158 962 101	-122 040 814	36 921 287	168 631 609	-131 804 001	36 827 608
Termi SA	104 005 670	-37 356 000	66 649 670	100 001 700	-37 356 000	62 645 700
Autres transports publics	41 078 845	-11 695 941	29 382 904	32 161 307	-6 182 428	25 978 879
803 Office fédéral de l'aviation civile	1 178 950 729	-1 168 810 000	10 140 729	1 177 718 418	-1 168 810 000	8 908 418
Prêts accordés à Swissair	1 168 810 000	-1 168 810 000	–	1 168 810 000	-1 168 810 000	–
Bâle: objet 2+4	944 568	–	944 568	635 926	–	635 926
Bâle: objet 21	1 625 021	–	1 625 021	1 503 860	–	1 503 860
Bâle: objet 10	1 355 919	–	1 355 919	1 249 671	–	1 249 671

D02 Prêts par unité administrative
suite

CHF	2013			2014		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
Bâle:objet 1	994 504	–	994 504	903 680	–	903 680
Bâle: objet 8	1 014 211	–	1 014 211	943 743	–	943 743
Bâle: objet 3	933 168	–	933 168	863 248	–	863 248
Bâle: objet 22	714 797	–	714 797	649 517	–	649 517
Bâle: objet 7	596 099	–	596 099	547 113	–	547 113
Birrfeld	245 407	–	245 407	185 865	–	185 865
Bâle: objet 23	315 920	–	315 920	287 068	–	287 068
Berne: objet 2	222 989	–	222 989	202 625	–	202 625
Bâle: objet 11	181 957	–	181 957	166 735	–	166 735
Sion	114 268	–	114 268	86 544	–	86 544
Montricher I	152 000	–	152 000	137 500	–	137 500
Amlikon	42 154	–	42 154	–	–	–
Schânis I	179 974	–	179 974	176 974	–	176 974
Courtelary	82 241	–	82 241	62 619	–	62 619
Schânis II	126 000	–	126 000	124 000	–	124 000
Bâle: objet 9	88 565	–	88 565	81 961	–	81 961
Ecuvillens I	25 235	–	25 235	0	–	0
Berne: objet 1	59 349	–	59 349	49 941	–	49 941
Ecuvillens II	27 209	–	27 209	–	–	–
Ecuvillens III	45 176	–	45 176	–	–	–
Bâle: objet 17	46 342	–	46 342	42 802	–	42 802
Bâle: objet 18	7 657	–	7 657	7 027	–	7 027
806 Office fédéral des routes	560 000	–	560 000	360 000	–	360 000
Parking Simplon Gare SA, Lausanne	560 000	–	560 000	360 000	–	360 000
810 Office fédéral de l'environnement	70 222 964	–	70 222 964	70 775 679	–	70 775 679
Crédit d'investissement en faveur de la sylviculture	70 222 964	–	70 222 964	70 775 679	–	70 775 679

D03 Participations par unité administrative

CHF	31.12.2013	31.12.2014				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Rééva- luation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
Participations	20 204 398 498	12 212 755 580	-948 016 000	9 845 929 024	21 110 668 605	
Participations importantes	20 181 892 498	11 242 233 580		9 845 929 024	21 088 162 605	
601 Administration fédérale des finances	20 181 892 498	11 242 233 580		9 845 929 024	21 088 162 605	
CFF	10 920 100 000	9 000 000 000		2 151 300 000	11 151 300 000	100,0
La Poste Suisse	4 966 000 000	1 300 000 000		4 130 000 000	5 430 000 000	100,0
RUAG Suisse SA	822 400 000	340 000 000		635 500 000	975 500 000	100,0
BLS Réseau SA	339 400 000	335 172 078		6 927 922	342 100 000	50,1
Skyguide	339 600 000	139 913 750		209 586 250	349 500 000	100,0
Swisscom	2 655 780 245	26 535 500		2 673 814 852	2 700 350 352	51,0
SIFEM SA	138 612 253	100 612 253		38 800 000	139 412 253	100,0
Autres participations	22 506 000	970 522 000	-948 016 000		22 506 000	
202 Département fédéral des affaires étrangères	–	553 126 615	-553 126 615		–	
Participation dans la Banque de développement du Conseil de l'Europe	–	16 422 250	-16 422 250		–	1,6
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	–	293 116 867	-293 116 867		–	1,6
Banque asiatique de développement (BASD)	–	36 169 954	-36 169 954		–	0,8
Société financière internationale (SFI)	–	56 139 572	-56 139 572		–	1,7
Banque africaine de développement (BAfD)	–	88 046 664	-88 046 664		–	1,5
Banque interaméricaine de développement (BID)	–	32 388 072	-32 388 072		–	0,5
Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est (FEESE)	–	12 393 653	-12 393 653		–	3,9
Société interaméricaine d'investissement (SII)	–	12 104 058	-12 104 058		–	1,5
Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)	–	6 345 525	-6 345 525		–	1,3
301 Secrétariat général du DFI	9 600 000	9 600 000	–		9 600 000	
Swissmedic	9 500 000	9 500 000	–		9 500 000	65,5
Pro Helvetia	100 000	100 000	–		100 000	100,0
316 Office fédéral de la santé publique	–	21 000	-21 000		–	
Institut Ludwig de Recherche sur le Cancer SA	–	1 000	-1 000		–	
NAGRA	–	20 000	-20 000		–	2,9
525 Défense	51 000	51 000	–		51 000	
Tätsch	51 000	51 000	–		51 000	
543 armasuisse Immobilier	10 000	49 000	-39 000		10 000	
Gasverbund Seeland AG, Lyss	–	34 000	-34 000		–	1,8
AVAG, Thoune	10 000	10 000	–		10 000	0,3
Thermobois SA, Porrentruy	–	4 000	-4 000		–	0,4
Elektrizitätswerk Altdorf	–	1 000	-1 000		–	0,0
601 Administration fédérale des finances	1 061 000	8 058 900	-6 997 900		1 061 000	
Hotel Bellevue-Palace Immobilien AG	–	6 397 900	-6 397 900		–	1,0
Refuna AG	–	600 000	-600 000		–	0,1
Überbauungsgenossenschaft Murfeld-Wittigkofen	–	–	–		–	n.d.
Sapomp Wohnbau AG	1 061 000	1 061 000	–		1 061 000	1,0
606 Administration fédérale des douanes	36 000	36 000	–		36 000	
Wohnbaugenossenschaft a l'En, Samedan	36 000	36 000	–		36 000	20,4
620 Office fédéral des constructions et de la logistique	–	1 778 917	-1 778 917		–	
71 Park St. Corp., New York	–	902 997	-902 997		–	
Kiinteistö Oy, Helsinki	–	330 000	-330 000		–	

D03 Participations par unité administrative

suite

CHF	31.12.2013	31.12.2014				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Réévaluation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
Bostadsaktiebolaget, Blaklinten	–	303 100	-303 100		–	
Lake Shore Drive Build, Chicago	–	182 750	-182 750		–	
642 Park Av. Corp., New York	–	55 470	-55 470		–	
Wohnbaugenossenschaft Neuhaus	–	3 600	-3 600		–	
Murifeld	–	1 000	-1 000		–	
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	–	233 399 505	-233 399 505		–	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	–	227 399 505	-227 399 505		–	2,8
Société suisse de crédit hôtelier (SCH), parts sociales	–	6 000 000	-6 000 000		–	50,0
708 Office fédéral de l'agriculture	160 000	7 097 800	-6 937 800		160 000	
Union suisse du commerce de fromage en liquidation	–	6 937 800	-6 937 800		–	100,0
identitas AG	160 000	160 000	–		160 000	51,0
710 Agroscope	–	1 700	-1 700		–	
ALP Posieux/parts sociales Trocknungs-genossenschaft Sensebezirk	–	1 000	-1 000		–	
ART Tänikon /part sociale coopérative Koll.	–	600	-600		–	
Getreidesammelstelle Strass-Frauenfeld	–					
ART Tänikon /part sociale Wohnbaugenossenschaft Lilienthal, Guntershausen	–	100	-100		–	
725 Office fédéral du logement	11 588 000	11 713 000	-125 000		11 588 000	
Logis Suisse Holding	3544 000	3544 000	–		3544 000	9,7
Alloggi Ticino SA	5399 000	5399 000	–		5399 000	35,5
Wohnstadt Bau- und Verwaltungsgenossenschaft	500 000	500 000	–		500 000	16,4
Wohnstadt AG (LOG)	1000 000	1000 000	–		1000 000	16,4
Coopérative romande de cautionnement immobilier (CRCI)	600 000	600 000	–		600 000	76,4
GEMIWO Gemeinnützige Mietwohn AG	100 000	100 000	–		100 000	48,3
GEMIWO Gemeinnützige Mietwohn AG (LOG)	180 000	180 000	–		180 000	48,3
GEWO ZH Ost	125 000	250 000	-125 000		125 000	3,1
Hyp.-Bürg.Gen. (HBW)	140 000	140 000	–		140 000	70,0
802 Office fédéral des transports	–	145 588 563	-145 588 563		–	
Chemin de fer rhétique (RhB)	–	25 000 000	-25 000 000		–	43,1
Zentralbahn (zb)	–	19 350 000	-19 350 000		–	16,1
BLS SA	–	17 240 608	-17 240 608		–	21,7
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	–	11 050 000	-11 050 000		–	76,7
Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB)	–	8 913 000	-8 913 000		–	43,1
Regionalverkehr Bern-Solothurn (RBS)	–	7 040 000	-7 040 000		–	26,4
Appenzeller Bahnen (AB)	–	6 134 400	-6 134 400		–	39,3
Berner Oberland-Bahnen (BOB)	–	4 400 000	-4 400 000		–	35,7
Forchbahn (FB)	–	4 000 000	-4 000 000		–	32,8
Aare Seeland Mobil AG (Asm)	–	3 720 000	-3 720 000		–	36,2
Transports publics fribourgeois (TPF)	–	3 700 000	-3 700 000		–	22,2
Chemins de fer du Jura (CJ)	–	3 623 000	-3 623 000		–	33,4
Wynental- und Suhrentalbahn (WSB)	–	3 500 000	-3 500 000		–	34,4
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	–	3 197 400	-3 197 400		–	35,8
BDWM Transport AG	–	3 136 000	-3 136 000		–	30,3
Transports de Martigny et Régions SA (TMR)	–	2 934 040	-2 934 040		–	43,2
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi (FART)	–	2 900 000	-2 900 000		–	34,1
Sihltal Zürich Uetliberg Bahn (SZU)	–	2 700 300	-2 700 300		–	27,8
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	–	2 496 675	-2 496 675		–	16,6
Baselland Transport AG (BLT)	–	2 100 000	-2 100 000		–	5,6
Frauenfeld-Wil-Bahn (FW)	–	1 695 300	-1 695 300		–	37,4
Transports Publics du Chablais SA (TPC)	–	1 586 560	-1 586 560		–	18,1
TRAVYS SA	–	1 131 580	-1 131 580		–	17,2
Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)	–	985 000	-985 000		–	17,1

D03 Participations par unité administrative

suite

	31.12.2013	31.12.2014				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Rééva- luation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
CHF						
Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)	–	975 000	-975 000		–	42,9
Transports Publics Neuchâtelois SA	–	–	–		–	–
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez (NStCM)	–	912 500	-912 500		–	28,4
Société des Forces Motrices de l'Avançon (FMA)	–	–	–		–	–
Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman (CGN)	–	–	–		–	–
Waldenburgerbahn (WB)	–	600 000	-600 000		–	24,4
Morges-Bière-Cossonay (MBC)	–	350 000	-350 000		–	34,4
Ferrovie Luganesi/Lugano Ponte Tresa (FLP)	–	120 000	-120 000		–	10,0
Matterhorn Gotthard Bahn AG	–	97 200	-97 200		–	38,9
Brien Rothorn Bahn	–	–	–		–	–

n.d.: non disponible

D04 Dette à court et à long terme

mio CHF	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
						val. abs.	%
Dette brute	110 561	110 516	112 406	111 638	108 797	-2 841	-2,5
Dette à court terme	27 088	28 484	31 530	31 537	29 791	-1 746	-5,5
Engagements courants	14 024	14 151	15 096	15 980	16 225	245	1,5
Comptes courants	10 361	10 102	10 208	4 116	4 115	-1	0,0
Engagements résultant de livraisons et prestations	1 420	1 467	1 580	1 350	1 385	35	2,6
Engagements fiscaux et douaniers	—	—	—	6 369	5 684	-685	-10,7
Fondations en gérance	80	73	75	62	68	6	10,0
Autres engagements courants	2 164	2 509	3 234	4 084	4 973	890	21,8
Engagements financiers à court terme	13 064	14 333	16 435	15 556	13 565	-1 991	-12,8
Marché monétaire	9 181	10 610	13 006	12 377	10 399	-1 977	-16,0
Caisse d'épargne du personnel fédéral	3 106	3 155	3 030	2 955	2 988	33	1,1
Valeurs de remplacement négatives	777	568	399	225	166	-59	-26,1
Autres engagements financiers à court terme	—	—	—	—	12	12	—
Dette à long terme	83 473	82 032	80 876	80 101	79 006	-1 095	-1,4
Engagements financiers à long terme	83 473	82 032	80 876	80 101	79 006	-1 095	-1,4
Entreprises de la Confédération	1 840	1 880	1 370	770	300	-470	-61,0
Emprunts	81 538	80 049	79 290	79 105	78 443	-662	-0,8
Constructions des EPF cofinancées par des tiers	95	94	99	104	109	5	4,4
Investissements cofinancés par des tiers	—	9	28	35	40	6	16,3
Autres dettes à moyen et long terme	—	—	89	87	114	27	30,9

E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette

	Total		Dette sur le marché monétaire		Dette sur le marché des capitaux	
	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %
2014	89 142	2,2	10 399	-0,1	78 743	2,5
2013	92 252	2,3	12 377	-0,1	79 875	2,7
2012	93 666	2,5	13 006	-0,2	80 660	2,9
2011	92 539	2,7	10 610	-0,3	81 929	3,2
2010	92 559	2,9	9 181	0,1	83 378	3,2
2009	94 807	3,0	6 947	0,0	87 859	3,3
2008	104 614	3,0	12 129	0,5	92 485	3,3
2007	106 125	3,2	10 391	2,2	95 734	3,3
2006	109 525	3,2	13 806	1,7	95 719	3,4
2005	112 290	3,0	16 692	0,8	95 598	3,4

E02 Publication de la dette sur le marché monétaire

Échéance mio CHF	N° de valeur	Emission	Prix d'émission /intérêts	Valeur figurant au bilan 2014	Valeur de marché 2014
Total				10 699,1	10 704,4
Créances comptables à court terme				10 399,1	10 399,4
05.01.2015	3618090	02.10.2014	100,026	629,1	629,0
08.01.2015	3618052	09.01.2014	100,055	899,3	899,3
15.01.2015	3618092	16.10.2014	100,025	808,3	808,2
22.01.2015	3618093	23.10.2014	100,025	764,5	764,4
29.01.2015	3618094	30.10.2014	100,027	855,2	855,2
05.02.2015	3618095	06.11.2014	100,028	663,6	663,5
12.02.2015	3618096	13.11.2014	100,036	607,0	607,0
19.02.2015	3618084	21.08.2014	100,026	714,0	714,0
26.02.2015	3618098	27.11.2014	100,040	423,4	423,4
05.03.2015	3618099	04.12.2014	100,040	484,2	484,2
12.03.2015	3618100	11.12.2014	100,043	667,1	667,1
19.03.2015	3618101	18.12.2014	100,042	488,0	488,0
26.03.2015	3618102	29.12.2014	100,101	452,9	452,9
09.04.2015	3618091	09.10.2014	100,029	662,5	662,6
21.05.2015	3618097	20.11.2014	100,086	627,5	627,5
09.07.2015	3618078	10.07.2014	100,070	652,9	652,9
Dépôts à terme				300,0	305,0
ASRE					
15.01.2015		13.01.2010	1,00%	50,0	50,5
14.04.2015		14.04.2010	1,20%	100,0	101,2
13.07.2016		13.07.2011	0,84%	100,0	101,9
Skycare					
19.12.2015		19.12.2003	2,75%	50,0	51,4

E03 Publication des emprunts

Echéance mio CHF	N° de valeur	Coupon	Durée	Dénonciation	Quotes-parts propres libres	Valeur figu- rant au bilan 2014	Valeur de marché 2014
Emprunts de la Confédération en CHF					4 697	78 442,9	95 115,2
10.06.2015	1238558	3,75%	2001–2015	–	70	4 469,3	4 639,7
12.03.2016	1563345	2,50%	2003–2016	–	190	6 713,8	7 072,4
12.10.2016	2285961	2,00%	2005–2016	–	300	2 666,8	2 789,0
05.06.2017	644842	4,25%	1997–2017	–	160	5 600,1	6 363,9
08.01.2018	1522166	3,00%	2003–2018	–	200	6 836,0	7 658,5
12.05.2019	1845425	3,00%	2004–2019	–	155	5 844,1	6 752,3
06.07.2020	2190890	2,25%	2005–2020	–	105	4 595,9	5 217,8
28.04.2021	11199981	2,00%	2010–2021	–	170	4 088,5	4 643,0
25.05.2022	12718101	2,00%	2011–2022	–	360	3 143,3	3 616,3
11.02.2023	843556	4,00%	1998–2023	–	–	4 557,7	6 110,0
11.06.2024	12718117	1,25%	2012–2024	–	300	3 043,4	3 329,5
24.07.2025	18424999	1,50%	2013–2025	–	300	1 561,5	1 756,2
28.05.2026	22439698	1,25%	2014–2026	–	300	752,5	830,2
27.06.2027	3183556	3,25%	2007–2027	–	365	1 663,9	2 256,9
08.04.2028	868037	4,00%	1998–2028	–	–	5 612,5	8 312,1
22.06.2031	12718102	2,25%	2011–2031	–	182	1 659,2	2 109,3
08.04.2033	1580323	3,50%	2003–2033	–	40	3 592,7	5 476,0
08.03.2036	2452496	2,50%	2006–2036	–	300	3 203,0	4 422,0
27.06.2037	12718119	1,25%	2012–2037	–	300	2 993,7	3 359,7
30.04.2042	12718116	1,50%	2012–2042	–	250	3 271,8	3 936,0
06.01.2049	975519	4,00%	1999–2049	–	300	1 203,8	2 401,6
25.06.2064	22439700	2,00%	2014–2064	–	350	1 369,7	2 062,8

E04 Charge d'intérêts nette

	Charge d'intérêts nette		Dépenses d'intérêts		Recettes d'intérêts
	en % des recettes ordinaires	mio CHF	mio CHF		mio CHF
2014	2,6	1 657	1 887		230
2013	2,9	1 888	2 125		237
2012	2,2	1 382	1 736		353
2011	3,1	2 011	2 380		369
2010	3,9	2 474	2 834		360
2009	4,3	2 600	3 135		535
2008	4,6	2 945	3 660		715
2007	5,5	3 185	3 849		664
2006	6,4	3 515	3 993		478
2005	6,3	3 242	3 577		335
2004	5,9	2 876	3 167		292
2003	6,3	2 964	3 293		329
2002	6,9	3 274	3 764		490
2001	5,4	2 645	3 394		749
2000	5,4	2 759	3 489		730
1999	6,8	2 905	3 586		681
1998	5,2	2 281	3 345		1 063
1997	5,0	1 940	3 079		1 139
1996	4,0	1 591	2 922		1 331
1995	4,4	1 641	3 080		1 440
1994	4,9	1 793	3 079		1 287
1993	4,3	1 411	2 486		1 076
1992	4,7	1 651	2 546		895
1991	3,9	1 310	2 050		740
1990	3,6	1 180	1 832		652

E05 Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Instruments financiers dérivés	3 377	3 727	-149	44	76	211	-225	-166
Instruments de taux d'intérêt	1 050	900	-125	-152	2	-	-128	-152
Swaps sur taux d'intérêt	1 050	900	-125	-152	2	-	-128	-152
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
Devises	2 327	2 827	-24	196	74	211	-97	-15
Contrats à terme	2 327	2 827	-24	196	74	211	-97	-15
Options	-	-	-	-	-	-	-	-

F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs

	Total		Personnel financé par des crédits de personnel		Personnel financé par des crédits de biens et services		Personnel financé par les unités administratives GMEB		Personnel financé par les autorités, les commissions et les juges	
	Charges mio CHF	Effectif EPT	Charges mio CHF	Effectif EPT	Charges mio CHF	Effectif EPT	Charges mio CHF	Effectif EPT	Charges mio CHF	Effectif EPT
2014	5 178	34 772	4 033	28 137	142	761	923	5 792	79	82
2013	5 033	33 892	3 934	27 528	131	672	890	5 611	78	81
2012	4 898	33 309	3 819	26 873	120	690	883	5 666	76	81
2011	4 779	33 054	3 729	26 774	119	669	857	5 531	74	80
2010	4 740	33 312	3 703	26 945	126	626	835	5 661	78	80
2009	4 675	33 056	3 684	26 865	114	581	804	5 532	73	78
2008	4 361	32 398	3 453	26 412	105	590	734	5 320	69	76
2007	4 256	32 105	3 449	26 712	102	569	638	4 750	67	74
2006	4 110	32 163	3 571	28 533	121	753	352	2 815	66	62
2005	4 111	33 290	3 591	29 639	117	889	336	2 710	67	52
2004	4 188	34 155	3 675	30 499	114	874	333	2 733	65	49
2003	4 148	34 619	3 675	31 187	106	782	306	2 616	61	34
2002	4 079	33 662	3 618	30 433	107	745	298	2 484	56	—
2001	3 890	32 498	3 455	29 421	98	695	284	2 382	52	—
2000	3 619	31 269	3 284	28 758	38	334	253	2 177	45	—

Remarque:

- Les colonnes «Charges» comprennent la rétribution du personnel et les cotisations de l'employeur générales (sans les cotisations de l'employeur budgétisées de manière centralisée, les prestations de l'employeur et les autres charges de personnel).

F02 Détails relatifs aux charges de personnel

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
Charges de personnel	4 923	5 060	5 476	5 482	5 409	-67	-1,2
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 804	4 940	5 345	5 330	5 267	-78	-1,5
Pouvoir législatif	71	72	74	77	75	1	1,9
Indemnités pour parlementaires	36	36	37	40	38	1	1,3
Charges de personnel	35	35	36	37	37	1	2,2
Autres charges de personnel	—	—	—	—	—	—	—
Pouvoir judiciaire	135	138	140	152	143	3	2,1
Rétribution des juges fédéraux	38	39	40	41	41	1	2,0
Charges de personnel	96	98	99	109	101	2	1,9
Autres charges de personnel	1	1	1	2	2	0	16,4
Pouvoir exécutif	4 498	4 621	4 752	4 879	4 896	144	3,0
Rétrib. Conseil fédéral et Chancellerie fédérale	4	4	4	4	4	0	0,0
Rétribution des commissions	1	1	1	1	1	0	0,0
Charges de personnel	4 383	4 494	4 616	4 723	4 758	143	3,1
Charges de personnel, personnel local du DFAE	54	60	64	74	65	1	1,6
Autres charges de personnel	56	61	67	78	67	0	0,5
Crédits globaux et crédits spéciaux	51	57	322	152	97	-225	-70,0
Crédits globaux	—	—	—	38	—	—	—
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale	—	—	250	39	—	-250	-100,0
Prestations de l'employeur	51	57	72	76	97	25	34,1
Restructurations	48	53	58	70	56	-2	-3,6
Plan social	7	4	3	7	0	-3	-89,3
Congé de préretraite	42	49	55	63	55	0	0,7
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	119	120	131	152	142	11	8,3
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée	119	120	131	152	142	11	8,3
Dépenses de personnel	4 945	5 070	5 459	5 482	5 371	-88	-1,6

Remarques:

- Crédits globaux: comprennent les crédits relatifs aux personnes en formation, aux personnes incapables d'exercer une activité lucrative, aux stagiaires des hautes écoles et aux mesures salariales.
- Cotisations de l'employeur, budgétisation globale: comptabilisées de manière centralisée par l'OPPER, ces cotisations sont, après l'adoption du budget par le Parlement, confiées aux unités administratives en vue de leur gestion décentralisée. La valeur inscrite au budget 2014 représente donc les moyens qui restent après la décentralisation.
- Prestations de l'employeur: prestations complémentaires prévues dans l'ordonnance régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers (RS 510.24), prestations en cas d'accident professionnel et d'invalidité professionnelle, engagements des caisses de pensions, versements liés aux dossiers non réglés de la CFP (risques de procès), rentes transitoires visées aux art. 88f et 116c OPers et rentes destinées aux magistrats et à leurs survivants, poursuite du versement du salaire et des cotisations de l'employeur.

F03 Rétribution maximale en 2014 par classe de salaire

Classes de salaire	100 % (montants maximaux), salaire annuel en CHF	Rétribution brute, par mois (1/13) en CHF	Augmentations de salaire dès le 1.1.2014 en CHF
1	2	3	4
1	61 495	4 730	
2	62 493	4 807	
3	63 502	4 885	Evolution du salaire selon l'art. 39 OPers:
4	64 511	4 962	
5	66 381	5 106	Echelons d'évaluation
6	69 469	5 344	4 = 4,0 % – 5,0 %
7	72 547	5 581	3 = 2,5 % – 3,5 %
8	75 594	5 815	2 = 1,0 % – 2,0 %
9	78 716	6 055	1 = -2,0 % – 0,0 %
10	81 825	6 294	
11	84 898	6 531	
12	88 048	6 773	
13	91 250	7 019	
14	94 544	7 273	
15	98 465	7 574	
16	102 444	7 880	
17	106 711	8 209	
18	111 793	8 599	
19	116 848	8 988	
20	121 913	9 378	
21	126 973	9 767	
22	132 049	10 158	
23	138 496	10 654	
24	146 954	11 304	
25	154 643	11 896	
26	162 358	12 489	
27	170 063	13 082	
28	177 796	13 677	
29	186 635	14 357	
30	200 258	15 404	
31	209 381	16 106	
32	218 518	16 809	
33	236 870	18 221	
34	255 440	19 649	
35	274 182	21 091	
36	293 131	22 549	
37	312 265	24 020	
38	375 028	28 848	

Remarque: l'indemnité de résidence et l'allocation pour charge d'assistance ne sont pas comprises dans la rétribution.